

Université de Paris I – Panthéon Sorbonne
Ecole Doctorale de Science Politique de la Sorbonne

Analyse critique de l' évolution du Système Financier Brésilien

Par **Juarez Lopes Cançado**

Mémoire pour l' obtention du DEA en communication, technologies et pouvoir

Directeur : Pierre Musso

Dans le cadre de l'accord avec l' ULAC – Brésil
Avril 2001

“L'université n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur”

Résumé

Au cours des dernières décennies, de nombreux événements de la plus grande importance historique ont transformé la scène sociale de l'humanité. Une véritable révolution centrée sur la technologie de l'information est en train de remodeler, à un rythme accéléré, les bases matérielles sur lesquelles repose la société. Le niveau élevé d'interdépendance qui règne parmi les différentes économies, sur toute la planète, sont en train d'imprimer une nouvelle configuration aux liens unissant l'économie, l'Etat et la société. L'effondrement de l'étatisme soviétique et la fin du mouvement communiste international ont temporairement affaibli les luttes qui l'opposaient historiquement au capitalisme. Les idées des partis politiques de gauche peuvent désormais se dégager des limites étroites qui leur étaient imposées par des propositions marxistes léninistes orthodoxes. La géopolitique globale s'est profondément altérée et, avec la fin de la guerre froide, l'humanité s'est vu libre du cauchemar d'un conflit nucléaire.

Le capitalisme, libéré des entraves du radicalisme imposées par la permanente confrontation Est-Ouest, engage alors un processus de profonde restructuration, marqué par une plus grande souplesse de gestion, une décentralisation des opérations et des forces corporatives, avec une prédominance des structures d'organisation en réseau, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise que au niveau des rapports avec les autres organisations. On assiste d'une part à un renforcement considérable du rôle joué par le capital par rapport au travail, au déclin concomitant de l'influence exercée par les mouvements des travailleurs, à l'individualisation et à la diversification de plus en plus marquée des rapports de travail, à l'entrée massive des femmes sur le marché du travail rémunéré et, d'autre part, à une intervention de l'Etat tournée vers la déréglementation des marchés et le démontage de l'Etat de bien-être social, à différents niveaux d'intensité et d'orientation. Tout ceci place les différentes classes de travailleurs face à une nouvelle et angoissante réalité.

L'intensification de la concurrence économique mondiale, marquée par la différenciation progressive des contextes géographiques et culturels, par l'accumulation et la gestion des capitaux, marque de forme indélébile la vie corporative actuelle. Face à cette transformation encore incomplète du système capitaliste, l'humanité assiste dans le domaine économique à l'intégration mondiale des marchés financiers, au développement des pays de l'Asie de l'Est, nouveau centre industriel mondial, à la recherche d'une unification économique en Europe et à l'apparition d'une économie régionale en Amérique du Nord. Dans le domaine politique, la tonique est donnée par la diversification, suivie d'une désintégration, du dénommé Tiers-monde; on ne saurait passer sous silence la transformation graduelle de l'Union Soviétique et de sa zone d'influence et l'incorporation de nouveaux secteurs économiques du monde entier à un système interdépendant, qui fonctionne en même temps en temps réel. La conjugaison de ces différents éléments concourt à une intensification des inégalités de développement, non seulement désormais entre le Nord et le Sud, mais également entre les secteurs et les différentes régions dynamiques des sociétés et dans tous les azimuts de notre planète.

Ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation des marchés devient, à partir d'une réflexion bourgeoise, l'évidence même de phénomènes hautement bénéfiques et complètement inédits auxquels l'humanité a désormais accès. Partant d'une matrice doctrinaire de contenu positiviste, ce point de vue confirme bien qu'il s'agit d'une tendance inéluctable qui correspond à une certaine idée du développement humain contre laquelle pays et sociétés ne sauraient s'insurger : une véritable Renaissance. Dans cette optique, l'intégration économique actuelle ne serait autre qu'une récupération de l'espace donnant dorénavant libre cours et en toute plénitude à toutes les manifestations des véritables lois naturelles.

Ceci exige cependant une compréhension de son mécanisme de reproduction, c'est-à-dire de ce qui la définit comme un phénomène endogène. Si l'on admet comme point de départ que le résultat historique de cette relation exprime l'essence même du capitalisme, on se doit de reconnaître qu'elle est parvenue, à l'échelle planétaire, au plein développement de ses formes sociales déterminantes, à savoir la propriété privée des moyens de production, les relations d'échange des valeurs-marchandises y compris le droit à la santé, à la sécurité et à l'éducation, le travail libre rémunéré et l'argent circulant dans le cadre d'un marché mondial.

C'est ainsi que la reconnaissance de cette tendance à la transformation, dans le cadre mondialisé du capitalisme, exige de forme péremptoire une ossature analytique dont le noyau dur soit, entre autres choses, la plus-value, le gain, le salaire, l'accumulation, la composition organique du capital, la concurrence et le coût de la production. Toutefois, d'un point de vue organique, les altérations connues sur le marché mondial marquent bien l'action répétée des relations de cause à effet entre ces catégories, par le biais de lois économiques spécifiques à ce système. A l'origine, on pourrait affirmer que les transformations du capitalisme sont provoquées par l'impact des lois générales de mouvement du capital et que ces dernières constituent ainsi des facteurs déterminants dans son évolution.

L'hypertrophie du système financier international est l'une des principales caractéristiques de cette mondialisation. En fait le capital financier, allié à l'idéologie du néolibéralisme, représente ses références centrales. Un volume croissant de capital accumulé est désormais au service d'une spéculation rendue possible par la déréglementation des marchés financiers. Au cours des quinze dernières années la croissance du secteur financier s'est révélée supérieure aux taux de croissance des investissements, du PIB et du commerce extérieur des pays développés. Ceci signifie que, dans un contexte de chômage croissant, de misère et d'exclusion sociale, une partie de plus en plus grande du capital productif se destine à la spéculation.

Le secteur financier jouit désormais d'une grande autonomie par rapport aux banques centrales et aux institutions gouvernementales, étendant son contrôle au secteur productif. Des fonds de pension et d'assurance ont commencé à opérer sur ces marchés sans intermédiation des institutions financières monétaires. Le progrès des télécommunication et des moyens informatiques a accru pour les investisseurs la facilité de réaliser des transactions dans le monde entier.

Cette nouvelle réalité historique - la mondialisation - a créé les conditions

indispensables au développement d'un système financier aux fortes caractéristiques d'oligopoles, concentré et internationalisé, au point de se superposer aux intérêts des Etats-Nations, et plus encore, d'un système marqué par l'exclusion dans la mesure où n'y participent que ceux qui sont susceptibles d'apporter des avantages financiers, fruits de leurs activités.

Au Brésil, cette réalité est particulièrement facile à identifier. Nous allons prouver tout au long de ce travail, que les idées exposées ci-dessus sont une réalité dans le domaine de l'activité économique. D'une façon accentuée, dans le pays des Sans terre, des Sans domicile, des Sans traitement de santé et d'une infinité de catégories d'exclus, le secteur financier donne naissance à une catégorie émergente et déjà nombreuse, celle des personnes dépourvues de toute assistance en matière de services bancaires.

Analyse critique de l'évolution du système financier brésilien

Résumé	2
Sommaire	5

Remerciements	6
Chapitre 1 – Introduction	7
1.1. La problématique et la justificative du travail	7
1.2. Objectifs général et analyses spécifiques	10
1.3. Enoncé de la méthodologie et de la structure du travail	10
Chapitre 2 – Un système financier en quête d'identité	11
2.1. Les banques au service de la Couronne, les premières tentatives et leurs échecs réitérés	11
2.2. Entre une crise et l'autre, en quête d'organisation.	19
2.3. La Sumoc–L'influence de Bretton Woods et le début du contrôle monétaire au Brésil	25
2.4. La Loi de Réforme bancaire de 1964: Les propositions d'une réforme possible.	31
2.5. Les banques universelles ou multiples : la dégradation finale de la réforme de 1964.	37
2.6. Inclusion des normes du système financier national à la Constitution....	39
2.7. La phase pré Real et les nouvelles réalités	42
2.8. Le Plan Real	48
2.9. Le marché financier brésilien post Real	49
2.10. Les mesures jurisprudentielles et le processus d'adéquation du système financier national aux normes de l'Accord de Bâle	53
2.11. L'internationalisation du système financier	61
2.12. La concentration et les oligopoles bancaires	65
2.13. La restructuration du système financier sous forme d'un processus d'exclusion	68
Chapitre 3 – L'utopie de la communication et l' économie globale	72
Chapitre 4 – L' entreprise globale et les entreprises en réseau	78
Chapitre 5 – La mondialisation ou la régionalisation–Un champ planétaire d' action	82
Chapitre 6 – La mondialisation et le capital financier	85
Chapitre 7 – L' impact de la mondialisation sur le système financier brésilien	85
Conclusion	95
Annexe 1	107
Annexe 2	110
Bibliographie	113
	114

Remerciements

Je souhaite en premier lieu remercier le professeur Pierre Musso qui m'a orienté tout au long de l'élaboration de ce travail et dont l'expérience universitaire est une source permanente de conseil, d'inspiration et de motivation intellectuelle.

Je suis personnellement reconnaissant à tous ces maîtres qui m'ont introduit, avec tout l'éclat dont ils sont nimbés, dans le monde fascinant des sciences politiques, alors que j'ai passé les 30 dernières années à m'occuper uniquement de gestion aussi bien sous ses aspects théoriques que pratiques. Ces professeurs sont Lucien Sfez, Jean Klein, Charles Zorgbibe, Stéphane Monclaire et Claude Emery.

Au professeur Mario Tomelin, à madame le professeur Nubia Gripp Viana et à toute l'équipe de l'ULAC pour la vision entrepreneuriale et l'opportunité de pouvoir participer à un événement de cette dimension intellectuelle avec l'Université de Paris I – Sorbonne sans avoir à m'absenter de chez moi.

Au Président de l'Asbace, Geraldo Gardenali, pour la sensibilité dont il a fait preuve en me permettant de m'impliquer dans ce doctorat bien que cela résulte fréquemment en de nouvelles préoccupations outre celles liées directement à l'exercice de notre travail. Au collègue Miguel Arcanjo Tadeu Feres pour l'aide précieuse et dévouée apportée à mon travail de recherche.

Je remercie également ma femme et mes enfants pour la compréhension dont ils ont fait preuve, face mon éternel manque de temps motivé par mon engagement dans des projets qui, comme ce dernier, se sont révélés, en cours de route, plus grands que moi-même.

1 - Introduction

1.1. La problématique et la justification du travail

En novembre 1989, se réunissaient à Washington des fonctionnaires du

gouvernement des Etats-Unis et d'organismes financiers multilatéraux , à savoir le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. Le but de cette rencontre, organisée par le *Institute for International Economics*, sous le nom de *Latin American Adjustment : How much has happened*, consistait à analyser les réformes économiques entreprises et celles en cours, en Amérique latine. Les conclusions de cette rencontre, qui ne présentait aucun caractère délibératif, prirent de manière informelle le nom de Consensus de Washington. Cette rencontre ratifia la proposition néolibérale défendue par le gouvernement nord-américain, condition *sine qua non* pour tout pays désireux de recevoir une coopération externe, bilatérale ou multilatérale. C'est ainsi que, bien que résultant d'une réunion informelle, les conclusions de la rencontre se transformèrent en une sorte d'ordonnance, de référence dans la coordination des politiques d'ajustement macroéconomique, indiquées aux pays latino-américains et financées par ces entités.

L'ensemble d'ajustements proposés sert donc de référence, non seulement aux pays latino-américains, mais également à toutes les économies qui recouraient à ces financements, indépendamment de leur niveau spécifique de développement.

En synthèse, le programme établissait :

- a) la nécessité de privatisations pour laisser évoluer le marché entre les mains des agents privés et apporter, grâce à la vente des entreprises publiques, les ressources nécessaires à l'équilibre des comptes gouvernementaux tout au long de la phase d'ajustement structurel ;
- b) des impositions minimales et régressives, suivie d'une augmentation de la base fiscale et d'une réduction des impôts des agents économiques ; les propriétaires de grandes fortunes et les pauvres seraient ainsi assujettis aux mêmes fourchettes d'impôts, affectant les secteurs les plus pauvres qui en étaient autrefois exemptés, allégeant par ailleurs les entreprises ;
- c) libre entrée des importations et des investissements étrangers - le protectionnisme se révélant incapable de capter des ressources, de satisfaire les intérêts du consommateur national et freinant l'insertion compétitive du pays dans l'économie mondiale. L'investissement étranger direct compléterait ainsi l'épargne nationale indispensable au développement et introduirait de nouvelles technologies capables d'accroître la compétitivité du pays ;
- d) le besoin de stimuler les exportations et de freiner les importations. On admettait cependant qu'au cours de la phase de stabilisation économique, il conviendrait de lier la monnaie nationale à une monnaie étrangère, courant même le risque d'une surévaluation de la monnaie. Cette politique, considérée exceptionnelle, allait se concrétiser par la suite en une praxis de dollarisation comme mécanisme de stabilisation économique.

Au Brésil le gouvernement Sarney (1985/1990), le premier après la dictature militaire, marque le début de la transition d'un modèle de développement autoritaire étatique vers un autre libéral. En réalité, il ne fut ni l'un ni l'autre. Son libéralisme qui s'appliqua tout d'abord au domaine politique fit ses premiers pas dans le

domaine économique pour se transformer, en pratique, en un régime de type populiste avec forte intervention de l'Etat.

Aussi bien le modèle libéral, dont l'implantation commençait à peine, que le modèle autoritaire se montraient incompatibles avec l'idée d'une démocratie. Dans les deux cas, la concentration du revenu croissait à une vitesse vertigineuse dans le pays au même titre que l'exclusion et le gonflement désordonné des villes. L'inflation s'élevait à des niveaux alarmants et la lutte pour l'éliminer justifiait certaines mesures qui ne servaient qu'à protéger les intérêts des élites, au détriment de la qualité de vie des couches les plus populaires.

En 1989, prend fin le cycle de confrontations entre le socialisme démocratique et le projet néolibéral avec la victoire de ce dernier proposant l'accès libre au marché et la réduction de la taille de l'Etat. Ce projet, mis en œuvre sous le gouvernement Collor, (1990/1992) contrairement à celui de la période Sarney entraîna de sérieux changements dans l'économie du pays, instituant dans le pays un modèle de modernisation conservatrice, imposé par les pressions du capital international, accélérant l'ouverture des marchés, réduisant le pouvoir régulateur de l'Etat, faisant d'innombrables concessions au FMI, au Club de Paris et aux créanciers internationaux. Provoquant la récession, afin de lutter contre l'inflation, le gouvernement Collor mit en danger la capacité industrielle et productive du pays. Au terme de deux ans de ce gouvernement, le Brésil sombra dans l'une des crises économiques les plus aiguës de toute son histoire.

Le procès d'empêchement imposé à Collor, basé sur des accusations de corruption, culmina en une crise politique conjoncturelle au cours de laquelle les élites se lancèrent dans une réorganisation de leurs forces en vue d'assurer la continuité du même projet hégémonique.

Sous le gouvernement de Itamar Franco (1992/1996) les politiques implantées par le président Collor ne subissent aucune altération significative. Les règles monétaristes sont les mêmes, les taux d'intérêt élevés et la lutte contre le déficit public continue au prix d'une précarisation des services médicaux et de l'éducation publique et d'une prétendue réforme fiscale qui se limite, en réalité, à la simple création de l'Impôt provisoire sur les mouvements financiers (IPMF).

Lorsque Fernando Henrique prend en charge le ministère des Finances du gouvernement Itamar Franco (1993), le panorama économique est extrêmement fragile, situation qui malheureusement s'aggrave sous l'effet de sa politique économique. La lenteur de mise en œuvre du plan économique obéit ainsi à un échéancier qui sert à canaliser les espérances populaires en matière de lutte contre l'inflation et de stabilisation de la monnaie et se traduit par des résultats significatifs au niveau des urnes.

La seule finalité du Plan Real (1994) ne se limitait pas cependant à l'élection de Fernando Henrique Cardoso à la présidence de la République. Son implantation subordonna l'économie brésilienne aux paramètres du Consensus de Washington en y introduisant des modifications qui visaient à répondre aux objectifs établis par les pays riches et particulièrement à servir les intérêts hégémoniques des Etats-Unis d'Amérique.

Ces nouvelles propositions justifiaient les mesures adoptées :

- a) combattre le déficit public en diminuant les dépenses et en privatisant les entreprises publiques afin de renflouer les coffres de l'Etat et libérer ce dernier du fardeau constant et des inévitables et incessants apports de capital, ouvrant ainsi la voie du libre accès aux marchés ;
- b) instaurer la dollarisation de l'économie, à partir d'un ancrage de la monnaie nationale à la stabilité de la monnaie américaine ;
- c) maintenir un taux d'intérêt élevé afin de freiner la consommation locale et favoriser ainsi la chute de l'inflation ;
- d) diminuer le pouvoir d'achat des salaires afin de ralentir la consommation, et éviter le retour de l'inflation ;
- e) libérer l'économie aussi bien pour favoriser l'entrée de produits étrangers moins chers que leurs similaires nationaux que pour faciliter l'entrée du capital international dans le pays et permettre l'installation de nouvelles entreprises capables de fournir des technologies avancées et de nouvelles ressources, indispensable processus de croissance de l'économie brésilienne ;
- f) poursuivre le paiement de la dette interne afin que les agents internationaux recommencent à investir au Brésil.

Le Plan Real adopté dans le contexte cité, a atteint son objectif d'instrument de stabilisation de la monnaie mais a également introduit des modifications fondamentales dans l'environnement du système financier qui, face à la perte des recettes inflationnistes et à l'ouverture au marché international, va désormais assumer une nouvelle position de compétitivité afin de garantir de meilleures performances. Le plan laissa en terme de développement économique et social un lourd et complexe échéancier à accomplir avant de pouvoir pallier les inégalités persistantes dans l'une des sociétés les plus puissantes et les plus injustes du monde.

1.2. Objectif général et analyses spécifiques

1.2.1 Objectif général

Analyser de forme critique le processus d'évolution du système financier national (SFN) en utilisant les concepts de communication et d'économie de réseau et évaluer de plus les effets de la mondialisation sur sa structure et son fonctionnement.

1.2.2. Analyses spécifiques

- a) Analyser les décisions fondatrices et l'évolution du système financier au Brésil ;
- b) étudier les principales propositions de réorganisation du SFN ;

- c) procéder à l'analyse critique des transformations récentes du SFN ;
- d) décrire le Plan de stabilisation économique- Plan Real ;
- e) évaluer les nouvelles réalités introduites au sein du SFN par le Plan Real ;
- f) décrire l'utopie de la communication dans ses aspects fondamentaux ;
- g) évaluer l'influence de l'économie réseau sur le secteur financier ;
- h) évaluer l'impact de la mondialisation dans le système financier brésilien ;
- i) et analyser de forme critique les conséquences politiques et sociales de la restructuration du système financier national, dans ses aspects d'internationalisation, de concentration et d'exclusion.

1.3. Enoncé de la méthodologie et de la structure de l'étude

La méthodologie utilisée dans ce travail a consisté en une recherche bibliographique et analytique, tournée vers l'étude et l'explication de faits capables de faciliter la compréhension de la réalité empirique qui, conformément aux enseignements de Rudio¹, « est représenté par tout ce qui existe et peut être connu par l'analyse et l'expérience du fait étudié ».

Ce mémoire est ainsi structuré :

Le premier chapitre comporte l'introduction, la description de la problématique et la justification de l'objet de la recherche, des objectifs - général et spécifiques - et de l'exposition de la méthodologie de recherche.

Dans le deuxième chapitre, l'évolution du système financier au Brésil est analysée de forme critique, depuis sa création en 1808 jusqu'à l'époque actuelle.

A partir du troisième chapitre, sont introduits les concepts de communication, d'économie de réseau, de mondialisation afin de présenter une grille permettant une meilleure compréhension de la réalité analysée.

Viennent ensuite les conclusions de ce mémoire.

2 . Un système financier en quête d'identité

2.1. De 1808 à 1889 - Les banques au service de la Couronne : les premières tentatives et leurs échecs répétés.

Contrairement à ce qui s'est déroulé dans les pays à mémoire², les fondements des institutions nationales et en particulier, ceux du système financier ne se sont pas érigés au Brésil à partir d'un processus normal de maturité sociale et politique. Face à l'imminence de l'invasion du Portugal par les armées de Napoléon Bonaparte, le prince D. João VI, accompagné de sa cour, entreprenait une fuite

¹ Rudio, Franz Victor. Introdução ao projeto de pesquisa científica. Petropolis. Ed.Vozes. 1993 – PG 15.

² Voir explication détaillée in:Sfez, Lucien. La symbolique politique, 2ème ed corrigée – PUF – Paris, 1996 – Pgs 90/91.

rapide et désorganisée vers les terres brésiliennes.

Dès son arrivée sur le territoire de la colonie, il adoptait des mesures en vue de structurer sa fragile économie en décrétant l'ouverture des ports aux nations alliées et en créant aussitôt après, le 12 octobre 1808, la Banque du Brésil.

La création d'une banque d'Etat figurait parmi les anciennes prétentions du Portugal. Depuis longtemps déjà ce projet alimentait les débats en métropole. L'historien Afonso Arinos de Mello Franco précise en outre « qu'à l'instar de tant d'autres idées , si ce n'est de l'ensemble des idées qui impliquaient un progrès politique et économique, en choisissant de nouvelles formes de gouverner mises en place au sein du vieux royaume, cette idée s'inspirait de l'étranger, et c'est d'ailleurs un étranger qui, le premier, l'a défendue au Portugal : Domingo Vandelli. Selon la suggestion de Vandelli complétée par celle de D. Rodrigo de Souza Coutinho, nous trouvons déjà tracé le prototype de la première Banque du Brésil, avec ses avantages et ses inconvénients, son indubitable utilité mais en contrepartie un manque total de viabilité, ce même modèle qui après des épisodes turbulents et malgré de grands services rendus au pays, fera sombrer cette première expérience dans l'échec le plus complet et le plus mélancolique³ ;

Conçue comme une banque de dépôts, d'escompte et d'émission, détenant le privilège de la vente de produits comme le bois précieux Pau-Brasil , l'or et les diamants , jusqu'alors monopole de la Couronne, la Banque du Brésil fut créée selon le modèle de la Banque d'Angleterre qui, avec les Banques de France et de Suède, étaient les seules banques d'émission au monde.

L'objectif principal de la fondation de la Banque ne laissait planer aucun doute quant à la priorité et à l'importance du décret de sa création : trouver le plus rapidement possible des fonds pour entretenir l'élite monarchique composée principalement de la reine, Dona Maria I, du prince régent, de leurs enfants, de parents proches et lointains, d'un nombre conséquent de courtisans, de l'administration et des domestiques. Le tout représentant un total estimé à quinze mille personnes, une cour autour de laquelle gravitaient nombre d'usurfruitiers et de parasites en compagnie desquels D.João avait fait le trajet de Lisbonne à Rio de Janeiro.

Le 11 décembre 1809, la Banque du Brésil commençait ses opérations dans un cadre pourvu de tous les ingrédients propres à l'échec des institutions financières, publiques : dirigeants à la compétence et à la probité très discutables ; instrument des haines politiques ; objet de rumeurs et de campagnes diffamatoires ; empire de la mauvaise gestion, pis encore, de la gestion malhonnête.

La Banque s'est vue rapidement victime de ses propres circonstances et en particulier, victime des dépenses excessives de la Couronne entraînant successivement « la réduction de la circulation officielle de l'or en faveur de l'argent , du cuivre et du papier-monnaie. Les émissions sur base métalliques se sont

³ In.Franco, Afonso A.M, *História do Banco do Brasil*, Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil, Rio de Janeiro, 1973, page 13.

multipliées. La réserve d'or a été progressivement engloutie par l'inflation et le peu qui restait était emporté par D. João VI lors de son retour au Portugal en 1821. »⁴

L'impropriété des objectifs, l'administration désastreuse et l'excès des émissions furent les causes principales de l'échec de l'institution financière dans cette première phase. « L'administration de la Banque n'a jamais primé par sa perspicacité ni par sa prudence, donnant libre cours à des rumeurs de malversations et de détournements de fonds d'une telle ampleur que le gouvernement s'est vu obligé, non pas d'apurer ces dénonciations par une enquête nécessaire à la sauvegarde de l'établissement, mais de leur assigner le silence usant de violence à l'encontre de ceux qui semaient ces rumeurs », relatait le Conseiller Pereira da Silva dans le livre « Histoire de la fondation de l'Empire »⁵

Les détournements et les abus étaient facilités par le secret des opérations bancaires et les actionnaires ne les ignoraient pas. Le Conseiller José Antônio Lisboa observe dans le livre « Réflexions sur la Banque du Brésil », publié en 1821 que : « Francisco José dos Santos, négociant sur la place, et José da Rosa Salgado exerçant la profession de courtier, ont été arrêtés , le premier incarcéré, le second envoyé sur l'île das Cobras , pour avoir dénoncé l'utilisation erronée des fonds de la Banque et les malversations de ses employés »⁶.

Au cours des années suivantes , les luttes pour la consolidation de l'indépendance ont porté le coup de grâce à l'institution déjà fortement affaiblie. Dilapidée par le pouvoir public et gérée de manière imprudente, elle inaugurerait la longue et pénible histoire, d'une durée de près de deux cents ans, de l'inflation brésilienne. Le rachat des billets émis par la Banque et soumis à une dépréciation graduelle fut placé sous la responsabilité du Trésor public étant donné que cette émission répondait à la demande du Trésor royal et qu'à partir du moment où ce dernier privait la Banque des moyens de les racheter, celle-ci, à son tour, cessa de les honorer.

Transformée en une sorte de bouc émissaire, la Banque finit par assumer, selon l'historien Pandiá Calógeras, « la responsabilité de difficultés issues d'une situation dont les erreurs revenaient presque exclusivement au gouvernement, à cause d'emprunts dispensables qu'il sollicitait voire imposait »⁷.

Exsangue, la Banque du Brésil, qui avait accosté les terres brésiliennes , entraînée dans le sillage des navires en fuite de la cour portugaise, assistait impuissante, le 23 septembre 1829, à la déclaration de sa faillite par l'Assemblée législative. Ainsi, prenait fin, de manière peu glorieuse, la difficile et courte trajectoire de la première expérience bancaire, au dessous de la ligne de l'Equateur.

⁴ In Galvêas, Ernane. *Sistema Financeiro e Mercado de Capitais*. Rio de Janeiro : IBMEC, 1985, page 18.

⁵ In *História do Banco do Brasil* - Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil, Brasília, 1988, page 20

⁶ In *História do Banco do Brasil* - Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil Brasília, 1988, page 20.

⁷ In Calógeras, João Pandiá. *A Política Monetária no Brasil*, S.Paulo. Cia Editora Nacional, 1960, page 250

Alors que la Banque était en train de se débattre dans les procédures de faillite dont la conclusion n'aura lieu qu'en 1835, les membres de la régence *Trina*⁸ proposaient, le 8 octobre 1833, de recréer la Banque du Brésil. Bien que les diplômes légaux qui étayaient sa création fussent reconnus à l'époque, bénéficiant d'une certaine notoriété puisqu'ils servaient de base pour la fondation d'une Banque Centrale, les efforts des régents furent inutiles pour changer l'opinion de la société à l'égard de cette nouvelle banque. Par pur manque d'intérêt de la part du public pour souscrire aux actions de la nouvelle institution, le projet n'a jamais abouti. C'est la raison pour laquelle la grande majorité des historiens exclut ce projet de la séquence d'implantations et de banqueroutes de la Banque du Brésil. En 1834, le gouvernement officialisait l'abandon du projet et jusqu'à l'année 1838, « aucune autre banque n'était instituée légalement et formellement dans le pays ».⁹

A partir de cette date, commençait au Brésil un long et fastidieux processus d'ouverture et de fermeture de banques publiques et privées, traversant l'Empire et la République et perdurant jusqu'à nos jours. Les expériences furent nombreuses. Nombre d'entre elles, comportaient toutes les caractéristiques du vrai stellionat; si les fraudes pratiquées contre l'économie populaire n'étaient pas encouragées par les autorités gouvernementales, ces dernières fermaient les yeux ne disposant pas, comme aujourd'hui d'ailleurs, d'une ossature légale appropriée et à la hauteur de l'imagination criminelle d'une centaine d'aventuriers qui parvenaient et parviennent encore à s'immiscer dans ce domaine sensible qui est le monde des affaires au Brésil.

Comme nous l'observerons tout au long de cette étude, les lois et les normes qui régissaient et continuent de régir le système financier au Brésil sont tellement abondantes et contradictoires qu'elles semblent parfois avoir été conçues au profit de l'impunité.

Au début du processus de développement de l'ex colonie, diverses initiatives furent entreprises afin de faciliter la création de banques. C'est ainsi qu'en 1838, profitant d'un contexte économique et financier relativement stable et sur initiative du gouvernement provincial, fut créée la Banque de l'état fédéré du Ceará et, la même année, un groupe de capitalistes privés, fondait la Banque Commerciale de Rio de Janeiro. La première eut la vie courte car dès 1839 elle déclarait faillite; la seconde était installée et inaugurée sans l'autorisation gouvernementale qui ne lui serait octroyée que le 23 juin 1842.

Le 2 avril 1845, la Banque Commerciale de la province de la Bahia inaugurait ses activités. A partir de cette date, on remarque une certaine accélération dans le processus de fondation de banques avec la création de la Banque Commerciale du Maranhão en 1846 et en 1847 de la Banque du Pará et de la Banque de la Province du Pernambouc.

Il faut souligner d'autre part qu'en accord avec les statuts reconnus par le gouvernement, toutes ces banques pouvaient émettre des bons ou des lettres au porteur, à échéance déterminée. Ces titres finirent par circuler comme monnaie

⁸ NA : régence *Trina* - Régence exercée par trois membres de l'élite

⁹ In *História do Banco do Brasil* - Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil, Brasília, 1988, page 24

courante concédant de cette manière et avec l'autorisation du gouvernement, un pouvoir important à l'initiative privée, pouvoir considéré dangereux par ceux qui défendaient l'émission de la monnaie comme privilège exclusif du gouvernement. En outre, dans le sillage de cette facilité d'émissions, on ne pouvait s'attendre qu'à l'existence de nombreux abus qui entraînèrent la perte totale du contrôle de l'inflation.

A tel point qu'en 1848, déjà, la société revendiquait une réforme du système bancaire. Malgré les clameurs de l'ensemble de la population contre les taux d'intérêt trop élevés des banques, planait de forme plus ou moins précise, le sentiment que le pays ne pouvait rester privé d'une institution qui remplisse les fonctions de banque d'émissions et d'agent financier au service du gouvernement. Ceci parce que l'accumulation de failles et d'échecs et en particulier, le manque de directives solides, démontraient clairement que la création de banque et que les opérations bancaires s'étaient transformées en un jeu heuristique, amateur, construit à base d'essais et d'erreurs.

Même l'analyse la plus optimiste n'aurait pu conclure que le pays comptait sur un système bancaire structuré. La réalité s'imposait en prouvant qu'il n'existait en vérité qu'une sorte d'archipel de banques, marqué par une présence importante des affaires de l'Etat, agissant comme banquier, ainsi que de l'initiative privée, nationale ou étrangère, opérant individuellement, sans la moindre structuration systémique et selon des positions stratégiques, politiques, opérationnelles d'organisation et de qualité de la gestion très distinctes.

Malgré une timide réaction de la part du gouvernement, qui, en janvier 1849, émettait un décret légiférant sur le rôle des sociétés anonymes sans toutefois établir des bases solides et fiables pour l'organisation d'un système financier, le baron de Mauá n'a pas hésité à entreprendre des démarches pour la création d'une deuxième Banque du Brésil, dénommée initialement Banque Commerce et Industrie du Brésil, adoptant par la suite la dénomination de Banque du Brésil.

Cette banque cependant ne concernait que l'initiative privée, sans aucune liaison ni participation du gouvernement, c'est la raison pour laquelle, là encore, certains historiens préfèrent l'exclure de la série des Banques du Brésil. Aussi, la véritable deuxième Banque du Brésil aurait été créée en 1853, par le ministre des Finances de l'époque, le vicomte de Itaboraí, à partir de la fusion de la banque fondée par le baron de Mauá avec la Banque Commerciale de Rio de Janeiro, en activité depuis 1838.

La proposition ministérielle qui préconisait la création de la Banque du Brésil n'admettait en aucun cas que la direction des opérations commerciales soit à la charge du gouvernement mais incorporait à l'Empire, par le biais d'actions, une banque de dépôts, d'escomptes et d'émissions, sujette à la supervision gouvernementale. Cette fonction était exercée par un président, nommé par l'Empereur, détenant le pouvoir de veto sur toute délibération contraire à la loi ou aux statuts. De cette manière, un mécanisme de gestion était déjà installé à cette époque, se caractérisant comme une authentique *golden share*, en tous points au profit du gouvernement mais pas des actionnaires privés puisque détenant le pouvoir de veto, ce président se transformait en seigneur absolu quant aux décisions

stratégiques y compris en matière de décisions sur les opérations commerciales tout en maintenant l'apparence de ne pas s'immiscer.

C'est ainsi que se concentrait au sein de la Banque le pouvoir d'émissions, éliminant de la sorte les maux découlant des multiples sources d'émissions et transformant en filiales les banques d'émissions des provinces qui lui étaient désormais subordonnées. Ces filiales se dissociaient sensiblement du type traditionnel d'un établissement bancaire car elles bénéficiaient d'une certaine autonomie, y compris de statuts et d'une direction propres. Le but de cette implantation était de répondre aux besoins suscités par l'étendue territoriale du Brésil et de vaincre les difficultés de communication existantes à l'époque. Mais, paradoxalement, ce sont ces mêmes circonstances qui, dans la pratique, empêcheraient la direction centrale d'exercer le contrôle et la surveillance nécessaires sur les opérations et les finances de ces filiales, ce qui plus tard, et cela va de soi, se traduirait en de nombreux abus et détournement de fonds.

Ainsi, une fois de plus, les vices des processus de gestion des institutions publiques brésiliennes ancrés depuis le temps de la colonie, se manifestaient. En raison de leur ampleur, certains d'entre eux méritent d'être cités :

- a) les divergences politiques qui ont entraîné la démission du ministère présidé par le vicomte de Itaboraí ;
- b) la direction de la Banque composée d'un président et de 15 directeurs qui était bien évidemment une exagération ;
- c) le retard dans la mise en route des opérations bancaires qui s'est prolongé jusqu'à la fin du mois de mai 1854 ;
- d) l'installation prématurée des filiales dans diverses régions ;
- e) la discontinuité dont a été victime l'ensemble de l'administration de la Banque dès la première année de fonctionnement, à cause des substitutions successives au sein de la direction ;
- f) les différends politiques qui ont permis que certaines banques de province et banques privées conservent leur pouvoir d'émission à tel point que la Banque du Brésil n'a pu véritablement exercer le monopole sur l'émission qu'à partir de 1860 pour le perdre de nouveau en 1866 ;
- g) les constantes fuites de capitaux disponibles envoyés en province, en particulier dans les régions du Nord du pays, qui ont forcé la Banque à dépasser ses limites d'émissions et qui par conséquent l'ont obligée à augmenter les importations d'or sur le marché étranger et les acquisitions sur le marché intérieur .

Comme si cela ne suffisait pas, la découverte d'or en Australie et aux Etats - Unis provoquait en 1857, une profonde crise du change qui, amorcée sur le marché nord - américain, se ramifia rapidement, touchant de plein fouet Londres et Hambourg. Comme le Brésil était intimement lié à ces deux places européennes, cette crise, selon le rapport de la direction de la Banque , « a fortement ébranlé le commerce d'importation et d'exportation, plongeant le premier dans une situation critique issue de l'envoi trop volumineux d'argent et le deuxième dans l'impossibilité d'effectuer des transactions avec les produits du pays par manque d'acheteurs sur

ses marchés de consommation. En conséquence, le change, thermomètre de ces opérations, s'en ressentit très fortement »¹⁰.

Acculée, victime des influences gouvernementales et de la pression des intérêts privés, la direction de la Banque du Brésil s'est vue dans l'obligation d'adopter des mesures artificielles et précaires en vue de soutenir le change, obtenant comme résultat des corrections à caractère éphémère dans la lutte contre les maléfices de la crise. Il est intéressant de constater que ce type de position semble avoir fait école au sein du pays car la grave crise du change advenue en 1999, en plein milieu de l'ère du Real, résultait d'un comportement similaire du Président de la Banque Centrale en exercice à cette époque.

Dès cet instant, la question bancaire dont l'épicentre est la Banque du Brésil, allait se transformer en une véritable dévoratrice de gouvernements. En ayant pour toile de fond les débats sur la pertinence de l'unicité ou de la multiplicité d'institutions d'émission de monnaie, une réforme bancaire s'imposait. Nombre de ministères, de cabinets et de directions se sont alors succédés et à chaque changement découlant de divergences entre la direction et le ministère ou entre ce dernier et l'Assemblée législative s'ensuivait une nouvelle crise. Dans sa publication du 23 juillet 1867, sur le ton de la badinerie, le Journal du Commerce résumait ainsi la situation: «Dans un camp flotte la bannière des emprunts, dans l'autre, celle du papier-monnaie : l'un et l'autre oeuvrent au nom de la sauvegarde de l'honneur national qui crie au secours face au déficit du budget. Le ministère réclame le papier-monnaie, l'opposition, elle, préconise les emprunts »¹¹.

En 1864, une nouvelle crise éclatait à partir d'un incident qui aurait dû être considéré tout à fait banal. Une entreprise dénommée A.J.A. Souto & Cia., appartenant au Vicomte de Souto et débitrice d'un emprunt très conséquent concédé par la Banque, fermait ses portes de façon inespérée. Ce fait sema la panique dans toute la ville de Rio de Janeiro, provoquant une course effrénée vers les établissements bancaires. Après avoir résisté autant qu'ils le purent, certains établissements bancaires et commerciaux décidèrent de fermer leurs portes. Le gouvernement est alors accouru à leur secours décrétant que la Banque du Brésil augmente son volume d'émission jusqu'au triple des fonds disponibles et qu'elle autorise les émissions de papiers pour aider les banquiers en difficulté. Comme la Banque n'avait jamais résolu son problème structurel de manque de fonds disponibles garantissant le volume d'émissions, la crise commença à prendre des proportions gigantesques, l'entraînant dans la ruine.

Deux crises allaient alors successivement s'abattre sur la Banque qui venait à peine de se remettre de ces derniers troubles - la première, provoquée par la guerre du Paraguay. Le gouvernement a d'emblée autorisé des émissions excessives pour secourir la London and Brazilian Bank aux prises avec de graves difficultés. Il a ensuite, sans la moindre marque de pudeur et prétextant des besoins patriotiques, fait main basse sur les ressources de la Banque y compris sur l'or, en procédant au

¹⁰ In *História do Banco do Brasil* - Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil - Brasília, 1988, page 44

¹¹ In *Jornal do Commercio* - Rio de Janeiro, édition du 23 juillet 1867, page 2.

transfert de l'ensemble de ces fonds vers le Trésor et en épuisant ainsi les fonds disponibles déjà bien affaiblis. Quelques mesures ont alors été prises visant la récupération de la Banque : - la Banque du Brésil perdait le monopole de l'émission de la monnaie. Le Trésor récupérait ainsi la dette des émissions sans réserve et le coût des charges liées à l'attribution de subsides en aide aux institutions bancaires menacées de faillite ; - on créait en outre les portefeuilles hypothécaires et agricoles dans le naïf espoir de pouvoir les négocier dans les pays riches d'Europe pour obtenir les ressources nécessaires aux portefeuilles industriels et commerciaux.

La seconde crise est issue de l'abolition de l'esclavage. Toutefois, bien avant que soit prise cette mesure, la Banque s'était déjà déclarée hors d'état de payer les dettes du portefeuille agricole en raison de la vague de sécheresse qui sévissait alors dans la région du Nord - Est où se concentraient les emprunts. Etant donné que les esclaves servaient de garantie dans ces transactions, et que ces garanties disparaissaient du jour au lendemain une fois l'esclavage aboli, c'est le portefeuille hypothécaire qui a été le premier touché. Une fois encore, les responsables, c'est à dire, les dix cabinets administratifs qui se sont succédés au cours des 12 dernières années de la monarchie décadente, choisissaient la solution de facilité en ayant invariablement recours à l'émission pour pallier au manque de ressources.

Dans la période précédant l'éclosion du mouvement militaire couronné par l'implantation du régime républicain, les directions successives de la Banque du Brésil se sont efforcées d'enrayer la crise de l'institution déjà bien appauvrie. Mais les indicateurs accusaient une chute généralisée des opérations bancaires, une stagnation des bénéfices et surtout des dettes accumulées. En outre, nombre de critiques à l'encontre de la Banque se multipliaient dans la presse et on exigeait la punition de ses directeurs. Au Parlement, les dénonciations affluaient, à tel point que ce dernier était considéré une « institution fatale pour le pays qui entravait tout type d'entreprise »¹².

Parallèlement à la recherche de solutions aux problèmes économiques, l'hésitant gouvernement monarchique préconisait l'émission massive d'actions, au sein d'une Bourse de valeurs nouvellement créée, dans laquelle grandissait déjà la fièvre de la spéculation en un mouvement funeste qui suscitera la grande crise marquant les premières années du gouvernement républicain.

Le vicomte de Ouro Preto, dernier ministre des Finances de la monarchie, décidait, en ultime recours, de faciliter l'implantation d'une banque de grande envergure, s'appuyant sur des capitaux privés, dénommée Banque Nationale du Brésil et fusionnée par la suite avec la Banque Internationale, l'une et l'autre appartenant au vicomte de Figueiredo. Faisant écho à cette décision, un contrat pour la récupération du papier - monnaie était signé entre cette banque et le Trésor dans une vaine tentative de trouver un substitut de la Banque du Brésil.

Au crépuscule du gouvernement monarchique, ce même ministre prenait la décision de créer, à Rio de Janeiro, la première Clearing House du pays, dans la tentative désespérée d'imposer un quelconque contrôle sur les opérations bancaires. Comptant sur des capitaux privés et bénéficiant en outre de l'autorisation d'opérer

¹² In *História do Banco do Brasil* - Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil Brasília, 1988, page 106

dans la « liquidation des opérations journalières par le biais d'échange ou de retenue sur les chèques, cartes ou lettres, sans rapport avec la tradition de numéraire »¹³, cette dernière n'a cependant pas résisté plus d'un an, étant dissoute en février 1889.

Depuis la création de la première Banque du Brésil décrétée par D. João VI en 1808, et surtout depuis 1853, date à laquelle le vicomte de Itaboraí décidait d'implanter la deuxième Banque du Brésil qui survécut à l'Empire et à la Vieille République, l'institution a joué un rôle de première grandeur dans l'histoire économique du pays puisqu'elle constitue le pilier sur lequel s'est érigé l'ensemble du système bancaire brésilien.

Si l'histoire d'une banque officielle reflète l'histoire d'un peuple, celle de la Banque du Brésil reflète, dans son évolution historique, la forme selon laquelle les administrations publiques sont conduites dans le pays, alternant les phases de prospérité et de dépression, de gestion constructive et désastreuse, au temps de la Colonie, de l'Empire et de la République, que ce soit sous le prisme des diverses fonctions remplies au cours de sa trajectoire en tant que banque du gouvernement ou dans l'optique d'une banque commerciale, corporative, agricole et de services au grand public.

C'est la raison pour laquelle une attention toute particulière est portée à son évolution historique.

2.2. De 1889 à 1945 - D'une crise à l'autre, en quête de réorganisation

Les premières années de la République furent marquées par l'éloignement du gouvernement par rapport à la gravité de la situation économique et financière du pays. Le pouvoir Exécutif et, en particulier, le Législatif restaient étanches, contrastant d'autant plus avec le rôle joué par ce dernier vers la fin de la période monarchique lorsque les ministres étaient constamment convoqués pour participer aux sessions du Parlement d'où surgirent pratiquement toutes les initiatives en matière d'organisation d'activités bancaires.

Malgré de sévères critiques à l'égard des mesures prises par le Vicomte d'Ouro Preto, le premier ministre des Finances du gouvernement républicain, Rui Barbosa, maintint tout d'abord l'exécution de la politique financière conduite par le dernier ministère impérial.

Le 17 janvier 1891, sa proposition de réforme financière était rendue publique, et se composait de quatre décrets ayant comme références évidentes les réformes d'Alexandre Hamilton aux Etats-Unis. Ajustés de concert avec le Président de la République, ces décrets ne furent pas portés à la connaissance des autres ministres. C'est d'ailleurs un fait courant au Brésil qui, par tradition, est composé de ministres considérés de « première » et de « deuxième classe », ceux de la première classe appartenant au secteur économique, et ceux de la deuxième classe au secteur social.

¹³ In *História do Banco do Brasil* - Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil Brasília, 1988, page 111.

Parmi les décrets publiés par Rui Barbosa, le n° 175, concernant le secteur bancaire, concédait la faculté d'émission à de nouvelles banques, traitait de l'organisation des institutions bancaires et pouvait se résumer de la manière suivante:

- a) a). pourraient émettre des billets aux porteurs les banques qui, créées avec l'autorisation du gouvernement, possédaient un fond social constitué de polices de la dette publique, en monnaie courante ou or ;
- b) le pays restait divisé en trois zones – Nord, Centre et Sud – chacune dotée d'une banque ;
- c) l'émission de billets aux porteurs, qui jouiraient des privilèges conférés aux billets de l'Etat, ne pourrait dépasser la quantité de polices constituant le fond social de la banque sous peine de sévères sanctions.

De même, selon la réforme de Rui Barbosa, les banques pourraient émettre des lettres d'hypothèques, fonctionner avec des prêts, des escomptes, effectuer des opérations de change et des emprunts sur gage agricole; elles pourraient accorder des prêts industriels destinés à la construction civile, aux travaux publics, à l'achat et à la vente de terres et à colonisation. Elles pourraient, pour leur propre compte ou par l'intermédiaire de tiers, entreprendre des travaux de drainage et d'irrigation des sols, construire des routes et des chemins ruraux, canaliser des torrents, des rivières et des lacs, et fournir les moyens financiers destinés à l'élevage ou à l'exploitation de mines. Cette réforme créait également un système complexe de gestion de fonds sociaux et de gestion des bénéfiques, réglementait les opérations de change et la conversion du papier-monnaie en espèce sonnante.

La réforme dépendait dans son essence de la continuité de l'action gouvernementale. Mal reçue, tant par le Parlement que par les ministres, ce plan commença à être l'objet de proposition d'amendements, ce qui provoqua la démission du ministre et son départ en janvier 1891, non sans s'être soulagé au préalable de manière véhémement, affirmant avoir conçu « un système rempli de correspondances complexes et subtiles, et qu'on ne pouvait toucher à aucun de ses composants sans aussitôt modifier l'action des autres et qu'il était ainsi facile de détruire ce plan, ce qui fut fait à coups répétés par l'introduction de greffes bâtardes »¹⁴.

Ce qui prétendait être une réforme harmonieuse et intégrée se révéla un authentique festival d'inadaptations et de désaccords, exigeant de constantes modifications et corrections. Des mesures successives furent déclenchées, signifiant parfois des avancées, parfois des reculs, montrant clairement qu'elles n'obéissaient à aucun principe, juxtaposant les banques, faisant proliférer différents types de monnaies et provoquant une situation chaotique de convertibilité et d'inconvertibilité dans la quantité de papiers fluctuants.

Le pays était cependant envahi par un climat artificiel d'euphorie économique. Le torrent d'émission fonctionnait comme stimulant aux opérations spéculatives et même frauduleuses, principalement à la Bourse des valeurs où, selon Pandiá

¹⁴ In *Finanças e Política da República*. Ministère des Finances, Rapport, Rio de Janeiro, 1912. Pg. 222.

Callógeras "la spéculation atteignit un degré de délire »¹⁵. La situation vécue à cette époque pourrait rappeler *mutatis mutandis*, celle que Alan Gereepann baptisa « d'exubérance irrationnelle », faisant référence, en 1998, à la Bourse des valeurs de New York. Cependant, dans le cas brésilien, il se peut que l'expression « délire d'irrationalité » décrive mieux la situation. La perte de contrôle du gouvernement sur la monnaie en circulation, revigora l'inflation déjà chroniquement installée et fit s'écrouler le change. Le Brésil vivait un moment de son histoire connu sous le nom de « encilhamento »¹⁶, quand la facilité de crédit implantée au travers d'émissions désordonnées, facilitera la création de nombreuses entreprises, la plupart sans aucune fondation solide.

Déjà, depuis le mois de septembre 1890, les dirigeants de la Banque du Brésil alertaient le gouvernement, sur les droits d'émission concédés à la toute récemment créée Banque de la République des Etats-Unis du Brésil qui aggravaient la crise et alimentaient le jeu spéculatif. La réponse du gouvernement fut de transférer à la Banque de la République des Etats-Unis du Brésil les droits d'émission qui, l'année précédente, étaient concédés à la Banque du Brésil, lui accordant également la propriété des réserves d'or, maintenues au Trésor pour servir de garantie à l'émission.

En novembre 1890, certaines banques anglaises, de même que la correspondante de la Banque du Brésil, entrèrent en liquidation. Les rêves et fantaisies du monde magique de la richesse commençaient à s'écrouler et la réalité se chargeait de démontrer que la vigueur économique du pays n'était qu'une chimère. Le pays entra alors une fois de plus, dans une profonde et longue crise économique.

Les dégâts provoqués par cette crise furent cependant substantiels. Un sondage réalisé sur les banques de Rio de Janeiro en 1906 et qui publiaient régulièrement leurs bilans¹⁷ révéla que, durant la période comprise entre 1891 et 1906, le nombre de banques avait chuté de 68 à 10, leur capital déclaré correspondait à 1/9ème de la valeur en 1891 et leurs encaissements furent réduits à la moitié de la valeur correspondante de celle de cette année. Il est bien possible que la portée de cette crise ait été plus importante, car visiblement les documents de l'époque sous-estiment son effet sur l'ensemble des institutions bancaires.

En septembre 1892, face à la situation d'insolvabilité dans laquelle se trouvait la Banque de la République des Etats-Unis du Brésil qui avait perdu sa liquidité sous l'impact de prêts à hauts risques, le ministre des Finances, Serzedelo Corrêa, donnant suite au programme de stabilisation initié par son prédécesseur, Rodrigues Alves, suggéra une fusion avec la Banque du Brésil, formant ainsi la Banque de la République du Brésil.

¹⁵ In Callógeras, João Pandiá, *A política Monetária do Brasil*, S. Paulo, Cia Ed. Nacional, 1960. Pg. 227.

¹⁶ *Encilhamento* : nom donné par les turfistes à la préparation du cheval pour entrer dans la grille de départ (note de l'auteur.)

¹⁷ In *Retrospecto Commercial*. Jornal do Commercio, Rio de Janeiro, 1906, pg. 80.

La situation des deux banques était précaire, ce qui les rendait peu différentes de celles qui fonctionnaient encore. La Banque du Brésil rencontrait des difficultés, dues à l'important volume d'affaires peu sûr qu'elle détenait et garantit en papier sans valeur ; son portefeuille contenait des titres de courte liquidation ; la liquidation de ces titres était réalisée sous d'énormes préjudices; ses ressources en caisse diminuaient progressivement, son capital immobilisé était considérable et nombreux étaient les endettés sans pouvoir payer les intérêts de leurs dettes. La situation de la Banque de la République des Etats-Unis du Brésil était pire. Les préjudices s'accumulaient, découlant des nombreuses erreurs commises par son administration, qui avait utilisé et abusé de la faculté d'émettre. Les capitaux, dépôts et fonds de garantie avaient été compromis en titres, une grande partie d'entre eux sans aucune valeur. S'ajoutait à ceci une perte totale de crédibilité dans le marché. Tout cela leur faisait défaut, notamment les dépôts, car les sorties journalières étaient plus importantes que les rentrées.

En décembre 1892, le Parlement n'ayant voté aucune solution pour résoudre ce problème, l'Exécutif, envahissant les attributions du Législatif, approuva le décret n° 1.167, qui autorisait la fusion des deux banques baptisant ainsi cette nouvelle institution financière de Banque de la République du Brésil.

Outre ses attributions normales, cette nouvelle banque bénéficia de compétences pour gérer le service de la dette interne nationale et internationale, sauver ou substituer le papier monnaie de l'Etat, exercer avec exclusivité le rôle d'émetteur de billets au porteur et au comptant, à hauteur du double de ses dépôts en or.

Créée à l'aide de ressources monétaires insuffisantes, héritière des problèmes inhérents aux deux banques qui lui donnèrent son origine, la Banque, avec des arriérés élevés, avançait attelée à la crise, dans une période de nombreuses faillites, opérant dans une relation symbiotique avec le Trésor. Elle obtint, sous les auspices de l'Angleterre, différents prêts successifs de la Maison Rothschild, qui à l'époque agissait de manière similaire à l'actuel FMI.

Au gré de la crise et des pressions politiques, se succédèrent différentes directions de courte durée, des opérations risquées furent réalisées et la caisse de la banque devint insatiable. Les abus devinrent insupportables et des rapports de la direction de la banque en 1900 mentionnaient déjà l'ampleur du ravage. En 1902, elle fut une fois de plus sauvée de la déroute grâce à un nouveau prêt obtenu à Londres pour un montant d'environ 8,5 millions de livres Sterling. Cependant la spéculation sur le change, actionnée par les banques étrangères, revalorisa rapidement le taux de change, et dilua la contrepartie nationale du prêt.

Finalement en 1905 après une course intense de déposants, elle fut déclarée liquidée. Emporté par les rumeurs, la course s'étendit aux autres banques. Inébranlable, le gouvernement restait étranger à la situation. Sans pouvoir compter sur l'attention et les prodigieux services du « Samu Financier » de la banque officielle, de nombreuses banques furent menées au bord de la faillite telles entre autres la Banque rurale et hypothécaire, celle du Labour et du Commerce, la Banque commerciale de Rio de Janeiro, la Banque de Dépôts et d'Escompte, le Crédit Mobile, la Banque franco-brésilienne, la Banque Intermédiaire de Rio de

Janeiro et la Banque Italo-brésilienne. Il est intéressant d'observer que cinq banques étrangères, trois britanniques, une belge et une allemande¹⁸, ne furent pas affectées par la crise, car à la différence des banques nationales, elles s'occupaient quasi exclusivement des opérations d'exportation, outre la pratique d'une administration plus compatible avec ce que l'on a coutume d'appeler « bonne technique bancaire ».

La même année, avec la mise en gage comme garantie des biens, actions et droits de la Banque de la République, des installations et du patrimoine, surgissait pour la quatrième fois la Banque du Brésil. Cette décision gouvernementale était motivée par la nécessité d'opposer « un solide concurrent national au puissant réseau bancaire international »¹⁹. Fondamentalement vue comme banque commerciale, avec la participation du gouvernement et de capitaux privés, cette nouvelle banque pourvoirait aux services bancaires, au Trésor et au gouvernement fédéral, et développerait graduellement certaines fonctions de Banque Centrale²⁰.

Le contenu de son acte de création, ne se référait pas directement à la Banque d'Angleterre ou autres paradigmes étrangers, mais nous pouvons supposer raisonnablement, à partir des déclarations faites par le ministre des Finances, Leopoldo de Bulhões, que le gouvernement s'était inspiré d'institutions étrangères similaires : « La banque devra exercer les fonctions de Banque Centrale, munie de ressources abondantes pour le réescompte à d'autres banques, pour leur concéder des prêts ainsi que pour les assister en période de crise »²¹. Les statuts approuvés en 1905 déterminaient la nomination par le gouvernement fédéral du président et du directeur du portefeuille de change alors que les trois autres directeurs seraient élus par les actionnaires. Outre les opérations bancaires habituelles, la Banque du Brésil recevrait des dépôts du Trésor et serait autorisée à lui prêter une partie des recettes budgétaires attendues durant l'exercice budgétaire.

Comme on pouvait le prévoir, la nouvelle Banque du Brésil rencontra des difficultés, car elle recevait l'héritage de la longue crise vécue par la Banque de la République. Cependant, certaines mesures stabilisèrent son action :

a) la création de la caisse d'amortissement : grâce à ce mécanisme, la Banque pourrait recevoir des dépôts en or ou en monnaie légale, donnant en échange à ses déposants des billets convertibles, en apportant au préalable au ministère des finances, la preuve de l'existence dans ses coffres de dépôts en or, lui appartenant, et garantissant la valeur de l'émission. Ainsi, elle pouvait gérer de manière plus adéquate la circulation et la rétention des pièces de monnaie.

b) la création de la caisse de conversion : elle n'était pas directement gérée par la Banque, mais cherchait cependant à contrôler d'un côté l'expansion monétaire et d'un autre côté la revalorisation du change.

c) la nouvelle création de la Clearing House : cherchant à imposer une certaine rationalisation à la liquidation des opérations interbancaires.

¹⁸ In Neuhaus, Paulo. *História Monetária do Brasil* – Institut brésilien de marché de capitaux, Rio de Janeiro, 1975, Pg. 27

¹⁹ In Calógeras, João Pandiá, *A Política Monetária do Brasil*. S. Paulo. Cia. Editora Nacional, 1960. Pg. 384

²⁰ In Neuhaus, Paulo. *História Monetária do Brasil*. Institut brésilien de marché de capitaux. Rio de Janeiro. 1975 Pg. 26.

²¹ In *Retrospecto Commercial*. Jornal do Commercio. Rio de Janeiro. 1905. Pg. 67

Le réseau bancaire national, encore à ses débuts, commençait à croître. En 1907, le pays possédait 27 banques nationales²², 57 en 1922. Ces chiffres évoluèrent de manière désordonnée, atteignant 277 en 1939, en 1941 leur nombre passa à 512 pour chuter ensuite à 343 sièges en 1962, mais il disposait encore d'un réseau comprenant 5 555 agences et 264 bureaux.

Ces banques dans leur grande majorité, fonctionnaient de manière isolée, limitant leurs activités aux états ou aux villes où étaient installées leurs sièges. Chacune avait sa propre politique et disposait de procédés opérationnels propres, l'unique objectif commun étant la recherche permanente de profit. L'absence de modèle commun d'opérations ou d'échanges les empêchait d'être perçues en tant que partie intégrante d'un système bancaire équipé de réseaux structurés et muni d'un contrôle adéquat.

La Banque du Brésil et les banques publiques et privées qui gravitaient autour d'elle, suivirent une trajectoire marquée par quelques rares moments de stabilité et de croissance, traversant les innombrables et répétitives crises économiques qui marquèrent la période de la Vieille République : de 1907 à 1909, crise découlant des effets de la récession mondiale; de 1910 à 1912, période de courte accalmie et de récupération; à la fin de l'année 1912 et jusqu'en 1915 surgit une nouvelle crise due à la combinaison de deux facteurs: la crise en Europe, avec la guerre des Balkans et l'irruption de la Première guerre mondiale, tout ceci allié aux pressions exercées sur le marché du crédit par les gouvernements fédéral, des états et municipalités afin d'obtenir des financements pour leurs dépenses. De 1915 à 1919, nouvelle période de récupération ; de 1920 à 1921, nouvelle récession provoquée par l'effondrement des prix aux Etats-Unis et par la politique de protectionnisme engendrée, tant dans ce pays qu'en Europe ; de 1922 à 1925 autre brève période de prospérité ; de 1926 à 1929 période de crise provoquée par la reprise de l'étalon or aux Etats Unis et en Europe; de 1929 à 1932 effets dévastateurs de la Grande Dépression et ainsi cycliquement jusqu'à nos jours.

Cette séquence démontre clairement que les principaux points d'inflexion de l'économie brésilienne – 1913/1914, 1922/1929 – coïncidèrent avec ceux de l'économie mondiale, dont les crises, de la même manière que de nos jours, se répercutent au Brésil à travers la monnaie, le commerce extérieur et les investissements.

L'accumulation de problèmes dus aux mauvais fonctionnements de la structure bancaire amena le gouvernement à créer en 1922 l'Inspection générale des banques, subordonnée au ministère des Finances afin de contrôler les banques et discipliner les opérations de change. Cet organisme fonctionna jusqu'en 1964, quand ses fonctions furent absorbées par la Banque Centrale, sans qu'elle réussisse pour autant à garder son indépendance vis à vis de la Banque du Brésil.

²² La distribution des banques nationales était la suivante: Rio de Janeiro, 8; Amazonas, 1; Bahia, 2; Maranhão, 3; Minas Gerais, 1; Pará, 1; Paraná, 1; Pernambouc; Rio Grande do Norte, 1; Rio Grande do Sul, 2 et S. Paulo, 3. Il est intéressant de noter que 11 des 27 banques nationales se trouvaient dans le Nord et le Nord-Est qui n'avaient pas encore perdu leur hégémonie en faveur du Sud-Est et du Sud.

En 1930, commença au Brésil la dénommée ère Vargas, issue d'un coup d'Etat qui implanta l'Etat Nouveau et marqua la fin de la Vieille République. Un rapport préparé par le ministre des Finances, José Maria Whitaker et destiné au président Getulio Vargas mettait à nu la grave situation que traversait la banque, aussi bien dans le secteur du change que dans son portefeuille de prêts. Selon la tradition, à la fin de la lecture et se référant notamment aux prêts irréguliers concédés par la Banque, le Président s'adressant à son ministre déclara avec indignation : « j'ai l'impression de patauger dans un océan de boue ». Il exigea alors immédiatement une profonde réforme des statuts de l'institution. Durant l'installation de cette réforme fut créée le portefeuille de crédit agricole et industriel, ancienne aspiration des producteurs et industriels brésiliens. Malgré les critiques, ce portefeuille eut des effets immédiats sur la récupération de l'économie nationale.

Il est vrai que l'économie brésilienne fut profondément éprouvée par la Grande Dépression, mais à l'inverse d'autres pays comme les Etats-Unis, elle se récupéra assez rapidement, en 1932. Celso Furtado affirme que cette récupération fut « causée par la politique de pump-priming (politique fiscale compensatoire) inconsciemment adoptée au Brésil comme sous-produit de la protection aux intérêts caféiers et qui par la destruction des stocks, financée par la création de la monnaie, amena le Brésil à construire les fameuses pyramides, que Keynes citera plus tard »²³. Cette affirmation fut à l'origine d'un débat véhément, encore ouvert de nos jours.

En ce qui concerne l'aspect spécifique de l'évolution du système financier, il est important de souligner la création, dans la Banque du Brésil en 1932, d'un nouvel instrument de politique monétaire – CAMOB - Caisse de mobilisation bancaire. Les autorités gouvernementales s'étaient aperçues que la capacité de prêts des banques avait été compromise par la grande proportion de réserves maintenues contre les exigibilités en dépôts, dues, tant à l'incertitude résultant de la dépression que par le grand volume de dépôts inactifs d'entreprises qui attendaient leur envoi à l'étranger.

Il fut alors décidé de former un pool de réserves qui obligeait les banques commerciales à déposer à la Banque du Brésil toute la monnaie manuelle excédant 20% de leurs dépôts et pour la première fois des réserves obligatoires minimales furent imposées aux banques commerciales, correspondant à 10% des dépôts à terme et à 15% des dépôts à vue ou avec un préavis de 90 jours.

La proposition apparente de cette formation de pool de réserves signifiait la restitution de fonds pour certaines banques détenant un grand pourcentage de leur portefeuille en actifs à long terme et de basse liquidité et dont les encaissements pouvaient chuter en dessous des réserves minimums nouvellement établies.

Avec la création de la CAMOB, la Banque du Brésil exerça les fonctions typiques d'une Banque Centrale qu'elle maintint en fait jusqu'en 1988, malgré le transfert postérieur de certaines de ses fonctions à la SUMOC - Surintendance de la

²³ In, Furtado, Celso. *The economic Growth of Brazil: a survey from colonial to modern times*. Berkeley Univ. of California Press, 1963. Pg.223.

monnaie et du crédit lors de sa création en 1945, et de certaines à la Banque Centrale en 1964.

2.3) La Sumoc : l'influence de Bretton Woods et le début du contrôle monétaire au Brésil.

En 1941, loin de correspondre aux réelles nécessités du pays, 1 637 sièges et filiales de banques fonctionnaient au Brésil, réparties de la manière suivante : banques nationales – 156 sièges, 310 agences et 623 filiales ; banques étrangères – 22 filiales et 34 agences ; Banque du Brésil – une agence centrale, 92 agences et 118 sous-agences ; établissements bancaires – 235 sièges, 45 filiales et une agence.

La Banque du Brésil ne pouvait être considérée comme une banque spécialisée car, outre la pratique de tous les types d'opérations inhérentes à l'activité bancaire, comme le crédit commercial, industriel et agricole, elle contrôlait le change, achetait de l'or et fournissait également des crédits au Trésor National, aux états fédérés et aux municipalités. En vérité, le Trésor National n'était pas l'unique client important de la Banque du Brésil, mais un client privilégié absorbant plus des deux tiers de ses applications.

Cette nature hybride de la Banque du Brésil, cumulant d'une certaine manière les fonctions principales de banque commerciale et celles d'autorité monétaire, générait depuis un certain temps des problèmes divers. C'est ainsi qu'à partir de la deuxième moitié de la décennie de 1920, le gouvernement subit de nombreuses pressions, tant de la part des politiciens que de la part de diverses organisations représentatives, qui voulaient imposer la création d'une banque centrale indépendante et préconisaient l'urgence d'une solution permanente aux problèmes de crises périodiques de liquidité.

Il faut souligner qu'à ce niveau, la Conférence internationale de la Ligue des Nations, réunie à Bruxelles en septembre et octobre 1920, à la recherche d'alternatives pouvant favoriser la paix mondiale et une relation économique saine entre les pays, avait déjà recommandé parmi d'autres mesures « l'établissement de banques d'émission dans les pays qui n'en possédaient pas encore et dont les finances étaient dégradées »²⁴. La même orientation fut suivie plus tard, en juin 1922, par la Conférence économique Internationale de Genève qui dans ses conclusions recommandait : « la création de banques centrales indépendantes dans tous les pays »²⁵.

Ce thème ne fut cependant l'objet d'études plus approfondies qu'à partir de 1944 quand le Brésil participa à la Conférence monétaire et financière des Nations Unies à Bretton Woods, et fut d'accord pour s'associer aux récents organismes FMI-Fond monétaire internationale et Banque mondiale.

Les transformations commerciales intervenues après la fin de la Deuxième guerre mondiale, par la mondialisation du flux des produits, exigeaient que les pays

²⁴ In Neuhaus, Paulo, *História Monetária do Brasil*, IBMEC, Rio de Janeiro, 1975.,pg.141.

²⁵ *In Retrospecto Commercial*. Jornal do Comercio, Rio de Janeiro, 1922. Pg.5.

exercent un contrôle plus important et efficace sur leurs systèmes de change, rendant également incontournable la nécessité de compter sur un organisme de contrôle de la monnaie et du crédit.

C'est dans ce climat, en février 1945, que fut décidé que le moment était venu de créer un organisme, dont l'objectif ne serait pas seulement la coordination de la politique monétaire, mais également l'établissement de fondations pour la création de la Banque Centrale du Brésil.

La Sumoc - Surintendance de la Monnaie et du Crédit fut ainsi créée. Subordonnée au ministère des Finances, elle bénéficiait des compétences suivantes :

- a) décider de la nécessité d'émissions de monnaie et en faire la demande au Trésor National;
- b) servir de dépositaire des réserves légales des banques commerciales ;
- c) réguler les taux d'intérêts bancaires et d'escompte;
- d) fonctionner, dans le marché de libre commerce, avec les titres du gouvernement ;
- e) superviser les prêts du portefeuille de réescomptes et de la CAMOB, pour les banques commerciales ;
- f) et réguler l'industrie bancaire en général.

Ainsi était créé un organisme dont le dessein résidait dans l'unification des fonctions d'une banque centrale, permettant au gouvernement d'effectuer un contrôle monétaire plus efficace et d'affronter ainsi les problèmes croissants causés par l'inflation.

Cette expérience échoua. Cette nouvelle entité était dirigée par un groupe dans lequel la Banque du Brésil détenait jusqu'en 1960 une participation majoritaire. Les résultats qui en découlèrent furent l'établissement d'une relation incestueuse avec la banque qui céda même du personnel spécialisé à la Sumoc afin de viabiliser son fonctionnement.

En termes concrets, le Brésil qui traditionnellement vivait sous un régime ambigu de compétences de la part des différentes autorités monétaires, commença à composer avec deux autorités monétaires prétendument indépendantes. Bien que la SUMOC soit détentrice des compétences quant à la formulation de directives et normes de politiques de change, créditrices et fiscales, et bien que la Banque du Brésil ne bénéficie pas de délégation explicite pour développer plusieurs de ses attributions exécutives, c'était elle l'exécutante des normes émanant de la Sumoc. L'intimité qui s'établit ainsi entre les deux institutions était trop grande pour que soient adoptées des décisions, qui même de manière indirecte, puissent contrarier les intérêts de la puissante Banque du Brésil.

En 1946, le ministre de l'époque, Corrêa de Castro, comprenant que le système bancaire brésilien n'était pas en mesure de jouer le rôle exigé par les transformations structurelles dans lesquelles que subissait l'économie du pays, désigna une commission chargée de préparer un projet de réforme bancaire. Dans

le passé, en 1931 et en 1937, deux tentatives avaient déjà été entreprises sans succès. Le destin de cette troisième serait peu différent.

Galveas expliqua que le projet Corrêa de Castro « prévoyait la création d'un Conseil monétaire, d'une Banque Centrale et de cinq banques d'économie mixte, spécialisées : La Banque rurale, la Banque hypothécaire, la Banque d'exportation et d'importation, la Banque industrielle et la Banque d'investissements. La Banque du Brésil, transformée en banque typique de dépôts et d'escompte, compléterait également l'action de ces cinq institutions publiques. La Banque Centrale, outre les attributions caractéristiques d'une banque de ce type aurait le privilège de l'émission de billets de cours forcés et le monopole du change »²⁶.

Ce projet fut considéré trop ambitieux, reçut de nombreuses critiques et provoqua d'intenses discussions à l'intérieur et hors du Parlement, et jugé utopique malgré la présentation de justificatifs consistants et fondamentaux. Ce projet eut pourtant le mérite d'alimenter les débats parlementaires durant plus de deux décennies et de servir de base, en 1964, au projet de réforme bancaire formulé par le gouvernement Castello Branco.

A cette époque, le système bancaire brésilien présentait un faible degré de complexité et de sophistication. Les banques commerciales prédominaient, leurs arriérés étaient fondamentalement composés de ressources au comptant et étaient à peine en condition de fonctionner, ne concédant des prêts qu'à court terme. La conjugaison de restrictions contenues dans la Loi d'usure et la progressive escalade de l'inflation faisait disparaître les dépôts à terme, empêchant les banques d'accorder des prêts supérieurs à 120 jours.

Cependant la limitation du taux d'intérêts n'était respectée que quand elle se référait aux intérêts payés dans les opérations de captation de ressources de clients. Dans le sens inverse, c'est à dire pour les prêts, les banques utilisaient les artifices les plus variés, comme : taux d'intérêts calculés de façon irrégulière, surcharge de commissions, comptes bloqués et nombreuses autres mesures astucieuses qui élevaient leur marge de gains jusqu'à hauteur de 50% par an.

Avec ces niveaux de rentabilité, il n'est pas surprenant que les institutions bancaires se soient lancées dans une véritable course, visant à l'installation de nouvelles agences sans aucunement se préoccuper de l'impact que cette expansion désordonnée aurait sur leurs coûts opérationnels.

Le résultat de tout cela fut l'accélération du processus inflationniste, qui s'intensifiait d'un côté par la croissance des coûts financiers des entreprises ayant contracté des prêts, augmentant ainsi le prix de leurs produits, et d'un autre côté alimenté de nouveau « par l'expansion démesurée du papier-monnaie émis pour financer le déficit de l'exécution financière du gouvernement »²⁷.

Les banques commencèrent alors à s'inquiéter de certaines transformations qui se produisaient dans l'économie et dans le propre système financier. D'autres institutions surgissaient fonctionnant selon des modalités spécialisées quant à

²⁶ Galveas, Ernane – Op. Cit. Pg. 27.

²⁷ Galvêas, Ernane. Op. Cit. Pg. 32.

l'octroi de crédit, telles: les sociétés de crédit, financement et investissements, les compagnies d'assurances et de capitalisation et les instituts de prévoyance.

Le marché de capitaux n'existait pratiquement pas. Le mouvement des Bourses de valeurs était inexpressif et l'épargne populaire privilégiait les applications en lettres de change et en devises étrangères, spécialement en dollar nord-américain. Le marché illégal de devises étrangères, cyniquement baptisé de marché parallèle, fournissait en crédits les entreprises. Dans le secteur financier s'installait graduellement un processus compétitif qui ne primait pas pour ses principes éthiques. De 1951 à 1964, les banques commerciales, perplexes, virent leurs portefeuilles de prêts perdre environ 40% de leur part de marché.

Pour réduire les possibles conséquences de ce processus compétitif et préserver la stabilité des banques, les autorités financières cherchèrent à induire les banques à moderniser leurs procédés opérationnels, et principalement à se renforcer, en recourant à des fusions et des incorporations. Les gouvernants imaginaient que de cette manière les constants octrois de prêts d'urgence allaient se réduire et qu'en même temps serait maintenue « la confiance du public envers le gouvernement qui ne laisserait pas les banques entrer en faillite »²⁸.

C'est dans ce contexte que le pays entra dans la décennie de 1960, qui serait turbulente comme des signes avant-coureurs le laissaient entrevoir : la politique de substitution des importations s'épuisait à vue d'œil, l'inflation s'accélérait, les prix des produits de base chutaient à l'étranger, limitant la capacité d'exportation, et la dette publique s'accroissait sans aucun contrôle.

La base légale qui définissait et régulaient les compétences de la SUMOC était peu fiable et inconsistante et cette entité publique remplissait ses attributions de manière précaire, ne disposant pas de la capacité concrète d'introduire des modifications dans le scénario des grandes difficultés qui se dessinait au Brésil. Son processus de fonctionnement se basait sur une notion souvent confuse d'objectifs et dans une utilisation maladroite d'instruments tels les dépôts obligatoires, prêts du portefeuille de réescompte et de la CAMOB, outre ceux de persuasion morale.

La situation était complexe et exigeait des mesures courageuses. Tancredo Neves²⁹, en 1957, lors d'une conférence donnée à l'École supérieure de Guerre de Rio de Janeiro affirmait que les banques brésiliennes avaient évolué ces dernières années de manière positive. Toutefois, il restait encore beaucoup à faire pour les transformer en un véritable système bancaire. Il ajoutait également que leurs points vulnérables résidaient dans les déficiences structurelles suivantes :

- a) « finalité lucrative privée sans se soucier du secteur social;
- b) instabilité face à un système soumis aux contingences des cycles économiques et parfois aux plus légères crises de confiance ;

²⁸ Kafka, Alexandre – Brazil. In: Beckhart, Benjamin H. – Banking Systems. New York, Columbia Univ. Press, 954. Pg.70.

²⁹ Politicien brésilien très influent. Premier civil à être élu par le scrutin indirect en 1986, à la présidence de la République après le cycle militaire de 1964, il mourut quelques jours avant son investiture.

- c) action désordonnée car inadaptée aux besoins des différents groupes sociaux au sein de la division du travail au Brésil ;
- d) concentration, par manque d'une distribution régulière dans tout le territoire national ;
- e) personnalisme avec des relations dépassant, dans de nombreux cas, le cadre de la valeur réelle des garanties ;
- f) perte de contrôle car soumis à des expansions exagérées compromettant la relation de confiance qui est le fondement de toute organisation bancaire ;
- g) inadéquation aux conditions de développement d'un pays neuf, potentiellement riche et dont la population attendait avec anxiété un meilleur niveau de vie »³⁰.

Il proposait comme solution à cet éventail de problèmes une ample réforme bancaire qui inclurait dans sa conception la création d'une banque centrale moderne ayant comme principale fonction la régulation du flux de crédit et de la monnaie, mais qui puisse également, entre autres fonctions classiques, accorder des crédits aux gouvernements et entreprises.

Ses arguments étaient les suivants : les banques centrales sont créées normalement à partir de deux critères, soit elles résultent d'une évolution rationnelle dans le temps avec un besoin de perfectionnement constant des institutions de crédit, aboutissant dans ce cas au couronnement de ce processus, en assumant le niveau le plus élevé du système, soit elles découlent de lois indispensables, face au manque de discipline adéquat du marché dans ces pays.

Il ajoutait également que la création d'une banque centrale au Brésil ne deviendrait possible qu'après avoir franchi deux grands obstacles : « le premier consistant à dépouiller la Banque du Brésil, sans en affecter la stabilité, des nombreuses attributions qui ne sont pas essentielles pour une banque centrale, le deuxième à corriger le régime d'indiscipline budgétaire permanente dans lequel nous vivons ». Il concluait en affirmant : « je crains que la création d'une banque centrale dans notre pays, indépendante de la Banque du Brésil, ne revienne à créer une entité irréaliste »³¹. Comme nous pouvons le voir, ce document est un parfait exemple d'ambiguïté.

Le professeur Otávio Gouvêa de Bulhões qui à cette époque était peut-être le plus grand défenseur d'une réforme bancaire, déclarait : « l'importance de la discipline budgétaire est si grande qu'il me paraît préférable de ne pas la créer (la Banque Centrale) tant que le problème du budget ne sera pas dûment résolu. Créer une banque centrale, avec un régime budgétaire anarchique c'est la condamner à la ruine avant même qu'elle n'ait pu s'affirmer dans l'opinion publique »³².

A l'époque de ces affirmations il faut considérer la position élevée qu'occupait la Banque du Brésil dans le système financier national. Cette présence était si accentuée que la conclusion d'un succès impossible ou même de la non-viabilité

³⁰ Neves, Tancredo de Almeida. In *O Banco Central do Brasil – Aspectos e Considerações*, texte de l'intervention réalisée à l'École supérieure de guerre, Rio de Janeiro, 1957. Pg. 1

³¹ In, Neves, Tancredo de Almeida, op. Cit. Pg. 18.

³² Bulhoes, Otavio Gouvêa, in Neves, Tancredo de Almeida, op. cit. Pg. 18

d'une réforme qui ne prenne pas en compte la position de force de la Banque du Brésil était d'une évidence cristalline.

La Banque du Brésil était la banque du gouvernement. Elle contrôlait les opérations de commerce extérieur, exécutait les opérations de change au nom des entreprises publiques et du Trésor National ; elle faisait appliquer les normes établies par la SUMOC et par la Banque de Crédit agricole, commercial et industriel, et recevait en outre les dépôts obligatoires et volontaires des banques commerciales.

La SUMOC était formellement chargée du contrôle monétaire et de préparer la création d'une banque centrale. Elle régula les réserves obligatoires des banques, fixait les taux de réescomptes, d'assistance financière de liquidité et des intérêts bancaires, et contrôlait les banques de manière additionnelle.

Le Trésor National était l'organisme responsable de l'émission du papier-monnaie.

Toutefois, si en termes conceptuels, la Banque du Brésil pouvait se distinguer du Trésor National et de la SUMOC, en pratique, ils se confondaient tous en une même entité.

C'était synthétiquement cet environnement qui fertilisait les réformes qui seraient entreprises quelques années plus tard.

2.4. La loi de réforme bancaire de 1964 : propositions d'une réforme possible.

Le gouvernement installé suite au coup d'état militaire de 1964 rencontra un système financier national toujours en quête d'une voie capable de s'adapter aux exigences de la nouvelle structure économique brésilienne d'après-guerre. Le rapport annuel de la Banque du Brésil se réfère ainsi à cette époque :

« En assurant la direction des destinées du pays, le 1^o avril 1964, le gouvernement révolutionnaire dut affronter les sombres perspectives de la situation économique et financière. Après avoir enregistré des augmentations de 55% et 81% en 1962 et 1963, les prix avaient augmenté de 25% durant le premier trimestre 1964, on pouvait considérer qu'en fonction de son accélération, le taux d'inflation pourrait atteindre environ 150% en fin d'année.

Il fallait alors adopter un programme de contention du processus inflationniste, afin de corriger la détérioration continue du pouvoir acquisitif de la monnaie et les distorsions économiques qui en découlaient »³³.

Les transformations dans la structure de production de l'économie nationale, inhérentes à l'industrialisation, n'avaient pas été accompagnées des changements correspondants dans le système financier. Le gouvernement militaire, diagnostiquant les causes de l'inflation, les conditions qui facilitaient sa permanence et son aggravation constante conclut que parmi les causes qui détérioraient l'économie du

³³ In *Relatório Anual do Banco do Brasil*, Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil, Brasília, 1964. Pg. 2.

pays, telles les politiques sociales et économiques, pouvaient être incluses de nombreuses déficiences structurelles du système financier. Ces mauvais fonctionnements exigeaient selon le gouvernement l'adoption de mesures immédiates, qui, en les éliminant, introduiraient de profondes modifications dans le système, et les mettraient en accord avec les besoins du développement national.

Soutenu par les pouvoirs dictatoriaux dont il s'était investi, le pouvoir exécutif transmit à un Parlement intimidé et prêt à satisfaire toutes ses exigences, une série de projets de loi, établissant les normes de fonctionnement du Système financier national, obtenant ainsi son approbation immédiate.

- a) Loi n° 4.357, du mois de juillet 1964, créant les obligations réajustables du Trésor national ORTN, dont la finalité était le financement du déficit du Trésor à l'aide de ressources non inflationnistes. Cette même loi instituait la correction monétaire, uniquement appliquée à l'origine aux ORTN et, postérieurement à la captation et à l'application de ressources destinées au crédit immobilier ;
- b) loi n° 4.380 du mois d'août 1964, créant le Système financier du logement et instituant la Banque nationale du logement, les sociétés de crédit immobilier et les lettres immobilières ;
- c) loi n° 4.595, du mois de décembre 1964, consolidant un grand nombre de chartes légales qui régulaient la structure et le fonctionnement du Système financier national. Cette loi fut connue sous le nom de : «loi de réforme bancaire» ;
- d) loi n° 4.728, du mois de juillet 1965, statuant sur la captation de ressources à moyen et long terme, consacrant et définissant le principe de spécialisation pour l'action des institutions financières. Cette charte légale fut connue sous le nom de « loi du marché de capitaux » ;
- e) loi n° 4.829 du mois de novembre 1966, créant le système national de crédit rural, sous la coordination du Conseil monétaire national et mise en œuvre par la Banque du Brésil ;
- f) loi n° 5.107 du mois de septembre 1966, créant le Fond de garantie pour temps de service FGTS, qui se transformera en principale source de revenus financiers pour l'exécution du plan au logement.

Selon Galveas, « la modification structurelle émanant des lois n° 4.595 et n° 4.728 fut profonde, et ouvrit de nouveaux horizons à un ajustement plus adéquat des institutions financières face aux nouvelles nécessités et caractéristiques de l'économie nationale ». ³⁴

Les autorités monétaires, responsables de l'élaboration des textes légaux, optèrent clairement pour une réforme inspirée du modèle nord-américain, dont la base législative était le Glass and Steagall Act de 1933. Les pratiques adoptées en Europe ne furent jamais considérées de manière appropriée. Davantage tournées vers le marché de capitaux, elles disposaient, pour financer l'économie, d'un plus grand volume de ressources à moyen et long termes. L'option adoptée par le gouvernement fut à l'époque très critiquée par ceux qui défendaient l'adoption du

³⁴ Galvêas, Ernane – Op. cit. Pg. 42.

modèle européen, qui à leurs yeux apporterait une solution capable d'assurer une plus grande solidité et stabilité aux institutions financières.

Le principe de la spécialisation définit, pour l'origine de chaque ressource, une institution gestionnaire et un placement spécifique. C'est ainsi que revint aux banques commerciales l'application de dépôts au comptant, en prêts à court terme; aux sociétés de crédit de financement et d'investissements, l'application des ressources captées en lettres de change en crédit direct au consommateur final; aux sociétés de distribution et de courtage, le rôle d'intermédiaire pour les titres et valeurs mobilières; aux banques d'investissement, l'émission de nouvelles actions et de titres de dette amortissable sur le marché et la captation de dépôts à terme par des applications à moyen et long termes. Par l'adoption de ce principe de spécialisation, l'objectif du gouvernement était de structurer un marché de capitaux à l'aide d'institutions exerçant des fonctions bien définies, exemptes de conflits d'intérêt, établissant et préservant ainsi l'équilibre entre les sociétés anonymes de capital ouvert, le système qui servait d'intermédiaire et l'actionnaire. Le principe de spécialisation ne survécut même pas aux premiers heurts pratiques, montrant clairement que les textes légaux qui fondèrent cette réforme laissaient d'immenses lacunes entre ses propositions et la réalité qu'ils construisaient.

Face à cela, le gouvernement militaire, utilisant de nouveau la concentration de pouvoirs dont il s'était investi, adopta des mesures visant à éliminer les entraves, même légales, empêchant l'atteinte des objectifs pragmatiques qu'il avait définis en matière de croissance immédiate de l'économie. Une d'elles fut d'encourager les fusions et incorporations bancaires, fait qui se reproduira dans la phase post-Real, cherchant un renforcement du système par une vision typiquement darwinienne.

C'est dans cette finalité, que des incitations financières et fiscales furent ajoutées à des mesures tendant à la réduction du nombre de sièges et d'agences bancaires outre, comme il est de coutume au Brésil depuis les temps coloniaux, d'offrir la généreuse contribution de l'Etat, sous la forme de ressources publiques destinées au financement d'opérations de fusions et d'acquisitions, beaucoup d'entre elles entourées de scandales, toujours sans solution de nos jours. Les banques qui bénéficièrent de ces largesses furent entre autres : la Banque Halles, la Banque Union Commerciale, la Banque Economico, la société de courtage Laureano, la société financière Ipiranga, le groupe Aurea et le groupe Delfim. Grâce à l'adoption de cette mesure le nombre de banques fut réduit de 178 à 107 pour une période comprise entre 1970 et 1985. D'autres problèmes touchèrent encore les deux instruments légaux qui définissaient l'ossature du Système financier national. Dans le souci de corriger leurs défauts congénitaux, les diverses modifications complémentaires qui leur furent introduites au fil des ans se révélèrent non seulement incapable de corriger leurs imperfections mais culminèrent à tel point qu'elles déformèrent encore plus leurs contenus et dégradèrent leurs objectifs.

La loi de réforme bancaire contenait certaines propositions de base:

- a) Instituer une organisation supérieure, normative, en matière de politique monétaire, de change et de crédit, qui serait le Conseil monétaire national ;

- b) créer une Banque Centrale qui, jouissant d'une relative indépendance vis à vis du pouvoir exécutif, serait responsable de la gestion spécialisée des décisions émanant du Conseil monétaire national, et agirait comme agent de la société brésilienne dans le but de promouvoir la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie nationale.

Afin de développer ce rôle, la Banque Centrale devrait accomplir les objectifs suivants : veiller à une adéquate liquidité de l'économie, maintenir les réserves du pays à un niveau suffisant, stimuler la formation d'épargne à des niveaux compatibles aux nécessités d'investissement du pays, veiller à la stabilité et au perfectionnement constant du Système financier national. La Sumoc disparaissait alors, et ses fonctions jusqu'alors également exercées de manière dispersée par la Banque du Brésil et le Trésor National, furent transférées à la Banque Centrale.

En réalité, pendant que le projet qui donna son origine à la loi n°4.595 circulait au Parlement, l'opposition obstinée de la Banque du Brésil, qui ne transféra jamais véritablement toutes ses fonctions d'autorité monétaire à la Banque Centrale, imposa au pays la figure anachronique, mais non inédite, de deux autorités monétaires. C'est ainsi que la Banque du Brésil continua son action, recevant et stockant les réserves bancaires, pratique constituant une erreur fondamentale en politique monétaire, car dans ces conditions la Banque Centrale ne détenait plus aucun pouvoir sur un des principaux instruments de contrôle de la monnaie.

Cette situation irrégulière serait seulement corrigée en 1986, quand le gouvernement, cherchant à réordonner financièrement ses comptes, sépara les fonctions de la Banque Centrale, de la Banque du Brésil et du Trésor National, mettant fin au dénommé « compte mouvement » et commençant à identifier clairement l'approvisionnement par la Banque Centrale de ressources financières destinées au Trésor National par l'intermédiaire de la Banque du Brésil, ces provisions cessant d'être automatiques.

La Banque Centrale reçut, outre les fonctions classiques de contrôle de la liquidité et de l'expansion monétaire, celles normatives et de suivi du marché financier. Bien que cette charge d'attributions complexes et dispersées portent préjudice à l'accomplissement de ses fonctions classiques, d'autres fonctions typiques d'une banque d'appui et de développement lui furent paradoxalement ajoutées.

Avec cette nouvelle fonction, la Banque Centrale devint un phénomène unique d'ambivalence financière, une moitié voulant contrôler la monnaie et l'autre moitié voulant étendre le crédit. Ce mauvais fonctionnement ne serait corrigé qu'avec la promulgation de la Constitution de 1988 qui interdisait à la Banque Centrale l'octroi direct ou indirect de prêts au Trésor national, transférant à ce dernier les fonctions de soutien et de gestion de la dette publique.

En ce qui concerne le deuxième volet de la loi – la garantie d'un degré relatif d'autonomie du Conseil monétaire national – il ne fut pas nécessaire d'attendre longtemps pour le défigurer complètement. Rapidement et par l'intermédiaire de mesures altérant la composition de son Assemblée collégiale, le Conseil devint un appendice du ministère des Finances, agissant en pratique purement comme un

organisme d'homologation, se transformant alors en un instrument docile soumis à la volonté du ministre.

On peut d'ores et déjà percevoir que la loi de réforme bancaire de 1964, se positionna comme point d'arrivée et non comme point de départ du processus de modernisation du Système Financier National, car après sa promulgation les modifications qui lui furent ajoutées eurent visiblement le privilège de la faire rétrocéder et non de la faire avancer.

Quant à la loi du marché de capitaux, son pilier de soutien était l'adoption du principe de spécialisation des institutions financières par une définition claire de leurs attributions dans la captation et l'application des ressources. Les défenseurs de cette option disaient qu'une telle décision découlait du fait que les institutions, qui à l'époque surgirent en surabondance et qui fonctionnaient dans le marché de capitaux au Brésil, étaient dotées d'un niveau de sophistication nul ou insuffisant, compromettant ainsi le développement d'une économie qui atteignait déjà des niveaux raisonnables de complexité.

Cette loi répondait également à un objectif de caractère idéologique de démocratisation des entreprises, au travers d'incitations de marché qui, réunissant les intérêts des chefs d'entreprises par l'obtention de nouvelles sources de revenus bon marché, aux intérêts des épargnants à la recherche de bonnes opportunités d'investissement, cassaient ainsi la structure rigide et patriarcale installée dans les entreprises.

Elle échoua cependant, car ce qui représentait sa propre essence capitula, sabotée dans ses bases par les encouragements accordés aux fusions et aux incorporations afin de stimuler la formation de conglomérats. Les apologistes de ce mouvement, charmés en ce temps par les fables qui circulaient à son sujet, disaient qu'il se basait sur le modèle japonais, au sein duquel une institution financière qui opérait comme *holding* d'un groupe économique, unissait les intérêts de capitaux industriels et financiers, facilitant ainsi l'intégration entre capitaux, ressources techniques et gestionnaires pour la promotion de grands travaux.

L'efficacité de la conglomération signifie dans un premier temps, la liquidation du principe de spécialisation financière, car dans un conglomérat c'est la stratégie d'expansion du groupe qui définit le destin du flux de capitaux et non pas un précepte légal. A cet effet et selon la loi du marché de capitaux, les ressources captées au travers d'un instrument spécialisé devaient être appliquées dans des activités ou des secteurs indiqués selon des critères de risque ou de liquidité, définis par les caractéristiques du propre instrument et par l'institution émettrice. Toutefois, la réalité montra que, suite à la conglomération, un système financier *sui generis* commença à se structurer au Brésil, avec comme leaders les conglomérats des banques commerciales qui furent progressivement incluses dans leurs structures aux institutions du marché monétaire et de capitaux, dans le but de réduire le coût moyen des captations et spécialement de dévier les ressources captées de leur destination légale.

Face à toute cette déformation structurelle, alliée à une véritable orgie d'incitations et de bénéfices, on assista à une véritable promiscuité de titres dont

l'unique différence était le degré d'audace utilisé par l'émetteur pour attirer le spéculateur. Les facilités d'obtention de prêts à l'étranger conjuguées aux nécessités financières du gouvernement pour couvrir les déficits du Trésor, ressuscita la banque d'investissement qui, transformée en un simple repasseur de fonds publics et de prêts externes, agissait attelé à la Banque commerciale leader du conglomérat, par l'intermédiaire de laquelle elle injectait ces ressources dans le marché de libre commerce, fermant un cercle d'authentique agiotage, qui fut proprement baptisé de « ronde financière » par les économistes de l'université de Campinas.

Le système financier se transformant ainsi en un grand casino et les objectifs de la loi du marché s'envolaient. Le coup de grâce provint de la nouvelle et ample conceptualisation de l'institution financière, contenue dans l'article 1° de la loi 7.492, du 16 juin 1986, dont l'étendue incorporait en un seul concept les institutions du marché monétaire et celles du marché de capitaux, les traitant indistinctement, liquidant ainsi le fondement du principe de spécialisation comme élément caractérisant des institutions qui intègrent le Système Financier National.

« Art. 1° - par cette loi, est considérée institution financière, toute personne morale de droit public ou privé ayant comme activité principale ou secondaire, de manière cumulative ou non, la captation, le rôle d'intermédiaire ou d'application de ressources financières émanant de tiers, en monnaie nationale ou étrangère ou la responsabilité, l'émission, la distribution, la négociation en intermédiaire, de valeurs mobilières » et elle ajoute dans son paragraphe unique : « sera considérée institution financière toute personne morale qui capte ou administre des assurances, du change, des consortiums, des plans de capitalisation ou n'importe quel type d'épargne ou ressources de tiers ainsi que toute personne physique exerçant l'une des activités mentionnées dans ce texte, même de forme éventuelle »³⁵

2.5. Les banques universelles ou multiples : la dégradation finale de la réforme de 1964.

En septembre 1988, par l'intermédiaire de la Résolution n° 1.524, la Banque Centrale rendit publique la décision du Conseil monétaire national qui donnait la possibilité aux banques commerciales, aux banques d'investissement, aux banques de développement, aux sociétés de crédit immobilier et aux sociétés de crédit, de financement et d'investissement, de se structurer en une seule institution financière personne morale, au travers d'un processus de fusion d'incorporation, de scission de transformation ou de constitution directe.

Les artifices opérationnels adoptés par les conglomérats montraient la nécessité et l'urgence d'une restructuration du système financier national. Les banques, face aux difficultés naturelles issues d'une âpre compétition, cherchaient à se structurer par nids de marché à savoir grossistes, détaillants, gestionnaires de

³⁵ In Lei n° 7.492 de 16.6.86.

grandes fortunes, entre autres modalités possibles. S'ajoutait à cela une nouvelle motivation extra non avouée, la Banque mondiale offrait des ressources destinées à la restructuration du système financier national.

S'opposant aux principes de spécialisation définis par la réforme bancaire de 1964, la Banque Centrale concorda pour que des institutions typiques du marché de capitaux puissent avoir accès au nouveau système, telles les sociétés de courtage de titres et change, outre les sociétés de distribution, bien que ces institutions aient dû au préalable répondre à certaines exigences, telles celles de satisfaire à un niveau minimum de capitaux et de faire partie d'un mécanisme se portant garant des crédits, qui ne serait constitué que quelques années plus tard. Cette autorisation fut assurément, après la période de dictature militaire, l'une des décisions normatives du système financier les plus controversées, car elle permettait l'entrée dans le système d'un nombre considérable d'aventuriers dont les institutions étaient dépourvues de capitaux, de structure, de savoir-faire et de vision adéquate du marché bancaire. La vague de faillites et la concentration sauvage, durant la période qui succéda au Plan Real, montrèrent les réelles dimensions de l'erreur dans laquelle était tombée l'autorité monétaire.

Curieusement les entreprises d'affacturage et de crédit-bail ainsi que les compagnies d'assurances, restèrent en marge du processus. Selon les explications officielles, peu convaincantes, les entreprises d'affacturage furent exclues du processus pour être des sociétés commerciales et non financières, n'étant pas ainsi soumises au pouvoir normatif et contrôleur de la Banque Centrale. Bien que leurs politiques et normes émanent du Conseil monétaire national, les compagnies d'assurances forment un système à part, contrôlées par la SUSEP – Surintendance d'assurances privées. Quant aux entreprises de crédit-bail elles comptent sur des fonds propres très liés aux capitaux étrangers. Pour cela, leur inclusion dans le processus qui se dessinait paraissait peu souhaitable.

Les compagnies d'assurance orbitaient autour de la SUSEP. Mais les entreprises d'affacturage existantes au Brésil agissaient dans une espèce d'agiotage structuré et fonctionnaient sous une rigoureuse et pompeuse apparence légale, compensées par un contrôle bienveillant, donnant ainsi à la majorité d'entre elles la possibilité d'agir dans des conditions à la limite de la marginalité. Ces entreprises fonctionnaient dans une relation consentie de « faire semblant » avec leurs organismes contrôleurs, les « faire semblant » qui contrôlent et ceux qui accomplissent les normes légales.

Les entreprises de crédit-bail n'ayant aucun intérêt à se transformer en conglomérat sous la forme de banque universelle, restèrent selon leur souhait en marge du processus, soutenues par un lobbying puissant et bien structuré dirigé par leur association l'ABEL, Association brésilienne des entreprises de crédit bail.

Il paraît intéressant de relater la manière adoptée par la Banque Centrale pour conduire ce processus, afin de bien comprendre et d'identifier ses objectifs sous-jacents. Les dirigeants de cette entité publique instituèrent systématiquement des consultations préalables aux entités représentantes du système financier. Par une de ces coïncidences bien communes au service public brésilien, les réunions étaient toujours réalisées le vendredi à Sao Paulo, ville où résidaient les membres

de la direction de la Banque Centrale, et non pas à Brasilia, pourtant siège de la banque, et logiquement local de travail de ces dirigeants. Les thèmes étaient abordés de manière superficielle et les débats conduits par l'utilisation d'une méthodologie cohérente à posture technocratique, en vogue à cette époque, induisaient les participants à proposer des décisions, déjà prises par les autorités, dans un incontestable simulacre de participation, leur donnant l'impression que leurs propositions concernant la formulation de directives et de normes qui régiraient le processus de réorganisation du système avaient été prises en compte.

Les objectifs réels de la réorganisation qui s'installait sont clairs si l'on analyse les paragraphes V, VI et IX de la Résolution n° 1.524 et l'article 10° du règlement qui lui est annexé³⁶.

Dans le paragraphe V, et dans le but d'agréer les puissantes rangées parlementaires des régions Nord, Nord-Est et Centre-Ouest, et de réduire les inégalités sociales, des encouragements spéciaux furent institués, notamment en terme d'exigences de niveaux minimums de capital et de patrimoine, destinés aux institutions qui avaient leur siège dans ces régions et qui opéraient pour la transformation en banques universelles ou multiples³⁷.

Le paragraphe VI, excluant les banques commerciales de grande importance, étendit les encouragements spéciaux de réduction d'exigences minimales de capital et de patrimoine aux « autres institutions financières en fonctionnement qui opéraient pour se transformer en banques universelles ». Or, comme l'article 1° de la loi n°7.492 du 16 juin 1986, augmentait considérablement l'étendue du concept d'« institution financière », la conclusion était très simple : en dehors des grandes banques, les institutions s'adressaient aux petites banques, aux sociétés de courtage, aux sociétés financières, et en résumé à toute ou n'importe quelle institution agissant au Brésil sur le marché monétaire ou sur le marché de capitaux.

Le paragraphe IX accordait à la nouvelle institution, c'est-à-dire à la banque universelle, la responsabilité des risques assumés par les précédentes, moyennant la satisfaction d'accords opérationnels et à condition qu'elle participe au mécanisme garant de crédits « qui serait sous peu institué » conformément au paragraphe IV de cette même résolution.

Finalement l'article 10 du règlement établissait textuellement: « il n'y aura pas de liaison entre l'origine des ressources captées et leurs applications, sauf dans des cas prévus par la législation et une réglementation spécifique ».

Nous pouvons d'ores et déjà déduire que si l'objectif premier de l'autorité monétaire était autre, quant à la définition de l'instrument normatif, en pratique son effet facilita l'accès à de nouvelles formes d'organisations et d'institutions beaucoup moins capitalisées que les banques. En d'autres termes n'importe quelle autre institution désireuse d'entrer dans le « club » ne rencontrait aucune difficulté. De

³⁶ In *Resolução n° 1.524*, du 21 septembre 1988, de la Banque du Brésil.

³⁷ Vide *Circular n° 1.364*, du 4 octobre 1988 et *Resolução n°1.523*, du 21 septembre 1988, de la Banque centrale du Brésil.

plus, la séparation entre captations et applications, établie par la loi du marché de capitaux, chaque institution devenant ainsi responsable de ses opérations, n'avait pour seule limite que l'audace plus ou moins grande de ceux qui les formulaient et les géraient.

En fait, il s'agissait d'un ensemble tortueux de normes qui paraissait avoir été conçu afin de préserver une impunité future qui se révélerait nécessaire au nombre d'aventuriers qui se transformèrent en banquiers. Son résultat immédiat fut une vague de fortunes rapidement construites, l'instabilité, les fraudes, les scandales, les faillites et les conséquences de ce délire devinrent évidentes durant la période succédant au Real. Les chiffres suivants sont assez éloquentes:

Tableau I – Evolution récente du système bancaire au Brésil
Juillet/1988 – juillet/1994 – décembre/1999

Banques	juillet	Juillet 1994 (Plan Real)	décembre/1999
Multiples		-x-	212
Commerciales		106	34
Total		106	246

Source: Banque Centrale du Brésil/DECAD

2.6. L'adaptation des normes du Système financier national à la Constitution en vigueur

La Constitution de la République, promulguée en 1988, dédia son article 192 aux normes de l'organisation du système financier, fait peu courant dans les institutions modernes, mais principalement étrange de par le contenu des préceptes énoncés. Ces préceptes constitutionnels oscillaient entre l'intention authentique d'un renforcement du système et la simple simulation, dans une nouvelle modalité du « faire semblant » et pour répondre aux exigences de l'opinion publique.

L'article 192 commençait, dans ses premières lignes³⁸, par une retentissante manifestation d'intentions de grande portée éthique mais de piètre impact pratique :« Le système financier national, structuré de manière à promouvoir un développement équilibré du pays et à servir l'intérêt collectif, sera réglementé par une loi complémentaire qui disposera entre autre de..... »

La déclaration de finalité du système financier, incluse dans le texte constitutionnel, s'identifie bien à la vision moderne de l'institution publique qui est de se mettre au service de la collectivité. Il ne faut pas oublier que les banques sont concessionnaires de services publics. Cependant, au Brésil les banquiers préfèrent ignorer la signification réelle de cette affirmation. La recherche vorace de bénéfices financiers, même si cela implique l'exclusion et la marginalisation d'une grande partie de la société, les interprétations auto-condescendantes de la législation - l'exemple le plus marquant étant le traitement donné par les banques à la législation fiscale - et la recherche de faveurs et de privilèges auprès du gouvernement, contribuèrent à ce que ce précepte reste lettre morte dans notre pays.

³⁸ In *Constituição da República Federativa do Brasil*, chapitre IV, art.192.

Tout ceci renforce l'hypothèse selon laquelle les grandes règles portant sur le système financier furent constitutionnalisées sans l'effective intention d'être appliquées, le propre article 192 de la Constitution renvoyant à la loi complémentaire la mission d'établir les principes et normes sur lesquels devrait s'asseoir la structure du système. Ceci provoqua d'intenses débats juridiques sur l'auto-applicabilité du précepte constitutionnel, à tel point que le Suprême tribunal fédéral, saisie d'une action directe d'inconstitutionnalité menée par le parti démocratique des travailleurs, se prononça formellement en 1991 en décidant que les dispositions contenues dans l'article 192 n'entreraient en vigueur qu'après la réglementation définitive de la loi.

Le processus de réglementation de cette loi traîne depuis des années au Parlement où circulent une dizaine de projets de loi complémentaire, proposés par différents partis et parlementaires, reflétant les positions idéologiques et les intérêts de secteurs déterminés de la société. La durabilité de la polémique qui se forme autour des thèmes à réglementer est pratiquement inévitable, car beaucoup d'entre eux, bien qu'ils soient d'une importance vitale pour le développement du pays, s'adressent à des intérêts particuliers, satisfaits par la législation actuelle ou peuvent tendre à éliminer les privilèges actuellement concédés à des institutions ou groupes spécifiques.

L'article 192 renvoie à la réglementation par le biais de la loi complémentaire, certains aspects très importants pour la structuration du système financier :

- a) autorisation de fonctionnement d'institutions financières, compagnies d'assurances, prévoyance sociale, institutions de capitalisation et coopératives de crédit ;
- b) les conditions de participation de capital étranger dans les institutions financières ;
- c) l'organisation, le fonctionnement et les compétences de la Banque Centrale et des institutions financières publiques et privées ;
- d) Les conditions requises pour la désignation de membres de la direction de la banque et d'autres institutions financières, ainsi que de leur dispense, après exercice de leur charge ;
- e) la création de fonds ou d'assurances destinées à protéger l'économie populaire, garantissant des dépôts, crédits et applications, d'une valeur déterminée;
- f) la non-négociation des autorisations de fonctionnement concédées aux institutions financières³⁹.

D'autres questions furent également remises à la réglementation complémentaire, par inspiration possible du pouvoir exécutif. Non, qu'à cette époque le pouvoir exécutif défendît les thèses qui se cachaient derrière elles, mais peut-être pour satisfaire les intérêts politiques et mener à terme le processus qui s'éternisait. Certaines d'entre elles imposent une extraordinaire difficulté conceptuelle quant à leurs possibles réglementation, notamment lorsqu'il s'agit :

³⁹ Cette mesure en particulier a comme objectif évident l'extinction de la spéculation, qui sévit durant des décennies dans le système financier, autour de l'achat et de la vente des autorisations accordées par la Banque Centrale pour l'ouverture d'un établissement bancaire (Cartes-Patentes) NA.

- a) des critères restrictifs du transfert d'épargne de régions possédant un revenu inférieur à la moyenne nationale vers d'autres plus développées;
- b) des taux d'intérêts réels, incluant les commissions et toutes autres rémunérations se référant directement ou indirectement à l'octroi de crédit, ces derniers ne pouvant dépasser 12% par an sous peine d'être considérés comme crime d'usure et punis sous tous les aspects déterminés par la loi.

c)

Cette dernière proposition représentait un retour aux définitions de la Loi d'Usure, datée de 1933. Cet instrument légal, bien qu'il n'ait jamais été en pratique effectivement utilisé, fut désigné comme responsable de l'entrave imposée aux financements de moyen et long termes dans le pays, ainsi que des échecs successifs des banques d'appui et de développement, et de la prolifération d'un nombre incalculable d'artifices opérationnels de recouvrement des biens et de calcul de taux d'intérêts.

Malgré l'existence d'une Commission spéciale d'études de la restructuration du système financier au sein du Parlement, peu de progrès furent constatés sur la conduite du projet. Les débats autour de thèmes sans consistance s'éternisaient dans des discussions inoffensives, dignes d'être insérées dans la liste des « disputes scolastiques » si communes au Moyen – âge.

L'article 192 n'est d'ailleurs pas encore réglementé.

2.7. La phase pré Real et les nouvelles réalités.

2.7.1. Le Programme d'action immédiate – PAI

Depuis la période coloniale, la société brésilienne apprit dans son histoire à s'accommoder d'un agenda politique et économique rempli de surprises. Cependant, durant la décennie de 1980 et durant les premières années de la décennie de 1990, les autorités financières se surpassèrent dans leur capacité de secouer le peuple brésilien. Séquentiellement, pas moins de huit plans de stabilisation de l'économie furent formulés et implantés, fruits d'une alchimie tantôt orthodoxe tantôt hétérodoxe, atteignant un unique et même destin, en tout point semblables aux échecs successifs des alchimistes médiévaux à la recherche insensée de la pierre philosophale.

Ainsi surgirent et disparurent, non sans laisser dans leur sillage d'énormes problèmes principalement d'ordre financier et juridique, les plans suivants : Bresser I et II, Verão I et II, le Plan Cruzado, le Cruzado Novo, le Collor I et le Collor II. Pour la population, ces échecs successifs montraient clairement que les effets de programmes magiques destinés à vaincre une inflation endémique, ne dépassaient pas les étroites limites d'une discussion émotionnelle et seulement destinée à satisfaire les intérêts à court terme de groupes politiques hégémoniques. Pendant ce temps les grandes questions nationales d'aspects structurels et sociaux engendrées par une grande et puissante économie, mais perversément inégale quant à la répartition des richesses, restaient en marge des débats.

En 1993, après une série de scandales, impliquant les pouvoirs de la République à différents niveaux, trois faits marquèrent la turbulente scène politique brésilienne :

- a) La crise du Législatif, générée par la réalisation et les conclusions de la Commission d'enquête parlementaire – CPI - sur le budget qui provoqua la cassation ou la renonciation de plusieurs parlementaires ;
- b) l'emprisonnement du trésorier de la campagne pour la présidence de la République de Fernando Collor de Mello, accusé de subornation, extorsion et trafic d'influence ;
- c) l'installation au Parlement d'un processus d'empêchement du président Fernando Collor de Mello, une fois prouvée sa responsabilité pour crimes de corruption.

La tempête de la crise politique étant passée, les thèmes qui la provoquèrent cédèrent la place à des discussions économiques autour d'un nouveau programme de stabilisation de l'économie proposée en juin 1993 par le tout nouveau Président, Itamar Franco et par son ministre des Finances, Fernando Henrique Cardoso. Avec le plan d'action intégré – PAI- le gouvernement commençait alors une véritable croisade afin de récupérer les finances publiques. Sans adopter des mesures dites hétérodoxes, ce programme concluait que la principale cause de l'inflation brésilienne provenait de la perte du contrôle financier et administratif du secteur public.

En raison de son caractère provisoire, vu l'impossibilité d'une révision à court terme des mauvais fonctionnements engendrés par la Constitution de 1988 liés au partage des ressources budgétaires, et devant l'impossibilité d'obtenir l'approbation du Parlement pour une réforme des finances publiques et une réforme de l'Etat aux niveaux fédéral, des états fédérés et des municipalités, le gouvernement Itamar Franco avait pour seule alternative l'entreprise d'une rigide et pragmatique gestion des faibles ressources fédérales.

Ce programme avait comme objectif principal la récupération des finances publiques en réduisant les dépenses, la récupération des recettes fiscales, la fin de l'insolvabilité des états fédérés et des municipalités, le contrôle et l'audit des entreprises et des banques des états fédérés, l'assainissement des banques publiques fédérales et en séquence l'implantation d'un ambitieux programme de privatisation.

Le budget de l'Union – source de préoccupation politique exagérée et de corruption, comme le montrera plus tard la CPI, ne jouait pas son rôle effectif dans la conduite de la politique économique et, plus que les années précédentes, il avait autorisé des dépenses supérieures aux recettes attendues. De la même manière « l'option de financer le déficit au travers de mesures fiscales, présentait des signes d'épuisement ». Le propre Budget se transformerait ainsi en instrument d'encouragement à :

- a) l'endettement public, processus hautement inflationniste en fonction du profil de la dette mobilière fédérale et de la nécessité d'émission de monnaie ;

- b) le non-accomplissement des décisions de contingentement des dépenses, les escroqueries et les retards de paiements ;
- c) et l'« impôt inflationniste », soit la corrosion d'une partie des dépenses publiques par l'inflation »⁴⁰.

C'est ainsi que, visant à une profonde restructuration des méthodes d'élaboration du budget général de l'Union, et afin de le faire correspondre à la réalité économique et financière du pays, les mesures suivantes furent proposées :

- a) nouvelle loi de Finances, réduisant les dépenses de l'Etat de 6 milliards de US\$ en 1993;
- b) contrôle des dépenses, par la libération de quotas de ressources trimestriels, de manière à adapter les dépenses aux recettes effectivement perçues ;
- c) élaboration de propositions de budget réalistes pour l'année 1994 ;
- d) travail en commun avec le Parlement – en fait avec le Sénat, car le projet de loi avait déjà été approuvé à la Chambre des députés – pour que la couverture des dépenses en personnel de l'Union, des états fédérés et des municipalités n'excède pas 60% des recettes de l'Etat ;
- e) envoi au Parlement du projet de loi complémentaire, établissant des normes de coopération entre l'Union et les états fédérés et municipalités, attribuant des compétences spécifiques pour chaque niveau et stipulant que seuls bénéficieraient des apports de l'Union, les états et municipalité non endettés, tans vis-à-vis de l'Union que de ses entités représentatives.

Le gouvernement comptait encore sur l'approbation de la loi qui instituerait et régulerait l'impôt provisoire sur les mouvements financiers – IPMF, afin de récupérer une partie de ses recettes, une fois qu'elle deviendrait un instrument effectif de combat à la fraude fiscale. Il fut également proposé de promouvoir le recensement des biens de l'Union, afin d'obtenir des recettes additionnelles, par la régularisation de son administration et par l'équilibre des intérêts de retard de paiement relatifs aux obligations fiscales et aux dettes envers le Trésor, pour les taxes de captation payées par lui-même dans les enchères de la dette mobilière.

Ainsi une nouvelle relation s'établissait entre l'Union, les états fédérés et les municipalités, ayant comme objectif un plus grand contrôle des dépenses à tous les niveaux. Cependant la garantie de cet objectif passait par l'assainissement des finances publiques et la privatisation postérieure ou la liquidation des banques contrôlées par les états fédérés.

La première mesure adoptée dans ce sens fut d'interdire l'octroi de prêts aux actionnaires contrôleurs ou aux entreprises sous leur contrôle. L'emprisonnement était prévu pour tout administrateur d'une institution financière publique qui concéderait un prêt à son contrôleur. Plus rhétorique que réelle, la menace fit cependant son effet, privant l'Etat et ses entreprises d'une source facile et permanente de ressources.

⁴⁰ *Plano Real – Relatório Econômico*. Andima. Rio de Janeiro, octobre 1994, pg. 10 e 11.

L'octroi de prêts par la Banque Centrale ou par le Trésor national destinés à des programmes d'assainissement de banques des états fédérés était également interdit. Pendant ce même temps le gouvernement se dotait de la faculté de promouvoir la perte d'accréditation des banques publiques en tant qu'agents financiers de la Banque nationale de développement économique et Social – BNDES - et de la Caisse économique fédérale – CEF - dans les états où les gouvernements étaient en situation d'endettement vis à vis de l'Union ou n'importe quelle de ses entités représentatives.

Malgré leurs bonnes intentions les mesures prévues dans le PAI furent peu implantées ce qui limita dramatiquement leurs effets pratiques sur la stabilisation de l'économie. Outre des difficultés d'ordre purement économique, comme le notoire déficit du budget général de l'Union, il est important de souligner que « le principal problème du gouvernement dans son programme d'action, fut d'obtenir l'engagement politique des états fédérés et municipalités et principalement du Parlement »⁴¹.

Bien que ses effets aient été extrêmement limités, le PAI réussit d'une manière positive à établir les principaux fondements sur lesquels le Plan de stabilisation économique viendrait s'asseoir plus tard.

2.7.2. Le Plan de stabilisation économique

Face aux difficultés rencontrées par le PAI, et la constatation d'un manque de mobilité du gouvernement quant à l'allocation de ses propres ressources, une fois réalisées ses dépenses propres et celles de réduction difficile comme celles de la rubrique « personnel et charges », il lui restait une somme de ressources totalement incompatibles avec les exigences des autres dépenses à réaliser telle entre autres celle du service de la dette publique fédérale. Ainsi, les autorités décidèrent, à la fin de l'année 1993, d'implanter la première étape du Plan de stabilisation économique.

Le nouveau plan avait comme pilier de soutènement le Fond social d'urgence, constitué en principe de ressources provenant de l'appropriation de 15% de la recette fiscale du pays, quelle que soit la destination spécifique des dépenses, ainsi que de ressources provenant de l'augmentation de 5% de toutes les tranches d'impôts et contributions. On prétendait de cette manière imprimer une plus grande flexibilité à la politique fiscale et obtenir l'équilibre budgétaire pour la période 1994-1995.

Si l'on analyse les nécessités du financement du secteur public par rapport au PIB et du point de vue de son concept opérationnel, on constate qu'elles représentaient 6,2 % en 1982 ; en 1983 et 1984 grâce à un rigoureux ordonnancement orthodoxe, elles baissèrent respectivement à 4,3% et 2,6%, elles augmentèrent de nouveau en 1985 et en 1987 elles représentaient déjà 5,7% du PIB. Il y eut une croissance continue du déficit opérationnel global entre 1985 et 1994 qui atteignit 7% la dernière année. Le plus grand déficitaire fut le gouvernement fédéral avec un déficit de l'ordre de 4%⁴².

⁴¹ *Plano Real – Relatório Econômico*. Op. cit. Pg. 15.

⁴² *Plano Real – Relatório Econômico*. Op. cit. Pg. 19

Cette analyse démontre que la croissance fut principalement causée par deux facteurs : la chute du recouvrement fiscal et l'augmentation du service de la dette mobilière fédérale, prouvant ainsi que les causes structurelles du déséquilibre des comptes de l'Union n'étaient pas seulement dues à des dépenses inhérentes et à une rigidité excessive du budget.

Tout le monde sait que les crises cycliques des finances publiques au Brésil remontent à 1808. La crise actuelle, qui a affecté les finances de l'Union, des états et des municipalités, puise ses racines dans les années 80, plus spécifiquement en 1982 quand, durant le dénommé « processus d'ouverture démocratique », furent réalisées les élections directes des gouverneurs des états fédérés.

A cette occasion, les ressources du gouvernement fédéral furent largement utilisées pour le financement de travaux à caractère électoral destinés à garantir la victoire aux urnes des candidats choisis par le gouvernement fédéral. A leur tour, les gouverneurs liés à des partis non gouvernementaux, exclus ainsi de leurs largesses, empruntèrent des fonds aux banques publiques de leurs états pour s'opposer aux prétentions des candidats gouvernementaux. L'effet de ce mouvement de flux et de reflux d'intérêts fut d'amener les finances publiques à une situation chaotique, au niveau fédéral, des états fédérés, atteignant également les municipalités.

La simple lecture de l'exposition de motifs du plan montrait clairement que l'équipe chargée de son élaboration percevait cette réalité, à tel point que ses intégrants lui ajoutèrent de nouvelles mesures qui, en pratique, redéfinissaient les relations du fédéralisme fiscal, proposant un transitoire mais simple retour à la concentration fiscale mesure qui, dans le passé, avait été la principale caractéristique de l'autoritaire et centralisatrice réforme fiscale de 1966 et 1967 et que les assemblées constituantes de 1988 avaient eu le bon sens de défaire.

Il est évident qu'avec des propositions de cette teneur, le plan affronterait de vives résistances. D'un côté les entreprises étaient contre l'augmentation de la charge fiscale d'un autre côté les gouverneurs des états, secondés par les maires, se manifestaient contre la perspective de réduction des transferts financiers aux états et municipalités.

A la veille d'une année électorale, le Parlement se refusa à voter le Plan de stabilisation économique, limitant les alternatives de l'Exécutif pour éliminer le déficit public. Comme le déficit budgétaire persistait, seule lui restait la vieille option bien connue d'augmentation d'impôts comme seule alternative de viabilité du plan.

Les propositions d'augmentation de la charge fiscale allaient se révéler inconsistantes. Le pays était vacciné contre le perpétuel discours du pouvoir public chaque fois qu'il proposait une augmentation fiscale comme solution alternative aux déficits budgétaires. En fin de compte les promesses de réduction de dépenses gouvernementales et d'implantation d'une profonde réforme administrative avaient toujours été annoncées en contrepartie des propositions les plus dures par l'ensemble des plans antérieurs de stabilisation économique, et jamais tenues.

D'un autre côté, il n'était plus possible de responsabiliser la dette externe ou la Constitution de 1988 dans la crise qui ravageait le pays, car « des faits comme la

corruption dans la gestion des deniers publics, la réintégration probable de milliers de fonctionnaires publics, éloignés ou dispensés de leur charge par une réforme administrative mal conçue et par l'impossibilité manifeste de réduire effectivement les dépenses du Législatif et du Judiciaire, confirmait la forte teneur politique des mécanismes qui donnaient origine à la crise brésilienne »⁴³.

Il n'y avait pas, dans le scénario politique et économique de 1993, d'espaces capables d'accueillir les propositions qui entraîneraient des réformes définitives et structurelles. Ainsi, le Plan social d'urgence, pièce maîtresse du Plan de stabilisation économique, fut approuvé avec l'ajout d'amendements qui le défigurèrent et réduisirent sa portée de manière significative.

Tout ceci allié à la proximité des élections générales et la fin du mandat d'Itamar Franco, obligea le gouvernement à implanter, avant que la loi qui créait le Fond social d'urgence ne soit promulguée, la seconde phase du Plan de stabilisation économique, et l'institution de l'URV, Unité réelle de valeur, mécanisme qui cherchait à rétablir une structure de prix relatifs de l'économie dans le but de la préparer à la réforme monétaire qui s'ensuivrait.

2.7.3. La création de l'Unité réelle de valeur – URV

Créée par la mesure provisoire n°434, en février 1994, l'URV a marqué le coup d'envoi de la deuxième étape du Plan de stabilisation économique. L'URV, qui aurait dû fonctionner comme paramètre destiné à briser l'inertie inflationniste courante, a fini cependant par refléter l'inflation passée ; en effet, contrariant les prévisions des analystes de marché, elle n'a pas suivi le comportement du dollar nord-américain, mais plutôt d'un panier de trois indicateurs : l'IGP-M/FGV, l'IPCA-E/IBGE et au cours de la troisième quadri-semaine l'IPC-fipe⁴⁴. Dès l'adoption de ce critère, le change commença donc à refléter le comportement de l'URV au lieu de l'inverse. Au début, il était convenu que sa valeur devrait correspondre à la moyenne arithmétique de ces indicateurs mais le décret 1.066 du 27 février 1994, qui réglait son implantation, établit que la variation mensuelle pourrait ne pas correspondre à cette moyenne, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre à la Banque Centrale du Brésil et lui permettant d'arbitrer la valeur de l'URV entre la variation la plus élevée et la plus basse de ces indicateurs.

La grande nouveauté était son insertion à l'étalon monétaire du pays, puisqu'elle était dotée de l'une des caractéristiques de la monnaie : celle d'unité de compte. Bien qu'interdit au début, le pouvoir libérateur du nouvel indicateur en tant que moyen de paiement était déjà prévu dès que l'URV se transformerait en devise, sous le nom de Real.

Le lancement de l'URV devait permettre au gouvernement d'ancrer dans la société le concept de monnaie stable et, par la suite, de mettre en place la réforme monétaire qui consisterait à substituer le Cruzeiro Real par le Real à partir d'une parité fixe établie entre le Cruzeiro Real et l'URV. Conscient des échecs essuyés lors des tentatives antérieures d'élimination de l'indexation au Brésil, le gouvernement opta pour la stratégie inverse, c'est-à-dire celle qui consistait à garantir le pouvoir

⁴³ *Plano Real – Relatório Econômico*. Op. cit. Pg. 26

⁴⁴ *Plano Real-Relatório Econômico*. Op.cit.page 26

d'achat de la devise, pratiquement en temps réel, grâce à l'introduction d'un mécanisme de super indexation.

Dans l'exposition des motifs de la mesure provisoire, le gouvernement soulignait que même un ajustement budgétaire rigoureux, allié à une politique d'austérité monétaire s'avérerait insuffisant pour vaincre l'inflation ; en effet l'indexation généralisée de l'économie reproduisait présentement l'inflation passée, mettant un obstacle à la désaccélération des prix.

Il soutenait également que le retour à la stabilité et l'implantation de nouvelles normes d'austérité dans la gestion des ressources publiques devraient passer, obligatoirement, par la réhabilitation de la monnaie nationale, qui avait déjà changé de nom fréquemment depuis 1942 et dont la dévaluation accélérée avait fait naître en 1964 le concept de correction monétaire. Cette dernière à son tour se révélait incapable de maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie et déclenchait un processus d'indexation généralisée de l'économie provoquant ainsi un rejet généralisé de la devise nationale par la société qui se montrait favorable à l'indexation.

En fait, « ce rejet de la devise nationale était facile à percevoir dans la composition des agrégats financiers. Selon un concept plus étroit (M1), les moyens de paiement ne représentaient que 1,3% du PIB, en juin 1994, alors que, selon un concept plus large (M4), ils correspondaient à 22,8%. Comme la devise indexée n'était pas accessible à toute la population, le système n'en était que plus pervers en fonction de la concentration de revenu. »⁴⁵. Ces faits conduisaient naturellement à la conclusion généralisée selon laquelle l'indexation alimentait constamment la hausse permanente des prix et empêchait une lutte efficace contre l'inflation inertielle, se transformant ainsi en un puissant instrument de concentration de revenu et d'exclusion sociale.

2.8. Le Plan Real

Formuler, implanter et gérer un programme de stabilisation économique dans un pays qui, de 1942 à 1994, avait changé si souvent son étalon monétaire et subi ni plus ni moins que huit tentatives antérieures, toutes soldées par des échecs, n'était pas une tâche des plus aisées.

Le choix du gouvernement en faveur du Real prouvait d'emblée que le plan se voulait durable puisque cette unité monétaire, en vigueur pendant 134 ans de 1808 à 1942, battait le record de longévité au Brésil.

Le deuxième soin fut d'éviter de commettre des erreurs semblables à celles qui avaient conduit à l'échec de toutes les tentatives antérieures, principalement face à l'évidence indiscutable que « des mesures imposées unilatéralement et comportant une forte teneur de violence juridique rencontreraient une grande résistance dans la société civile et conduiraient à un nouvel échec. »⁴⁶

C'est ainsi que le lancement de la troisième phase du Plan de stabilisation économique ne provoqua aucun remous car les changements introduits,

⁴⁵ *Plano Real – Relatório Econômico*. Op. Cit. Page 38.

⁴⁶ *Plano Real – Relatório Econômico*. Op. Cit. Page 38

principalement ceux qui auraient dû avoir un fort impact dans la société, avaient été longuement préparés par les autorités économiques et largement divulgués par la presse. Les mesures adoptées furent ainsi bien reçues par le marché, sans remous majeurs et dans un climat de relative tranquillité.

En réalité, après des décennies sans contrôle des prix, on était en droit d'espérer que la société, et surtout les idéalisateurs de la politique économique, soient finalement parvenus à un consensus raisonnable sur la nature du processus inflationniste brésilien et à des conclusions convergentes sur les moyens à adopter en vue d'une lutte efficace. La preuve en est que tous les secteurs organisés de la société s'accordèrent sur la prémisse selon laquelle l'équilibre des comptes publics était une condition nécessaire mais non suffisante, pour que la société puisse récupérer la confiance en sa devise.

Bien que les mesures annoncées le 1er juillet 1994 aient attaqué sur plusieurs fronts complémentaires et importants tels les prix, les salaires, la correction monétaire, la politique budgétaire, le change et la dette publique interne, notre analyse se concentrera sur ses répercussions sur le marché financier et sur les nouveaux défis lancés à l'économie à partir de cette date.

2.9. Le marché financier brésilien post-Real

Le système financier national, sa structure et son mode de fonctionnement furent influencés et marqués par des changements découlant de deux types de facteurs sur les plans externe et interne.

Au plan externe, le système financier subit l'impact du processus de mondialisation des relations de production, commercialisation et financement sur le marché international. Si, en ce qui concerne la production et le commerce, la mondialisation s'effectue à un rythme plus lent, avec la formation de blocs économiques, exigeant dans toute négociation d'accords tarifaires et de développement de projets reliant les différentes étapes de la production industrielle dans les divers pays, en ce qui concerne le secteur financier la rapidité d'intégration est extrême, grâce aux facilités de connexion entre les réseaux de communication et les ordinateurs reliant entre eux les centres financiers internationaux.

La célérité avec laquelle se réalisent les opérations financières est un véritable défi lancé au système financier. La rapidité et la facilité de circulation des capitaux si elles permettent d'obtenir des gains rapides accroissent également les risques présents dans les transactions ce qui est facile à observer pour peu qu'on soit attentif au vertigineux processus de concentration de capitaux et à ses conséquences dans le sous-secteur de la spéculation. Alors qu'entre 1990 et 1993, les banques ont vu leurs investissements et leurs prêts passer de US\$ 400 milliards à US\$ 555 milliards, le marché des capitaux, les fonds mutuels et les compagnies d'assurance ont accru leurs investissements de US\$ 750 milliards à US\$ 42 trillions ce qui représente, sans aucun doute, un bond gigantesque dans la concentration de capitaux dans ce sous-secteur de caractère fortement spéculatif.

Les idéalisateurs du Plan Real n'établirent aucune stratégie politique plus consistante pour faire face à cette réalité. Les effets de cette lacune apparaissent

clairement dans un furieux mouvement de privatisations, fusions et acquisitions, au sein du système financier national dont les acteurs s'efforcent de mieux s'équiper pour réduire les risques inhérents à cet authentique jeu des marchés internationaux, virtuel, fréquemment abstrait et anonyme, au sein duquel il est évident que toute négligence peut entraîner des conséquences graves.

Au plan interne, le système financier national était mû depuis des décennies par un processus inflationniste chronique qui permettait à ses institutions d'obtenir des gains extraordinaires, résultats d'une part des passifs non rémunérés comme les dépôts à vue et, d'autre part, des capitaux en transit compensant et masquant l'inefficacité administrative et les pertes découlant de l'octroi imprudent de crédit. Il suffisait pour cela que la banque se spécialise dans la captation de fonds provenant de tiers et que par l'achat de titres publics elle bénéficie des gains élevés, découlant du dénommé « impôt inflationniste ».

La bonne explication fournie par Marques⁴⁷ montre que dans le passé « le système financier national s'incombait de deux tâches principales : intermédiation de l'épargne privée destinée à financer le secteur public par des opérations de marché ouvert (open – market) et création d'opportunités pour la transformation de la maturité, captant des ressources à court terme et les appliquant à moyen terme ».

Le processus de restructuration de l'économie et notamment l'implantation du Real ont altéré radicalement le décor dans lequel évoluaient les institutions financières :

- a) l'ouverture de l'économie, avec les incitations aux exportations et l'élimination des barrières aux importations, révéla la profonde inefficacité de certains secteurs industriels et commerciaux brésiliens, exposant leur fragilité en matière de compétitivité au sein d'un marché mondialisé ;
- b) la fin des gains inflationnistes auxquels certains secteurs industriels et le secteur financier étaient habitués, mit en évidence les bas niveaux de rentabilité et l'incapacité de ces secteurs d'investir dans leur propre modernisation ;
- c) la fin des subventions accordées à certains secteurs économiques prouva clairement leur incapacité à fournir des résultats satisfaisants en dehors de la relation symbiotique établie jusqu'alors avec le gouvernement.

Ces changements ont ainsi entraîné de sérieux problèmes de liquidité qui, associés aux politiques monétaire et budgétaire restrictives adoptées à partir du Plan Real et à la négligence qui caractérisait la manière dont opéraient les banques sur le marché du crédit, compromirent la capacité de ces dernières, incapables de récupérer les sommes prêtées, rapidement transformées en actifs difficiles à liquider.

Par ailleurs, forcées à renoncer au modèle de banques de floating et à adopter un mode d'opération de « banques d'intermédiation et de services »,

⁴⁷ Marques, Newton Ferreira da Silva, in *Sistema Financeiro Nacional*, 1998, Brasilia, texte inédit, page 3.

nombre de ces institutions se sont avérées incapables de réaliser, de forme spontanée et efficace, les ajustements leur permettant de survivre dans le nouvel environnement économique.

Les racines de cette incapacité dataient de septembre 1988, conséquence de la résolution n°1524 qui facilitait la transformation d'institutions habituées à opérer sur le marché de capitaux en banques multiples. A cette époque, nombre d'entre elles, la plupart dépourvues de toute expérience sur le marché bancaire, sans la moindre structure de capital et sans réseau d'agences, se déguisèrent en banques. Incapables de faire preuve de compétitivité dans la captation de capitaux, l'octroi de prêts et la fourniture de services, avec les banques traditionnelles et déjà implantées, elles se limitaient à une intermédiation des opérations sur titres publics et à recueillir les gains inflationnistes.

A côté de ces institutions, se trouvaient des banques – certaines déjà traditionnelles sur le marché qui, vu la facilité d'obtention de gains de floating, avaient négligé leurs coûts administratifs, la qualité de leur portefeuille de prêts ou même s'étaient engagées dans des opérations de risque élevé, sur le marché des capitaux.

En réalité, jusqu'à l'implantation du Plan Real, la plupart de ces institutions retiraient des gains importants de l'inflation. Une partie de ces gains cependant, cessa avec la fin des opérations au jour le jour, une part importante revenant à la Banque Centrale qui avait élevé ses exigences de virements obligatoires et une autre aux clients, dans des applications automatiques en fonds d'investissements ; les ressources substantielles provenant des recouvrement de taxes, furent versées de forme presque immédiate au Trésor National. Pour le système bancaire brésilien, l'ère du float, de la dépendance de l'inflation, touchait à sa fin.

Surdimensionné⁴⁸, reflétant sans équivoque l'objectif des banques d'obtenir des gains à partir des recettes inflationnistes, forcé à remplacer ces gains par d'autres découlant de véritables opérations bancaires, le système financier, dans un environnement de stabilisation macroéconomique, se voyait dans l'obligation de réaliser de profonds ajustements.

Les effets du processus de stabilisation sur le système financier se firent sentir rapidement et 103 institutions disparurent littéralement, 40 d'entre elles au terme d'une procédure de liquidation, 6 par absorption, 21 par transformation et 36 par transfert du contrôle de l'actionnariat.

C'est dans ce contexte que les problèmes commencèrent à se manifester et à s'aggraver. La Banque Centrale, consciente que ces mouvements risquaient de provoquer une crise bancaire systémique et visant à en réduire les possibles effets sur l'économie, commença à prendre des mesures de redressement, utilisant pour cela les mécanismes dont elle disposait, tournés vers l'imposition de régimes spéciaux : l'intervention et la liquidation extrajudiciaire, régies par la loi n°6.204, de 1974 et la Gestion Spéciale Temporaire, créée par le décret n°2.321, en 1987.

⁴⁸ De 1964 à 1994, le nombre d'agences bancaires au Brésil, est passé de 6490 à 18297, dans une recherche insensée de captation de capitaux, à n'importe quel prix (note de l'auteur).

Avec cette intervention, la Banque Centrale assume la gestion directe de l'institution, suspend ses activités normales et destitue les dirigeants qu'elle remplace par un intervenant pour une durée limitée et au terme de laquelle l'institution reprend ses activités régulières à moins que ne soient décrétées la liquidation extrajudiciaire ou la faillite.

La liquidation extrajudiciaire constitue la mesure la plus grave car elle est définitive et conduit à l'extinction de l'institution dans les cas d'insolvabilité irrécupérable, ou lorsque les infractions sont si graves que cette mesure s'avère indispensable, à la préservation de la crédibilité du système.

La Gestion Spéciale Temporaire est une sorte d'intervention qui n'interrompt pas et ne suspend pas les activités normales de l'institution avec comme principale conséquence la perte du mandat de ses dirigeants et leur substitution par une direction collégiale nommée par la Banque Centrale. Le régime de gestion spéciale temporaire peut se transformer en intervention ou liquidation extrajudiciaire.

De l'implantation du Plan Real en juillet 1994 jusqu'en août 1996, 100 institutions financières se sont vu attribuer des régimes spéciaux : 26 banques, 36 compagnies d'assurance ou sociétés de distribution, 3 holdings et 35 consortiums. La situation alarmante résidait dans le fait que sur une période de deux ans à peine, à partir de 1974 lorsqu'ils furent adoptés, ces régimes spéciaux aient atteint 724 institutions entraînant des mesures radicales dans une centaine d'entre elles au moins. De plus, les sanctions personnelles et administratives d'institutions financières pour pratiques irrégulières, qui étaient en moyenne de 400 jusqu'en 1994, passèrent à 1294 pour la seule année 1995. La crédibilité du système financier était menacé et par conséquent sa stabilité en danger.

Une crise de grandes proportions était imminente, aux résultats imprévisibles pour l'économie car on craignait que les porteurs d'actifs financiers ne se réfugient dans des actifs réels ou des devises étrangères afin de préserver la valeur de leur patrimoine, compromettant ainsi irrémédiablement les objectifs du Plan Real. Les autorités monétaires en étaient pleinement conscientes lorsqu'elles affirmaient que : « l'expérience brésilienne du Plan Real est unique parmi les pays qui ont adopté des politiques de stabilisation monétaire puisque la réversion des taux d'inflation n'a pas été suivie d'une fuite des capitaux liquides du système financier vers les actifs réels. Dans ce sens, on peut affirmer que la stabilité du système financier national s'avéra la garantie de succès du Plan Real. »⁴⁹

Prenant en compte le fait que les mécanismes légaux dont la Banque Centrale tirait parti jusqu'alors, loin de représenter une solution risquait de précipiter la crise, et craignant les effets d'une vague d'insolvabilités dans le secteur bancaire, le gouvernement s'empessa de créer des alternatives capables de substituer ou de compléter ces mécanismes, en les rendant plus effectifs. Soulignons notamment parmi ces solutions : la création du Fonds de garantie des crédits contre les institutions financières ; du Programme d'encouragement à la restructuration et au renforcement du système financier national -PROER et du Programme d'encouragement à la réduction de la présence du secteur public dans l'activité

⁴⁹ In *O Banco Central e as Novas Técnicas de Saneamento do SFN após a Estabilização Monetária*, Banco Central do Brasil, Brasília. 1996, page 11.

bancaire des états fédérés - PROES. Ils élargissaient le pouvoir d'intervention de la Banque Centrale, assouplissant les normes relatives à l'entrée de banques étrangères dans le pays et créant la centrale de risques.

2.10. Les mesures jurisprudentielles et le processus d'adéquation du système financier national aux normes de l'Accord de Bâle.

A partir d'août 1995, après la 22ème intervention de la Banque Centrale dans le système financier, depuis l'implantation du Plan Real, qui touchait cette fois une banque de grande envergure, Econômico, un climat de tension commença à régner sur le marché. D'autant de la santé financière des autres banques privées, le gouvernement adopta en novembre d'importantes mesures jurisprudentielles destinées à calmer les clients et les investisseurs.

Dans l'exposition des motifs, envoyé au Parlement avec la mesure provisoire créant le PROER, le ministre des Finances affirme textuellement :... « Cet ensemble solide de modifications apporté à l'environnement dans lequel évoluent les institutions financières a comme objectif immédiat de permettre à ces institutions de s'adapter au nouveau contexte économique et de marché ; elles doivent être vues dans le contexte de la fonction de l'Etat, exercée par la Banque Centrale, de veiller à la solvabilité des institutions intégrant le Système financier national, afin de protéger les investissements et l'épargne des particuliers. »⁵⁰ Parmi ces actions, il convient d'accorder une attention spéciale à :

2.10.1. L'institution du Fonds de garantie des crédits contre les institutions financières

La Banque centrale se ressentait du manque de mécanismes légaux pour exercer une action préventive au sein du système financier. Les instruments utilisés pour assainir les institutions, sous la dénomination de plans de récupération ou de termes d'engagement, n'étaient que des documents dont l'efficacité dépendait de la position unilatérale des sociétés intéressées.

Dans le cas des institutions placées sous intervention ou liquidation extrajudiciaire, la Banque Centrale disposait des ressources financières formées par les réserves monétaires, instruments qui pouvaient être utilisés pour assainir les actifs et assurer le paiement du passif de ces institutions, moyennant une autorisation préalable et expresse du Conseil monétaire national.

Cette possibilité épuisée, elle ne disposait plus d'instruments effectifs de protection à l'épargne populaire. Et même lorsque les réserves étaient suffisantes, le paiement risquait de prendre des années car il s'effectuait dans le cadre de la procédure de liquidation, sujette aux ajournements imposés par les interpositions des contrôleurs auprès des instances judiciaires puisque la législation brésilienne, très bienveillante, détermine que les actifs de l'institution en liquidation soient corrigés de forme monétaire, sans toutefois appliquer la même règle aux passifs. Par le biais d'innombrables artifices juridiques, une liquidation loin de représenter une punition exemplaire contre les mauvais gestionnaires, pouvait se transformer, et le cas s'était déjà produit, en une source de consolidation de fortunes incalculables. Ce

⁵⁰ In *Exposição de Motivos n°403*, du 3 novembre 1995, Ministério da Fazenda, page 3.

vice de procédure entraînait donc d'énormes contretemps et portait préjudice à la population, principalement aux petits épargnants dont les ressources précaires se voyaient retenues et bloquées et inexorablement rongées par l'inflation.

C'est pour cette raison, et visant à défendre les intérêts des épargnants et des investisseurs et particulièrement de ceux dont les ressources étaient limitées, que le Conseil monétaire national autorisa, par le biais de la résolution n° 2.197 du 31 août 1995 la constitution du Fonds de garantie des crédits contre les institutions financières. Le Fonds devait constituer une entité privée, sans finalité lucrative, chargée de gérer les mécanismes de protection des porteurs de crédit contre des institutions financières et de couvrir les risques découlant de situations d'intervention ou de liquidation extrajudiciaire.

Il faut souligner le fait que ce Fonds ne devait avoir qu'un caractère transitoire jusqu'à la réglementation définitive de l'article 192 de la Constitution fédérale. Ses statuts, approuvés en novembre 1995, établissaient un plafond de garantie limité à R\$ 20 mille, valeur considérée suffisante pour protéger les 73 millions d'épargnants et investisseurs de ses 212 institutions.

Il faut insister sur le fait que parmi ces 212 institutions, se trouvaient des banques publiques fédérales, bien que la Constitution interdise les subventions du Trésor à des entités privées et des banques publiques des états fédérés qui, de par leurs caractéristiques de risque souverain, n'ont pas besoin de ce type de garantie. Il s'agit en réalité d'une forme de subvention implicite du secteur public en faveur du secteur privé, pratique courante dans l'économie brésilienne.

Chaque institution doit contribuer à hauteur de 0,025% du total capté en dépôts à vue et à terme, livrets de caisse d'épargne, lettres de change, lettres immobilières et hypothécaires, objet de cette garantie dont les prélèvements gèrent des recettes de l'ordre de R\$ 1 milliard par an.

Les opérations effectives débutèrent en 1996 et un premier problème surgit alors avec la faillite d'une grande banque, Bamerindus. En juillet 2000 ce système avait déjà secouru 15 institutions financières en liquidation.

2.10.2. La création du Programme d'encouragement à la restructuration et au renforcement du système financier national - PROER

Avant même le début de la procédure d'implantation du Plan Real, diverses études et conclusions issues des innombrables réunions et entretiens entre les dirigeants d'institutions bancaires, pour analyser les éventuelles conséquences de l'implantation de mesures économiques destinées à abattre l'inflation et à promouvoir la stabilité monétaire, montraient déjà que le modèle de banques de float serait remplacé par celui de "banque d'intermédiation et de services", plus adapté aux nouvelles exigences et que toutes les institutions financières seraient poussées à adopter.

Les effets de l'implantation du Plan de stabilisation de l'économie se firent sentir de manière plus accentuée au cours de l'année 1996. Le système bancaire, face à la perspective concrète de perte des recettes inflationnistes, se vit dans

l'obligation de redéfinir ses stratégies, puisque la stabilisation de la monnaie et la chute accentuée des taux d'intérêt forçaient les institutions à rechercher de nouvelles alternatives de recettes et à mettre en place des mesures destinées à rationaliser leurs coûts opérationnels.

La réaction observée dans le système bancaire, se basait sur certains éléments principaux:

- a) élévation des tarifs
- b) augmentation de la captation de ressources sur le marché pour financer le gouvernement;
- c) élévation des spreads ;
- d) et accélération du processus de réduction des coûts, basé principalement sur des coupes de personnel.

Le gouvernement fédéral dut alors renoncer à son espoir, motivé par l'expérience acquise par les banques tout au long des années de haute inflation, d'un processus de transition relativement tranquille. Cependant la contention du crédit et le substantiel accroissement des impayés, alliés à l'inefficacité de certaines mesures caractérisant la réaction du système bancaire, brisèrent ses projets et le pays se vit face au risque d'une éventuelle crise bancaire, annoncée par l'intervention de la Banque Centrale dans trois grandes banques privées - Econômico, Nacional e Bamerindus – et dans plus de vingt autres institutions financières.

Face à cette situation, le gouvernement fédéral se vit dans l'obligation d'adopter de nouvelles mesures capables d'encourager et de faciliter le processus indispensable de restructuration des banques. Il convient de souligner que dans tous les cas de restructuration du système bancaire, on retrouve l'allégation d'un nombre excessif de banques - overbanking et d'agences bancaires - overbranching, et face au progrès du processus de désintermédiation bancaire, à la présence de l'Etat dans le secteur financier et à l'ouverture du marché à l'international.

Il n'en fut pas autrement et en instituant le PROER, programme d'encouragement à la restructuration et au renforcement du système financier, par la mesure provisoire n°1179, du 3 novembre 1995 1.179, les autorités monétaires énonçaient en fait leur objectif: encourager les opérations de marché, telles les restructurations sociétaires, comme étape naturelle du processus de redéfinition et adaptation du système financier national au nouvel environnement de stabilité économique. Dans ce sens, les institutions suivraient la tendance déjà observée sur les marchés financiers d'autres pays pouvant même anticiper d'autres actions semblables qui auraient lieu sur ces marchés. Soulignons dans ce cas particulier que les mesures de nature fiscale figurant dans la mesure provisoire aussi bien que les autres mesures, objet de réglementation fixée par le Conseil monétaire national, s'appliquent non seulement aux institutions placées sous des régimes spéciaux d'intervention, de liquidation et de gestion spéciale temporaire, mais également, d'une manière générale, à toutes les institutions intégrant le système financier et susceptibles de participer à des programmes de réorganisation sociétaire.

Le PROER créait ainsi des lignes spéciales de crédit et accordait des aides substantielles pour la réorganisation administrative, sociétaire et opérationnelle des institutions financières. Il conditionnait cependant l'accès à ces lignes et aux incitations au changement du contrôle actionnaire des institutions assistées, à la réalisation de fusions, absorptions, scissions, désimmobilisations ou toute autre forme de restructuration sociétaire et opérationnelle.

Le tableau suivant synthétise le mouvement de restructuration qui eut lieu au cours de la période comprise entre l'implantation du PROER et décembre 1998, époque où furent libérées les dernières ressources du programme avec 101 ajustements opérés dans des institutions financières en conséquence de problèmes de liquidité ou de solvabilité. Parmi les institutions ayant recouru au programme 40 furent jugées irrécupérables et, par conséquent sommairement liquidées, 34 virent transféré le contrôle de leur actionariat et les 27 autres furent absorbées ou transformées en institutions non financières ou non bancaires.

Tableau II – Ajustements réalisés dans des institutions financières bénéficiant des ressources du PROER - (déc.98)

TYPE D'AJUSTEMENT	N°
Liquidation	40
Absorption	6
Transformation en institution non financière	10
Transformation en institution non bancaire	5
Transformation en banque d'investissement	6
Transfert de contrôle/Achat d'actifs et de passifs	34
TOTAL	101

Source: Banque Centrale du Brésil/DEORF

Après extinction du programme, le processus d'ajustement se poursuivit tout au long de l'année 1999. Les opérations réalisées au cours de cette période sont cependant considérées par la Banque Centrale du Brésil comme des transactions normales de marché, bien que les chiffres révèlent une forte concentration d'opérations dans ce secteur. Au cours de l'année 1999 il convient d'ajouter 11 incorporations, 36 transferts de contrôle, quatre transformations en institutions financières non bancaires et une transformation en institution non financière.

Le tableau suivant montre que la réduction du nombre de banques dans le pays est accompagnée d'une présence croissante des banques étrangères dans le système financier national. De grandes banques internationales évaluant le bon potentiel des institutions financières brésiliennes dont certaines, particulièrement les banques publiques offraient des conditions extrêmement attrayantes, commencèrent à marquer leur présence dans le système financier et par conséquent leur participation sur le marché, en acquérant le contrôle de l'actionariat des institutions financières fixées au Brésil.

Tableau III – Nombre d'établissements bancaires
Origine du contrôle de l'actionariat
(déc/94-déc/99)

	Officielles	Privées	Total

	Fédérales	Des états fédérés	Nationales	Etrangères	
1994	5	27	176	38	246
1995	5	27	173	37	242
1996	5	27	159	40	231
1997	4	23	145	45	217
1998	5	18	122	58	203
1999	8	11	108	67	194

Source: Banque Centrale du Brésil / DEORF

2.10.3. La création du Programme d'encouragement à la réduction de la présence du secteur public des états fédérés dans l'activité bancaire - PROES,

Il est assez curieux de constater que le PROER ne présentait aucune alternative capable de répondre aux nécessités de restructuration des banques publiques, tout particulièrement des banques des états fédérés. Il était notoire que pour les banques publiques trois facteurs freinaient une réaction rapide, face à la nécessité d'adéquation de leurs structures opérationnelles aux exigences d'une économie en phase de stabilisation:

- a) Une structure lourde, aussi bien au niveau du personnel que des dépenses administratives;
- b) un niveau d'impayés très élevé en raison de l'engagement, plus important que celui des banques privées, dans des opérations de crédit ;
- c) des crédits accordés aux gouvernements des états contrôleurs absolument incapables d'honorer leurs paiements;

Pour empirer la situation nombre de ces institutions constataient depuis un certain temps déjà une diminution importante du nombre de clients, provoquée par des systèmes opérationnels obsolètes, en fonction d'investissements technologiques insuffisants. Le risque d'une perte de confiance dans le système, et d'une possible débâcle des banques publiques ne pouvait être négligé. C'est ainsi que le gouvernement fédéral présenta plusieurs alternatives qui, une fois de plus, s'avérèrent totalement asymétriques.

- a) pour les banques publiques fédérales il y avait deux alternatives. La première était une rapide capitalisation, par le biais d'une injection massive de ressources à la Banque du Brésil, sous la forme d'un apport d'environ R\$ 6 milliards provenant du Trésor national, la deuxième consistait à charger Caixa Econômica Federal (Caisse d'Épargne) – CEF de financer les investissements immobiliers des banques en difficulté;
- b) pour les banques des états fédérés la mesure provisoire n°1514 adoptée en août 1996 et remplacée en février 1997 par la MP n°1556, offrait quatre alternatives: extinction, privatisation, transformation en agence non financière de développement, capitalisation et restructuration, l'état fédéré conservant cependant le contrôle de l'actionariat.

Cette dernière alternative prévoyait la proposition, de la part de l'état contrôleur, d'un programme de restructuration de la banque, avec un financement du

gouvernement fédéral correspondant à 50% des dépenses engagées tout au long de la procédure, les 50% restant étant couverts par des actifs du Trésor de l'état fédéré.

La mesure provisoire n° 1.556, pas plus que les règlements qui lui ont succédé, n'établissait cependant de critères objectifs dans la composition de la contrepartie offerte par les états fédérés; de plus elle ne présentait aucune réglementation concrète pour définir les responsabilités, la structure et les fonctions d'une agence non financière de développement.

Le manque de critères objectifs permettait ainsi aux organes régulateurs fédéraux d'admettre ou non, à la saveur de leurs opinions, l'inclusion d'actifs du Trésor des états fédérés dans la composition des contreparties offertes. Un exemple illustre bien ce pouvoir discrétionnaire: les créances détenues par les états fédérés contre le gouvernement fédéral, furent considérées des "monnaies pourries", refusées par les organes fédéraux dans la composition de la contrepartie; ces mêmes créances furent ultérieurement acceptées comme monnaie de privatisation par ces mêmes organes fédéraux.

A court terme, le désir de forcer les procédures de privatisation ou d'extinction des banques des états fédérés ou de les transformer en agences non financières d'encouragement s'imposa clairement, particulièrement lorsque cette exigence commença à figurer sous la forme d'une clause insérée aux accords d'ajustement signés entre le gouvernement fédéral et les états fédérés.

- a) Diverses thèses et points de vue, que l'avenir se chargerait de confirmer et qui montraient déjà les erreurs de ces mesures, furent tout simplement ignorés. Les défenseurs de ces thèses affirmaient que: les dépenses liées aux procédures d'extinction ou de privatisation s'avèreraient bien supérieures à celles de restructuration et de capitalisation des banques;
- b) l'extinction, la privatisation ou la transformation de ces institutions en agences non financières de développement priverait une partie de la population de tout accès aux services bancaires, non seulement dans les régions Nord, Nord-Est et Centre-Ouest, mais également dans de vastes régions du Sud et Sud-Est;
- c) les agences non financières de développement avaient déjà prouvé, y compris sur le plan international et de forme exhaustive, qu'elles n'étaient pas viables ;
- d) et finalement, les états fédérés, seraient obligés, pour avoir accès aux services bancaires essentiels, à les solliciter des banques privées à des coûts très élevés comme les expériences antérieures le prouvaient déjà.

Le tableau ci-dessous, offre un aperçu des résultats obtenus au terme de cette procédure où les positions politiques prirent le pas sur un diagnostic correctement établi et des mesures de redressement techniquement satisfaisantes. Sur les 28 banques des états qui opéraient dans le pays en 1996, à peine six restèrent sous le contrôle de l'état fédéré, huit furent éteintes, sept privatisées et un nombre égal d'entre elles placées sous le contrôle du gouvernement fédéral en vue d'une prochaine privatisation:

Tableau IV – Procédure de restructuration au sein du système

bancaire des états bénéficiant de ressources allouées par le
(déc/2000/nov/2000)

Opérations	Nombre de banques
Liquidation ou extinction	8
Privatisation	7
Fédéralisation	7
Institutions redressées mais restant sous contrôle de l'état fédéré	6
Total	28

Au sein de ce processus, et face à la possibilité concrète de voir les gouverneurs des états fédérés discorder de la privatisation, de l'extinction ou de la liquidation de leurs banques entraînant des conséquences électorales négatives, le gouvernement fédéral proposa la création, dans les états fédérés, d'agences non financières de développement, en remplacement des institutions privatisées, éteintes ou liquidées. C'est ainsi que la Banque Centrale du Brésil autorisa, dans le cadre des négociations avec les gouverneurs des états fédérés, la constitution d'agences non financières de développement dans treize états fédérés.

A l'évidence, il s'agissait d'une proposition fallacieuse d'autant plus qu'au moment d'octroyer ces autorisations, on avait négligé certains aspects concrets de la réalité brésilienne, à savoir:

- a) le fait qu'aucun état fédéré ne dispose des fonds nécessaires pour permettre aux agences non financières de développement d'être réellement opérationnelles. La possibilité de voir ces ressources provenir de fonds fédéraux, administrés par la BNDES-Banque nationale de développement économique et social ou de fonds budgétaires des Etats fédérés, ne faisait que camoufler les uniques alternatives qui se présentèrent un jour aux états, particulièrement aux plus pauvres: se soumettre politiquement au gouvernement fédéral, en échange d'une libération de ressources financières, comme c'était le cas sous le régime militaire, ou s'en remettre à la propre chance;
- b) de forme inexorable, les agences non financières de développement se verraient un jour confrontées à des spreads bruts réduits, comme ils sont actuellement pratiqués et qui se transforment souvent en spreads liquides négatifs; un déséquilibre, assez courant, entre les recettes et les dépenses, les taux de change et les devises, provoquant des écarts résultant souvent en des pertes opérationnelles, un niveau d'impayés élevé fréquent dans les opérations à long terme courantes dans le pays.

Comme si ces pondérations n'étaient pas suffisantes pour pouvoir parvenir à la conclusion que ce genre d'institutions n'était pas viable, il était clair par ailleurs que le modèle d'institution de développement traverse dans le monde entier une crise sérieuse et qu'au Brésil les rares banques de développement qui subsistent sont confrontées à de telles difficultés, qu'elles se voient dans l'obligation de se contenter de conditions opérationnelles très limitées.

Il est donc évident que la proposition de création d'agences non financières de développement constitue beaucoup plus un subterfuge en vue d'une cooptation, politiquement plus confortable des gouverneurs, qu'une réponse effective à des demandes et des besoins réels de la part des états fédérés, au point que, parmi les treize agences autorisées, seule celle de l'Etat de Amazonas opère encore – depuis moins d'un an – et se trouve déjà dans la ligne de tir de la cour des Comptes de cet état.

2.10.4. Adéquation des banques aux normes établies par l'Accord de Bâle

Le Comité de Bâle, qui fixe les règles et les pratiques des institutions financières, est formé de représentants des banques centrales des pays les plus développés. Lors de la réunion qui s'est tenue le 29 novembre 1998, certaines recommandations ont été adoptées dont le délai pour leur totale application est fixé au 31 décembre 1992.

Bien que le Brésil soit l'un des signataires de cet accord, ce n'est qu'en août 1994 que le Conseil monétaire national approuva la réglementation des mesures qui devront être adoptées par les banques afin de s'adapter aux paramètres internationaux.

La résolution n° 2.099, du 17 août 1994, considérée comme le changement le plus important des trois dernières décennies pour le marché financier, révoque totalement ou partiellement plus d'une centaine de lois qui régissaient les opérations réalisées par les institutions financières, et fixe ainsi dans ses quatre annexes, de nouvelles règles ou déterminations auxquelles devront se soumettre les institutions financières:

- a) annexe I: altère les règles de fonctionnement, transfert et réorganisation des institutions financières, révoquant toute la législation portant sur les subventions accordées lors de la constitution de nouvelles institutions. De plus, il unifie les portefeuilles d'investissement et de développement et permet la création d'un portefeuille de leasing mercantile, interdisant dans ce cas, l'émission de titres de crédit ;
- b) annexe II: il traite spécifiquement des limites minimales de capital et patrimoine liquide imposées pour le fonctionnement des institutions financières, introduisant une augmentation substantielle des exigences en matière de capitalisation et fixant des délais permettant à chaque institution bancaire de s'adapter. Au terme de ce délai, toute institution qui ne répondra pas aux nouvelles règles, sera soumise à la liquidation extra-judiciaire;
- c) annexe III: établit les normes d'installation et de fonctionnement des agences et des postes d'accueil bancaire en adaptant les niveaux d'immobilisation et de capital des institutions;
- d) annexe IV: fixe les règles de limites opérationnelles des institutions avec comme exigence fondamentale de maintenir une valeur de patrimoine liquide compatible avec le niveau de risque de ses actifs. De nouvelles exigences vinrent s'ajouter aux normes de fonctionnement du système financier national, destinées à rendre ses opérations plus transparentes et à garantir la solvabilité de ses institutions:

- e) la création de la Centrale de risque de crédit, destinée à éviter que les entreprises ne s'endettent au-delà de leurs capacités, auprès d'institutions financières différentes;
- f) l'obligation pour les institutions d'implanter des systèmes de contrôle interne des risques assumés et fournissant aux gestionnaires des informations leur permettant de se livrer à des analyses adéquates et d'établir leurs stratégies ;
- g) l'exigence de développer et d'implanter des systèmes de pondération de risques, aussi bien au niveau des prêts accordés aux clients que des opérations interbancaires qui exigent des niveaux de provision compatibles avec les risques assumés;
- h) le projet du nouveau système de paiements brésilien pour garantir la liquidité du système et dispenser la Banque Centrale d'assumer des risques incompatibles avec ses fonctions.

Cet ensemble de mesures a pour but de répondre aux exigences du processus de mondialisation en matière d'uniformisation des normes applicables aux institutions financières, afin de créer un environnement stable permettant l'intensification des flux financiers entre les différents pays.

Dans l'optique de la Banque Centrale, l'adaptation du système financier national aux normes de l'Accord de Bâle, représente un progrès fondamental qui doit permettre au pays de participer de forme compétitive au processus de mondialisation des marchés internationaux.

2.11. L'internationalisation du système financier:

Les mouvements actuels de privatisation de banques publiques et de fusion et incorporation de banques privées au Brésil, font paraître irréversible la présence croissante de banques internationales au sein du SFN. Si d'un côté pour le pays cela se traduit par des bénéfices en termes de crédibilité, par une plus grande solidité et des services de plus haute technologie, cela présente l'inconvénient de remettre le contrôle de l'épargne interne à la décision d'intérêts étrangers. C'est une question sur laquelle le gouvernement brésilien devra rapidement se pencher pour prendre des décisions, principalement face au processus d'internationalisation du contrôle des grandes banques de détail.

L'internationalisation du secteur financier au Brésil apparaît clairement dans la croissante participation des banques étrangères au patrimoine liquide consolidé du SFN, surtout si l'on tient compte du fait que cette participation qui était de 13,08%, en 1995, a pratiquement doublé en 1999.

Tableau V – Participation en pourcentage des institutions au patrimoine du secteur bancaire (déc/95-déc/99)

Institutions	1995	1996	1997	1998	1999
Banques sous contrôle étranger	13,08	10,29	14,29	21,86	25,46
Banques privées nationales	49,21	55,32	51,82	49,75	46,69

Banques publiques	36,27	33,12	32,34	26,80	26,05
Coopératives de Crédit	1,44	1,27	1,55	1,59	1,80
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: Banque Centrale du Brésil/DEORF

Les progrès réalisés dans ce domaine sont d'autant plus évidents que l'on constate une participation des banques étrangères aux actifs du système bancaire passant de 8,39% en 1995, à 23,19% en 1999.

Tableau VI – Participation en pourcentage des institutions aux actifs du secteur bancaire (déc./95-déc./99)

Institutions	1995	1996	1997	1998	1999
Banques sous contrôle étranger	8,35	9,79	12,82	18,38	23,19
Banques privées nationales	39,16	39,00	36,76	35,29	33,11
Banques publiques	52,21	50,91	50,05	45,83	43,06
Coopératives de Crédit	0,24	0,30	0,37	0,50	0,66
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: Banque Centrale du Brésil/DEORF

La participation étrangère avec droit de vote se retrouve dans 258 institutions financières au Brésil y compris 72 banques multiples, 48 sociétés de crédit-bail; 48 sociétés de distribution et 37 institutions de change. Dans 171 de ces 258 entreprises, la participation étrangère est majoritaire, avec plus de 50% des droits de vote.

Tableau VII – Participation étrangère au droit de vote des institutions financières au Brésil – Nombre d'institutions

(déc.95/déc.99)

%de participation	1995	1998	1999
0 - 20%	49	38	51
20 - 50%	68	40	36
50 – 80%	19	Cor	13
80 - 100%	66	138	158
Total	202	233	258

Source: Banque Centrale du Brésil/DEORF

Obs.: La Banque Centrale n'a pas encore analysé les données relatives à 1996 et 1997.

En ce qui concerne l'origine du capital, la présence nord-américaine est prédominante (25,73%), suivie de la présence espagnole (11,7%), italienne (8,19%), hollandaise (7,60%), allemande (7,02%) anglaise (7,02%), et autres comme les présences française et japonaise en moindres proportions.

Les chiffres présentés montrent clairement la participation croissante des banques sous contrôle étranger, avec une réduction de la présence des banques privées nationales et particulièrement des banques publiques.

On prévoit que le processus de restructuration du système financier s'accroîtra au cours des prochaines années. Au terme de la phase de redressement des banques publiques et privées, alourdies par un portefeuille de créances aux médiocres performances et de celles considérées insolubles et sans liquidité, la consolidation du marché gagnera un nouveau visage.

Le Président de l'ABBI-Association brésilienne des banques internationales et de la Citibank, Alcides Amaral, prévoit pour 2003 au Brésil "un environnement formé d'un nombre limité de banques de détail et un autre groupe d'institutions spécialisées dans certains créneaux d'activité, suivant en cela une tendance déjà existante. Les banques situées entre des deux groupes, c'est-à-dire celles ayant les dépenses d'une banque de détail et les recettes d'une banque de gros subiront les préjudices les plus importants".⁵¹

Ces conclusions sont confirmées par une étude⁵² réalisée par des analystes de la Banque de Santander dont la teneur est la suivante:

- a) "les grandes banques brésiliennes ont confirmé notre attente et sont en train d'acquiescer les dernières banques privées de port moyen;
- b) Il convient de souligner, dans cette tendance, la fragilité de la position des banques étrangères au Brésil qui ne détiennent actuellement que 10% du marché, le pourcentage le plus bas de toute l'Amérique latine;
- c) actuellement, les banques Bradesco et Itaú ont atteint une taille telle que l'acquisition de leur contrôle est absolument infaisable. En ce qui concerne la banque Bradesco, on calcule que même avant l'effet Banespa, cette valeur s'élevait à US\$ 7 milliards, alors qu'à la Banque Itaú elle était de US\$ 9,4 milliards. Après la privatisation de Banespa, on estime que les valeurs pourraient atteindre 10,5 milliards pour Bradesco et 14,1 milliards US\$ pour Itaú.
- d) la banque Unibanco présente le plus bas pourcentage de contrôle, 25,3% qui s'explique surtout par le fait qu'elle conserve dans son holding le contrôle de la banque. De plus, le processus de partenariat implanté par la banque a fini par diluer la participation de la famille Moreira Salles;
- e) finalement, nous sommes convaincus que les banques étrangères doivent augmenter leurs échelles afin de pouvoir rivaliser avec les banques brésiliennes. Comme la croissance organique se concentre sur les banques brésiliennes, les banques étrangères devraient réaliser des acquisitions car celles qui n'atteindront pas un minimum de 3% de participation au marché ne seront plus rentables."

Certains aspects de cette étude méritent une attention spéciale et, en premier lieu, le fait que les banques étrangères aient été surprises par la stratégie de renforcement et consolidation de positions de marché, adoptée par les grandes

⁵¹ In, *Amaral prevê saída de estrangeiros* – Gazeta Mercantil – S. Paulo, 12.12.2000. page. B-3

⁵² In *Mais vale um Boavista ou Bandeirantes na mão que um Banespa voando* – Rapport technique de la Banque de Santander – 14.07.2000 – S. Paulo, page. 4

banques nationales, principalement Itaú, Bradesco et Unibanco qui se sont engagées de forme volontaire dans l'acquisition du contrôle de l'actionnariat de banques de taille moyenne, publiques ou privées. En deuxième lieu, le fait que la position des banques étrangères soit encore inférieure à leurs souhaits car, si leur participation s'est accrue de forme accentuée en termes de contrôle des actifs et du patrimoine, il n'en est pas de même de la participation au marché puisque dans l'ensemble les banques étrangères ne détiennent actuellement qu'une part de marché de 10% alors que, selon les études de la banque Santander, il faut pour garantir des gains consistants, une participation individuelle minimale de 3%. Finalement soulignons le fait qu'au début du processus de mondialisation on avait envisagé l'acquisition du contrôle actionnaire des plus grandes banques privées, alternative rapidement abandonnée en fonction de la valeur élevée de ces banques.

Si d'une part on prévoit une croissance de la part de marché des banques étrangères, d'autre part le retour de bon nombre d'entre elles dans leurs pays d'origine est inévitable. Face à une concurrence de plus en plus acharnée on prévoit que les banques porteuses de portefeuilles de créances alimentés par des titres du gouvernement, vont devoir faire face à de sérieuses difficultés. La rentabilité de ces titres chute avec la progressive réduction des taux d'intérêts ce qui signifie que toute augmentation de rentabilité exigera un élargissement beaucoup plus important de la part de marché, puisque le gouvernement est actuellement le grand preneur au Brésil, ce qui simplifie considérablement les opérations bancaires. D'après Alcides Amaral, "les actifs totaux du système financier, le 30 juin 2000, s'élevaient à 512 milliards, avec 188 US\$ à peine de prêts à des personnes physiques et morales. Il y a donc un vaste espace à conquérir et la compétition va s'accroître."⁵³

2.12. La concentration et la formation des oligopoles bancaires:

La tendance à la concentration existait déjà au sein du système financier national depuis la période suivant la promulgation de la loi de Réforme bancaire, en 1964, lorsque les autorités gouvernementales commencèrent à encourager la formation de grands conglomérats.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'établissements bancaires de 1964 à 1999.

Tableau VIII – Nombre d'établissements bancaires
(déc94-déc99)

	Banques commerciales	Banques multiples	Caixa Econômica	TOTAL
1964	336	-	26	362
1969	213	-	26	239
1974	109	-	6	115
1979	108	-	5	113
1984	110	-	5	115
1989	66	113	5	184
1993	37	206	2	245

⁵³ In *Amaral prevê saída de estrangeiros*– Gazeta Mercantil, S. Paulo, 12.12.2000. page B-3

1994	34	210	2	246
1995	35	205	2	242
1996	38	191	2	231
1997	36	179	2	217
1998	28	173	2	203
1999	25	168	1	194

Source: Banque Centrale du Brésil - DEORF

Si l'on observe ce tableau, on constate au cours de la période comprise entre 1964 et 1974 une forte réduction, environ 68%, du nombre de banques commerciales (BC), renforcée par la fusion des agences de Caixa Econômica, transformées en une unique institution, Caixa Econômica Federal (CAIXA), dont le siège se trouve à Brasília. Dans le cas des banques commerciales, la réduction s'est faite pour les banques privées nationales en conservant pratiquement le même nombre d'établissements bancaires officiels et étrangers. Cette réduction, provoquée par diverses liquidations au cours de la période sous revue avait également été encouragée par les autorités gouvernementales, qui interdisaient la création de nouvelles agences ou offraient des incitations fiscales et des crédits pour encourager les fusions et les absorptions.

Au cours des années 70 prévalait le concept selon lequel la formation de puissants conglomérats financiers donnerait un plus grand poids et davantage de sécurité au système sans pour autant porter tort à la compétition bancaire et que des institutions plus importantes seraient en mesure d'offrir de meilleurs services à des coûts moins élevés. Au cours de cette période, et en conséquence des liquidations, fusions, absorptions et acquisitions, plus de 200 banques commerciales, la plupart de petite taille, outre quelques dizaines de banques moyennes, se retirèrent du marché.

De 1974 à 1987 le nombre des institutions reste pratiquement inchangé, la disparition de 8 banques privées nationales étant compensée par une augmentation du nombre de banques sous contrôle étranger passant de 9 à 19 institutions, reflétant le mouvement international d'élargissement des activités bancaires provoqué par le développement du secteur des télécommunications et de l'informatique et ses conséquences, à savoir l'automatisation bancaire et les facilités offertes au commerce international déjà très développé. L'entrée de banques étrangères dans le pays était limitée par la loi qui ne l'admettait que dans quelques cas exceptionnels où existait une réciprocité de traitement avec le Brésil et exigeait toujours une autorisation préalable accordée par décret présidentiel.

Au cours de la période comprise entre 1989 et 1993, les données reflètent les changements importants survenus dans les sphères économique et politique, à savoir: la création des banques multiples, la promulgation en 1998 de la nouvelle Constitution fédérale mettant un terme aux cartas-patentes et l'ouverture du marché aux nouvelles institutions financières, conséquence de l'approbation de la nouvelle réglementation de constitution de banques multiples et banques commerciales.

Au cours de la période postérieure à l'implantation du Plan Real, le nombre d'institutions recommence à chuter, face aux incitations accordées par le PROER et le PROES et au manque de liquidité provoqué par la perte des gains inflationnistes.

En décembre 1999, le Brésil comptait 6509 institutions financières dont 1183 étaient des coopératives de crédit, 4034 des fonds d'investissement, 406 des consortiums et 97 des institutions placées sous intervention ou liquidation par la Banque Centrale. Le nombre des institutions financières, au sens classique, c'est-à-dire les banques, les sociétés de distribution, les établissements de change, les sociétés de crédit immobilier, les institutions financières et les entreprises de crédit-bail s'élevait à 786 . Les banques, au sens large, incluant toutes les catégories s'élevaient à 221.

Tableau IX – Institutions financières opérant au Brésil
(déc. 1999)

Institution financière	Nombre
Banques multiples	168
Banques commerciales	25
Banco do Brasil et Caixa Econômica Federal	2
Banques de développement	5
Banques d'investissement	21
Autres institutions financières	6.288
TOTAL	6.509

Source: Banque Centrale du Brésil/DEORF.

Au sein du système financier les banques multiples sont en plus grand nombre et on observe qu'au cours de la période qui suit l'implantation du Plan Real, parallèlement à la tendance de réduction du nombre d'établissements bancaires, on assiste à une intense concentration des opérations entre les mains d'un groupe de dix institutions qui ont renforcé et accru visiblement leur participation relative dans ce secteur. Cette affirmation est facilement confirmée par l'analyse des indicateurs: 72% des actifs, 74% du patrimoine net; 76% des dépôts, 79% des opérations de crédit et 71% des agences, chiffre qui s'élève à 85% si l'on inclut les 20 plus grandes banques.

Tableau X – Participation relative des plus grandes institutions
(déc./1994-déc./1999)

Année (*)	Somme des 10 plus grandes banques (excluant BB et CEF)				Somme des 10 plus grandes banques (incluant B et CEF)			
	Actifs %	Postes d'accueil %	Dépôts. %	Opérations de crédit %	Actifs %	Postes d'accueil %	Dépôts. %	Opérations de crédit %
1994	38	44	39	38	71	67	76	78
1995	40	63	37	40	71	87	77	79
1996	41	45	38	40	70	66	76	75
1997	40	47	36	31	72	68	75	73
1998	38	50	36	32	71	72	75	78
1999*	39	55	38	36	72	74	76	79

Source: Banque Centrale du Brésil/DEORF.

* A la date de recueil des données, 38 institutions n'avaient pas encore fourni leurs statistiques à la Banque Centrale ce qui correspond à moins de 1% de la valeur des actifs du SFN.

Une analyse réalisée en décembre 1999 sous le prisme de la participation au patrimoine net consolidé et au total des actifs, montre de forme encore plus évidente la prédominance des banques multiples; en effet, au cours de la période sous - revue, le patrimoine net consolidé du secteur bancaire représentait environ US\$ 63,5 milliards alors que le nombre d'actifs en possession des banques s'élevait à US\$ 687 milliards.

Tableau XI – Institutions financières – Participation relative – Patrimoine net – Actifs totaux déc. 1999*)

Institutions financière	% Patrimoine liquide	% Actifs
Banques multiples	58%	51%
Banques commerciales	3%	5%
Banco do Brasil et Caixa Econômica Federal	13%	31%
Banques de développement	11%	6%
Banques d'investissement	2%	1%
Autres institutions financières	13%	6%
TOTAL	100%	100%

Source: Banco Central do Brasil/DEORF.

* A la date de recueil des données, 38 institutions n'avaient pas encore fourni leurs statistiques la Banque Centrale ce qui correspond à moins de 1% de la valeur des actifs du SFN.

Si l'on ajoute à ce processus de concentration sociétaire un autre de caractère purement géographique, on perçoit très clairement le manque d'intérêt des banques de s'implanter dans des régions où l'activité économique est moins intense et par conséquent où le marché est moins intéressant.

Bien que la réduction du nombre d'agences et de postes d'accueil atteigne toutes les régions, il n'en reste pas moins que le mouvement de concentration des agences bancaires est notoire dans les régions Sud-Est et Sud et plus particulièrement dans les centres urbains les plus peuplés. Le tableau ci-dessous, montre clairement cette tendance qui prouve que 75% des agences et postes d'accueil bancaire se situent dans ces deux régions:

Tableau XII – Répartition dans le réseau d'agences et de postes bancaires par région - (déc/94-déc/99)

Région	1994			1999		
	Agences	PAB	TOTAL	Agences	PAB	TOTAL
Nord	643	407	1.050	530	279	809
Nord-Est	2.960	1.272	4.232	2.353	868	3.221
Centre-Ouest	1.579	814	2.393	1.185	457	1.642
Sud-Est	9.681	5.709	15.390	8.763	3.699	12.464
Sud	3.897	1.923	5.820	3.358	1.311	4.699
TOTAL	18.760	10.125	28.885	16.189	6.614	22.835

Source: Banque Centrale du Brésil/DEORF.

Parmi ces changements, et à partir des données présentées, deux aspects méritent une attention particulière:

- a) l'augmentation de la concentration réduisant normalement la compétitivité du secteur et conduisant à une cartellisation aux conséquences négatives pour les clients et les usagers des services bancaires est évidente, elle est cependant tolérée sous prétexte d'éviter un plus grand risque systémique, à savoir la combinaison d'ingrédients néfastes tels l'instabilité structurelle, l'asymétrie de l'information et l'insolvabilité;
- b) prédominance d'institutions régionales parmi les premières banques liquidées ou absorbées, tendance accentuée par la suite avec la disparition d'importantes banques privées et publiques.

La combinaison de ces deux facteurs s'est reflétée, et il ne saurait en être autrement, sur le troisième volet de cette triade à savoir l'exclusion.

2.13. structuration du système financier sous forme d'un processus d'exclusion:

En accordant des incitations aux fusions et aux absorptions et principalement aux privatisations de banques publiques, les autorités monétaires affirmaient que les espaces vides laissés par les institutions acquises seraient « naturellement occupés par les banques acquéreuses ».

La réalité s'est rapidement chargée de prouver que, en dépit des nombreux encouragements accordés, l'acquisition du contrôle de l'actionnariat d'une banque, qu'elle soit publique ou privée, est avant tout une opération de caractère capitaliste. En d'autres termes, les acquéreurs potentiels ont avant toutes choses mesuré leur intérêt stratégique dans cette opération qu'ils n'effectuaient, lorsqu'elle ne leur était pas imposée, qu'en fonction des résultats financiers présents ou futurs qu'elle pourrait leur rapporter. Le cas des banques des états fédérés de Rondônia, Mato Grosso et plus récemment Maranhão, vinrent renforcer cette affirmation. Dans les deux premiers cas, aucune banque ne se porta acquéreur de ces institutions et dans le troisième cas, seule une banque s'intéressa à l'achat pour désister au moment des enchères.

En réalité, la perte des recettes inflationnistes, découlant du floating, poussa l'ensemble des banques à adopter des mécanismes de réduction de coûts. Le plus efficace, même s'il ne fonctionna pas dans tous les cas, fut sans doute la réduction du nombre d'agences et la cessation des activités qui s'avéraient déficitaires dans des villes de moindre potentiel économique. Ces ajustements, décidés par les dirigeants chargés de la gestion des banques furent également encouragés par les autorités monétaires comme une forme d'imprimer une plus grande solidité au système.

Si l'on analyse le tableau suivant, on constate que le nombre d'agences et de postes d'accueil bancaire diminue de forme substantielle au cours des dernières années, approfondissant ainsi les lacunes en matière d'assistance financière dans le pays.

<p>Tableau XII – Principaux types de structures en fonctionnement (1994-1999 - décembre)</p>
--

Type de poste d'accueil au public	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Agence	18.760	17.798	16.686	16.383	16.060	16.189
Poste d'accueil bancaire (PAB)	10.125	9.075	8.268	7.787	7.211	6.614
Dans des communes possédant une agence bancaire	9.794	8.780	7.987	7.513	6.987	6.425
Dans des communes ne possédant pas d'agence bancaire	331	295	281	274	224	189
Poste d'accueil électronique (PAE)	2.874	3.922	4.841	6.015	6.709	10.808
Poste avancé d'accueil (PAA)				52	334	503
TOTAL	31.759	30.795	29.795	30.237	30.314	34.114

Source: Banque Centrale du Brésil /DEORF

La forte croissance du nombre de postes d'accueil électronique (PAE) reflète la politique adoptée par les banques d'installer des équipements de distribution automatique plus lucratifs puisqu'ils compensent les coûts d'investissement par une forte réduction du nombre d'employés.

Les postes avancés d'accueil (PAA) se caractérisent par le fait qu'ils ne peuvent fonctionner que dans les lieux où il n'existe aucun autre type d'établissement bancaire. Ce sont en réalité des mécanismes d'incitation à la prestation de services à coûts réduits dans des lieux où le marché ne présente pas de potentiel économique suffisamment attrayant.

Le tableau suivant permet de suivre l'évolution des services bancaires dans le pays, en comparant les positions de 1994 à 1999. Le nombre de communes n'ayant accès à aucun service bancaire a augmenté de 53% et ce fait de la plus grande importance révèle l'un des aspects les plus pervers de l'ajustement monétaire, capable de transformer les régions les plus défavorisées du pays en victimes principales de l'exclusion bancaire.

Tableau XIII – Absence de services bancaires
(déc/1994-déc/1999)

Région	Nombre de communes		Nombre de communes dépourvues de services bancaires	
	1994	1999	1994	1999
Nord	301	327	231	284
Nord-Est	1.666	1.826	669	841
Centre-Ouest	534	599	48	105
Sud-Est	1.524	1.669	155	163
Sud	986	1.176	120	186
Dans le pays	5.011	5.627	1.223	1.579

Source: Banque Centrale du Brésil /DEORF

Tableau XIV- Absence de services bancaires
(1994-1999)

Région	% de communes dépourvues de services	
	1994	1999
Nord	45	46
Nord-Est	39	52

Centre-Ouest	20	35
Sud-Est	9	16
Sud	11	16
Dans le pays	23	30

Source: Banque Centrale du Brésil /DEORF

La période post-Real, vue sous le prisme de la prestation de services bancaires, s'avéra très préjudiciable dans toutes les régions du pays avec un tiers des communes privées de toute assistance bancaire, la situation la plus grave étant celles des régions Nord, Nord-Est et Centre-Ouest et les micro régions les plus démunies du Sud et Sud-Est du pays.

Cependant, même dans les régions où les services bancaires sont abondants, on découvre un autre type d'exclusion, conséquence d'un processus graduel d'élitisation des services fournis ce qui finit par créer dans le pays un division sociale assez particulière: les citoyens avec ou sans compte bancaire.

Des études réalisées par le Professeur Fernando Nogueira da Costa⁵⁴, de l'Institut d'Economie de l'université Unicamp montrent que seuls 15% de la population brésilienne possèdent un compte courant, à savoir au plus 25 millions de personnes. A partir de données publiées par la Banque Centrale du Brésil, en 1999 l'auteur constate l'existence de 49,9 millions de comptes courants actifs et 44,8 millions de livrets de caisses d'épargne, la plupart appartenant à des personnes physiques, les personnes morales possédant 4,3 millions de comptes courants et 448 mille dépôts en livrets d'épargne; il constate également que six grandes banques – Caixa Econômica, Bradesco, Banco do Brasil, Itaú, Unibanco et Banespa - concentrent 35,4 millions de ces comptes courants, 60% d'entre elles dans la région Sud-Est. Si l'on croise ces données avec celles relatives à la distribution du revenu, on observe le tableau suivant:

- a) la tranche de population, 10 millions de foyers, ayant un revenu inférieur à deux salaires minimums, ne possède pas de compte courant bancaire;
- b) dans la tranche de population ayant des revenus compris entre deux et cinq salaires minimums, seuls 20% d'entre eux possèdent un compte courant ;
- c) pour les fourchettes de revenus comprises entre cinq et dix salaires minimums représentent 22% de la population qui utilisent le système bancaire de forme peu sophistiqué en réduisant au maximum leurs opérations de virements, retraits et paiements de factures;
- d) pour les fourchettes de revenus comprises entre dix et trente salaires minimums ou les sociétés ayant entre 5 mille et 30 mille R\$ mensuels de chiffre d'affaires, 78% possèdent un compte courant et chaque client utilise en moyenne 2,9 produits bancaires. Parmi eux, 46% ont recours aux centres d'appel et 10% les services de banque à domicile;
- e) parmi les deux millions de familles possédant des revenus supérieurs à 320 salaires minimums ou les sociétés dont le chiffre d'affaire est supérieur à R\$ 30 mille mensuels, 92% possèdent un compte courant et 40% utilisent les services de banque à domicile.

⁵⁴ In Costa, Fernando Nogueira, *Opinião Econômica – Acesso Bancário*, Folha de S. Paulo, du 8.11.2000, S. Paulo. Page. B-2

Pour l'auteur, cette situation signifie que "au sein de l'économie brésilienne qui présente l'un des pires taux de concentration de revenu du monde, la part de marché des banques privées très concentré est un facteur d'exclusion, y compris au niveau régional."⁵⁵

En réalité, dans ce pays de Sans terre, de Sans domicile et de Sans emploi, émerge une nouvelle catégorie d'exclus: celle des Sans accès aux services bancaires.

3. L'utopie de la communication et l'économie globale

La notion de communication renferme une grande variété de significations. L'intérêt éveillé par ce thème ainsi que la prolifération de technologies et la professionnalisation des pratiques portant sur ce sujet ont apporté de nouveaux éléments à toute cette polyphonie, faisant ainsi de la communication une thématique toujours présente au cœur du monde moderne. Comme l'explique Sfez⁵⁶ : « Nous nous trouvons dans la société Frankenstein, essentiellement caractérisée par une circularité infinie. Le producteur est produit et producteur en même temps. Il n'y a ni commencement ni fin. Ni limites ». Et il conclut⁵⁷ : Si Frankenstein est une métaphore, le tautisme est le concept. Appliqué à la communication, ce système aboutit à la confusion totale de l'émetteur et du récepteur. Dans un univers où tout communique, sans qu'on sache l'origine de l'émission, sans qu'on puisse déterminer qui parle, le monde technicien, sinon enchevêtré, où la base est le sommet, la communication meurt par excès de communication et s'achève en une énorme agonie de spirales. »

A partir des différents apports provenant de diverses disciplines, la communication lance ses bases fondatrices au XIXe en partant de son optique de facteur d'intégration de la société. Si au début elle est plutôt tournée vers les questions liées aux réseaux physiques et projetée comme élément central du progrès, la notion de communication englobe aujourd'hui une forme de pensée de la société, un système aux fonctions définies imprimant les premières conceptions de science de la communication.

La division du travail a représenté le premier pas théorique. Le laissez faire, laissez passer, maxime libérale du siècle des Lumières, devient l'expression majeure du postulat selon lequel l'échange possède un pouvoir créateur. Ces deux notions vont alimenter l'école économique classique anglaise qui, en même temps que le concept de réseau, apporte une nouvelle lecture des phénomènes sociaux à partir de la métaphore de l'être vivant. La notion de développement s'ajoute aux notions antérieures pour former un élément fondamental dans toute analyse consistante des systèmes de communication.

⁵⁵ In Costa, Fernando Nogueira, *Opinião Econômica – Acesso Bancário*, Folha de S. Paulo, 8.11.2000, S. Paulo, page B-2

⁵⁶ Sfez, Lucien. Critique de la décision – Op. Cit. Pg. 76

⁵⁷ Sfez, Lucien – La communication – PUF – 4ème ed. – 1997 – Pg 16

La société de masse, nom attribué à la fin du XIXe à l'irruption des multitudes dans les villes et à la communication de masse qui en est son corollaire, lançait un défi de compréhension à la nouvelle société qui s'annonçait. La masse fut alors considérée comme une menace à la société entière et ce risque justifiait donc la création de contrôles statistiques des flux de personnes.

A la fin de la première moitié du XXe, cependant, le concept de société de masse est remplacé par le concept de société d'information. Cette nouvelle utopie considérait que la quantité d'informations qui circule au sein d'un système est à la mesure de son niveau d'organisation. C'est ainsi que l'information devait circuler. La société d'information ne pouvait exister en dehors d'un échange d'informations sans restrictions. Cette société ne pouvait, par définition, cohabiter avec l'embargo, les secrets, les restrictions d'accès à l'information, ainsi qu'avec la transformation de l'information en marchandise. En réalité l'utopie créée fit en sorte que ceux qui auraient dû contribuer le plus à l'homéostasie sociale, grâce au maintien de systèmes libres de circulation de l'information, laissèrent le système tomber entre les mains de ceux qui ne s'en servirent qu'à des fins d'accumulation de pouvoir et de richesse.

Actuellement l'architecture des réseaux commerciaux sur le marché, dont les réseaux de communication constituent la partie essentielle, montre une configuration centripète du monde, avec ses différents niveaux de hiérarchie et la coexistence entre des moyens de production différents.

Mattelart affirme que le concept de société globale ou plus spécifiquement celui d'économie globale doit être compris en fonction d'une triple réalité⁵⁸ : «un espace géographique défini ; l'existence d'un foyer, centre du monde ; des zones intermédiaires autour d'un pivot central présentant d'amples marges au sein de la division du travail, subordonnées et dépendantes des exigences du centre. Ce schéma porte le nom d'échange inégal », conclut-il.

Cette nouvelle vision de l'espace mondial conduit à une rénovation de la vision des relations internationales à partir de l'analyse qui met en évidence l'échange inégal entre les différents produits et services dont font évidemment partie le système financier et les biens culturels. Vu sous cet angle le capitalisme est une source d'inégalités dans le monde.

Si le concept de société de masse, associé à celui de culture de masse, a constitué pendant longtemps la référence majeure au sein des controverses portant sur la nature de la modernité médiatique à partir des années 60, ce concept a perdu depuis son statut d'exclusivité dans la mesure où se sont fait jour de nouvelles dénominations pour définir la société travaillée par les technologies de l'information et de la communication.

La maille de réseaux de la nouvelle société, fruit du développement des ordinateurs, de la télévision et des télécommunications, a transformé le monde en un nœud de relations interdépendantes, tendues et inégales, ce qui, paradoxalement augmente le risque d'isolement et de solitude de l'individu. Les EUA

⁵⁸ Mattelart, Armand et Michele – Histoire des théories de la Communication – Ed. La Découverte – Paris – 1997 - Pg. 65

ont été la première société mondiale de la planète, avec tous ses avantages et ses inconvénients. Une société de communication.

La notion de société mondiale a rendu par ailleurs obsolète la notion d'impérialisme servant à désigner les relations entre les EUA et le reste du monde. La diplomatie des armes cède la place à la diplomatie des réseaux. Dans cette société, les systèmes technologiques de communication et d'information exercent une fonction structurante au sein de l'organisation sociale et du nouvel ordre mondial. « La société se définit en termes de communication et cette dernière en termes de réseau »⁵⁹.

En fait, et c'est ce que nous apprend Musso⁶⁰ « Le réseau est le cœur de la symbolique de la communication. Aujourd'hui tout est réseau ». Et comment ce véritable sac à métaphores peut-il être compris dans son concept général. Musso⁶¹ explique que « un réseau est une structure d'interconnexion instable, formée d'éléments en interaction dont la variabilité obéit à une certaine règle de fonctionnement ». Lié de forme métaphorique à l'organisme, elle réactive les images du réseau qu'elle capture et laisse passer ; ce concept sert aujourd'hui à définir et à lancer les bases de nombreuses activités et disciplines. C'est dans ce sens que l'on peut parler de réseau de communications, de réseau de relations, de réseau de banques, etc.

Quelle sont les caractéristiques fondamentales d'un réseau ? L'explication nous est encore fournie par Musso⁶² qui explique qu'un réseau possède six caractéristiques de base qui sont les suivantes :

- a) le fait d'être tabulaire ce qui permet un raisonnement avec diverses entrées et de nombreuses connexions, puisqu'il existe différentes voies possibles pour se rendre d'un nœud à l'autre.
- b) la plurivocité qui traite des relations établies entre chaque nœud du réseau et qui peut être pluridéterminée dans son sens et dans sa force ;
- c) la différenciation pluraliste qui détermine la nature, le volume du flux et la direction. Cette caractéristique est comparable à celle d'un échiquier dans lequel la valeur des pièces et des cases varie en fonction de leur position. Le réseau est un ensemble complexe et instable en évolution permanente ;
- d) la pluralité des sous-totalités originelles qui permet une ségrégation entre le local et le global, à savoir la possibilité de définir, dans l'ensemble du réseau, des sous-ensembles, en nombre restreint, mieux organisés localement que l'ensemble du réseau. Il existe toujours une possibilité de réseau des réseaux (R^2);
- e) la mobilité extrêmement complexe qui permet de nuancer la détermination dans l'espace et dans le temps, allant du maximum probable au besoin univoque. Le réseau s'inscrit ainsi dans une séquence temporelle, un processus qui oscille entre la possibilité et la superdétermination dans laquelle la crise puise ses racines ;

⁵⁹ Mattelart, Armand e Michelle, op. Cit. Pg.91

⁶⁰ Musso, Pierre. Notas de aulas – Brasilia – Brésil – Mai - 2000

⁶¹ Musso, Pierre. Télécommunications et philosophie des réseaux. PUF – Paris - 1ère éd – Février, 1977 – Pg. 42.

⁶² Musso, Pierre. Op. Cit. Pg.38 et suivantes.

- f) la rétroaction qui se rapporte à la répercussion immédiate de l'effet sur la cause. La causalité dans les réseaux n'obéit pas à la logique de l'irréversibilité temporelle qui caractérise la séquence dialectique.

Le réseau est ainsi formé d'individus reliés les uns aux autres, par des flux structurés de communication. La compréhension de ce nouveau modèle implique une identification des groupes impliqués ou des sous-systèmes de communication à l'intérieur du système général, des individus-ponts qui relient entre eux, deux ou plusieurs « clics » et, finalement, des individus-liaison qui relient entre eux deux ou plusieurs « clics » sans toutefois appartenir à l'un quelconque d'entre eux. Ils servent à organiser la transition sociale, à faire oublier une société marquée par une forte ségrégation et à lui proposer une vision harmonieuse. A une époque où les exclusions se manifestent fortement, l'idéologie de la communication et le nouvel égalitarisme par la communication jouent leur rôle de légitimation.

Cependant, vue sous cette optique l'internationalisation n'est plus ce qu'elle était à l'époque où les concepts de dépendance et l'impérialisme culturel étaient en mesure d'expliquer le déséquilibre des flux mondiaux d'information et de communication ; en effet de nouveaux acteurs ont surgi sur la scène, particulièrement transnationale.

Les Etats et les relations entre les Etats ne sont plus le seul axe d'organisation dans le monde. Les grands réseaux d'information et de communication, avec leurs flux invisibles et immatériels, forment des territoires abstraits qui transcendent les vieux concepts de territorialité.

Cette tension entre micro et macro est également ressentie par les entreprises mondiales ou transnationales et elle se traduit même parmi les managers et les idéalisateurs de la gestion qui, de forme très imagée, lui ont attribué le nom de mondialisation.

La consécration du terme qui puise ses origines dans une vision managérielle, coïncide avec le processus de déréglementation et de privatisation des réseaux de communication liés à des activités bancaires, aux Etats-Unis, au cours des années 70, mais son adoption effective date de l'époque de la déréglementation des télécommunications.

“La déréglementation signifie le déplacement du centre de gravité de la société en direction du marché et se transforme en principal facteur de régulation⁶³. Un nouveau Dieu est ainsi créé.

Avec la disparition de l'Etat-providence, à mesure que les valeurs de l'entreprise deviennent prédominantes ainsi que les intérêts privés, étapes qui coïncident avec le recul des forces sociales et le retrait de la fonction publique et de l'Etat-nation-providence, l'activité de communication a changé de nature et de statut et a commencé à se professionnaliser à partir de différents domaines de compétences et en élargissant sa mission et les tâches qui lui incombaient. Dans l'optique de nombreuses personnes, elle devient le moyen le plus efficace pour établir des

⁶³ Mattellart, Armand e Michelle, op. Cit. Pg.97

relations entre les différents secteurs de la société ; le marché devient ainsi la seule référence en matière de stratégie de communication des organisations.

A la fin de la décennie, marquée par la déréglementation, l'idée de mondialisation et de standardisation universelle s'est associée à la thèse de la fin de l'histoire de Fukuyama.

La mondialisation traduit ainsi une manière de concevoir le monde selon les principes de l'unique système ayant survécu à la guerre froide, le régime capitaliste qui s'impose après la chute du Mur de Berlin comme la seule forme de vie, de culture, de développement et de démocratie.

Ce système possède ses têtes de réseaux dont la "soudaine vocation au cynisme, lorsqu'ils proclament la grande puissance des stratégies de création d'image, ne peut faire oublier la loi sur laquelle ils s'appuient: la recherche du gain et l'intérêt exclusif qu'ils portent aux secteurs sociaux les plus nantis".

Certains points de vue critiques rejettent ces concepts totalisateurs selon lesquels l'humanité aurait atteint un horizon indépassable. Si l'on attribue à la notion de mondialisation son caractère de construction sociale, ces idées rejoignent l'histoire et prouvent que nous nous trouvons à peine face à l'une des composantes du capitalisme mondial, intégré, à compter du moment où ce nouvel espace transnational est hiérarchisé et que la logique de réseaux qui imprime une dynamique intégrative, produit également de nouvelles ségrégations, disparités et exclusions. C'est d'ailleurs ce que pensait Saint-Simon⁶⁴ quand il affirmait : «le réseau technique permet la communication et la communion par la circulation égalitaire des hommes. La réduction géographique des distances physiques, voire l'interchangeabilité des lieux, grâce aux voies de communication, équivaut à une réduction des distances sociales, c'est-à-dire à la démocratie. »

Le marché planétaire, sans limitations, soumet à des pressions l'idée de liberté d'expression commerciale et, par conséquent, celle de liberté d'expression de la citoyenneté. Les autorités gouvernementales qui, au cours des années 70, exigeaient la création d'un nouvel ordre mondial d'information et de communication, sont éclipsées et, dans les pays les moins favorisés du Tiers-monde, un nouvel objectif de développement s'affirme alors: se hisser au rang du Premier monde! *"Yankee go home! But take us with you"*.

Tout au long de cette nouvelle ère de la société d'information, il convient de créer également de nouveaux états mentaux. Il faut repenser de forme différente les questions de liberté et de démocratie. "La liberté politique ne peut se limiter au droit d'exercer sa volonté. Elle siège également dans le droit au contrôle du processus de formation de cette volonté".

Actuellement, l'émergence d'un nouveau paradigme technologique, élaboré à partir des technologies de l'information, plus souple et plus puissant, permet que l'information elle-même se transforme en un produit du processus productif. Dans ce cas, les produits des nouvelles industries de technologie de l'information deviennent des dispositifs de traitement de l'information ou même le traitement de l'information

⁶⁴ In Musso, Pierre – Saint Simon et le Saint Simonisme – Op. Cit. Pg 110

en soi. En même temps qu'elles transforment les processus de traitement de l'information, ces nouvelles technologies agissent dans tous les domaines de l'activité humaine et permettent d'établir d'infinies connexions entre les différents domaines ainsi qu'entre les éléments et les agents de ces activités.

C'est alors que surgit une économie de réseau, profondément interdépendante qui devient de plus en plus capable d'investir les progrès obtenus en technologie, connaissances et gestion. Ce cercle vertueux doit conduire l'économie à une plus grande productivité et efficacité.

Mattelart, considère que "c'est à partir de la géoéconomie et de ses réseaux technique de transmission de l'information en temps réel, que s'est étendu au cours des années 80, le vocable de mondialisation".

C'est ce contexte, plus précisément celui de la mondialisation financière, à savoir la restructuration stratégique du système financier international, qui consacre l'éloignement pris par les marchés de capitaux par rapport aux Etats-nations et la dépendance de plus en plus grande des systèmes productifs nationaux du marché mondial.

En fait, c'est au sein des relations économiques et non culturelles et sociales que progresse la construction d'un espace mondial. Si l'on excepte l'Union européenne, où ces relations se trouvent à un stade d'évolution plus avancé, dans les autres pays et particulièrement en Amérique du Nord et dans le Cône Sud de l'Amérique du Sud, les efforts en faveur de l'union soulignent clairement l'aspect économique au détriment de l'emphase qui devrait être mise sur une intégration plus ample, notamment l'intégration culturelle. Cette dernière est réellement capable d'établir une union solide et durable entre les nations.

La *financiérisation*² de l'économie mondiale présente donc, à l'image de notre temps, certains problèmes qui en découlent: intensification des mouvements spéculatifs et croissance des risques de volatilité, qui à l'origine du phénomène, permettent que les crises se répercutent rapidement dans le monde entier, à partir de réseaux électroniques connectés.

Si l'on élargit la portée de la mondialisation et la force des activités financières et commerciales, des réseaux de flux économiques et sociaux devront s'ajouter aux réseaux de flux financier, car la compétition à l'échelle mondiale va exiger des entreprises une vision mondiale au niveau de la planification et des affaires. A long terme, la toute puissance de la technologie conduit notre planète vers une intégration pleine.

4. L'entreprise globale et les entreprises en réseau.

La concentration d'entreprises et la formation de mégagroupes entrepreneuriaux, dont ces nouvelles unités constituent les agents, confirment bien l'hypothèse de l'intégration universelle. Il en résulte ainsi que la seule forme d'organisation capable de s'opposer aux concurrents sur ce marché hypercompétitif est l'entreprise globale qui opère dans le monde entier comme si ce dernier n'était qu'une seule unité, pensant ainsi ses produits en termes mondiaux ainsi que sa distribution et sa communication.

Dans cette optique globale de penser et d'agir qui "recycle les analogies du vivant organisé, l'entreprise est une dynamo, un système et sa mondialisation un négoce à la fois interne et externe".

C'est alors que surgit le besoin d'éliminer les hiérarchies trop lourdes et la forme d'organisation pyramidale, dans laquelle la rétention de l'information constituait une source de savoir et de pouvoir. Les entreprises adoptent désormais un modèle de communication, en réseau, commandé par la nécessité de la libre communication des flux de tous inputs, qui rendent l'entreprise moderne opérationnelle: argent, personnes, organisation du travail, ressources technologiques, matérielles, information et communication.

Car, si d'une part l'entreprise organisée est la forme de relations privilégiée avec le marché du travail, d'autre part la mondialisation devient la grille de lecture cybernétique du monde et du nouvel ordre mondial en gestation.

En réalité la vision de globalisation vient s'opposer, par la force des caractéristiques des groupes sociaux dont l'identité est bien définie, au besoin de division du marché global en unités plus réduites mais homogènes ou tout au moins, moins hétérogènes dans un mouvement qu'on a convenu d'appeler, dans le langage entrepreneurial, la segmentation de marché. C'est à partir de là que, prenant en compte le fait que l'homogénéité du marché, en thèse, ne se fait qu'au niveau de l'individu, on s'efforcera de définir des unités à peine moins hétérogènes qui feront l'objet d'actions commerciales spécifiques : les marchés-cibles.

Si dans le passé, les régimes administratifs locaux, nationaux et internationaux représentaient des paliers hermétiques entre eux, la nouvelle représentation de l'entreprise et du monde dans lequel elle opère, insérée dans le réseau de production et de distribution recherche un nouveau modèle de représentation, au sein duquel toute stratégie doit être en même temps globale et locale.

Ce projet d'intégration est indissociable de la création d'une culture entrepreneuriale comprenant des valeurs, des croyances, des rites, des missions et des objectifs partagés et tissant des liens entre le local et le global afin de leur assurer de bonnes performances.

A cette vision s'oppose celle de métissage entrepreneurial face au besoin de voir se croiser et se féconder mutuellement les visions particulières d'entreprises inscrites dans des régimes culturels distincts et bien définis, dans lesquels s'entrelacent des visions locales et translocales .

Ce point de vue, loin de nier l'antérieur, propose en fait un adoucissement qui peut provenir de la recherche d'une sorte de situation intermédiaire, facilitant la transposition entre la pratique la plus diffusée, celle d'aujourd'hui, et celle qui inexorablement dominera demain.

L'impact de la mondialisation dans la stratégie compétitive des entreprises, les oblige à rechercher une force d'organisation plus souple, le réseau, que doit précéder une puissante dynamique des relations, organisationnelle et contractuelle.

Il est vrai que depuis Saint-Simon, la notion émergente de réseau se revêt avant tout d'une dimension topologique et d'une fonction circulatoire, la vision nord-américaine qui fusionne les deux discours - celui de la communication et celui de l'administration - mêlant ces deux concepts sous le nom de ce que Musso a baptisé du néologisme, « commanagement ».

L'entreprise en réseau s'inscrit dans une logique d'efficacité par laquelle elle doit affirmer sa légitimité face aux autres structures qui existent dans le système économique. Pour répondre à cette proposition, l'entreprise se voit obligée à fixer les relations d'échange entre les différents acteurs, c'est-à-dire à réaliser la coordination entre des plans d'action dérivés d'un projet productif commun. Ceci exige en réalité une adaptation des systèmes administratifs, de forme à obtenir une coordination logistique des opérations, ce qui est loin d'être simple dans la mesure où il n'existe pas d'unité de commandement interne ; ceci implique également en un besoin urgent de favoriser l'innovation et la *débureaucratization* de la structure organisationnelle, ce qui provoque de plus grandes difficultés de coordination ;

Telle est l'option prise par les entreprises multidivisionnelles qui, au lieu de persister dans un modèle de croissance patrimoniale basée sur l'accumulation d'actifs, optent pour des réseaux dynamiques, forme hybride entre le marché et la hiérarchie. L'entreprise en réseau doit être comprise, conformément à ce que nous proposent Paché et Paraponares⁶⁵ : « comme une structure flexible et adaptable qui mobilise – sans le posséder – un ensemble coordonné et stabilisé de compétences, en général entre les mains d'entreprises de taille moins importante ce qui permet une réduction des coûts de transaction provenant des différents agents économiques ».

L'émergence des entreprises en réseau est le résultat de nouvelles logiques d'action qui vont modifier la manière de contrôler les ressources matérielles, humaines et financières indispensables à la production d'une valeur ajoutée.

Dans ce contexte, un réseau comprend deux - ou plus - entreprises liées par des relations d'échange, suffisamment fortes pour créer une sorte de sous-marché contractuel au sein du marché global et où se confrontent l'offre et la demande. Ces relations d'échange se veulent durables et leur stabilité exige un certain nombre d'accords et une grande confiance entre les parties. Cette structure court le risque de ne pas fonctionner si un grand effort de coordination, dénommé gestion du réseau, n'est pas mis en œuvre.

⁶⁵ Paché, Gilles et Paraponares, Claude. L'entreprise en réseau – PUF – Que sais-je? – Paris – 1993 – Pg. 7.

L'entreprise en réseau émerge donc comme un système alternatif pour les modèles fonctionnels et de division de l'organisation entrepreneuriale, ce qui ne minimise pas son rôle de ne modifier que la forme d'allocation des ressources. En fait l'organisation la plus courante des entreprises qui utilisent la notion de réseau, n'est pas liée à une perspective globalisante de gestion de réseau, mais est plutôt centrée sur une entreprise centrale, ou pivot, qui va s'organiser en réseau, et sur le pourquoi et le comment elle s'organise ainsi.

Ce choix s'explique facilement dans la mesure où le format du réseau est la manière la plus raisonnable pour évoluer d'une structure de concentration verticale, si courante parmi les entreprises des années 80, et s'adapter ainsi rapidement à des modifications brusques imposées par les nouvelles conditions de la concurrence.

Les entreprises cherchent ainsi :

- a) à cibler la gestion sur les seuls aspects essentiels de la chaîne de valeurs qui sont successivement ajoutées au produit depuis sa conception jusqu'aux activités d'après-vente ;
- b) à cibler la mission de l'entreprise sur les activités les plus susceptibles de satisfaire les besoins des clients.

Les entreprises, s'organisant sous la forme de réseau, renoncent à réaliser elles-mêmes certaines opérations de production et de commercialisation, sans renoncer pour autant à diversifier la production et mieux encore à différencier leurs offres en recherchant dans la diversification des produits et des marchés une croissance et une souplesse capables de leur assurer une rentabilité satisfaisante à long terme.

Admettant donc la naturelle incapacité de tout faire et de le faire bien, ces entreprises s'allient à des tiers, établissant avec eux des accords de coopération de type horizontal – vente de produits complémentaires à un même consommateur – ou de type vertical – alignement technique tout au long d'une ligne de production – sans que pour autant les partenaires perdent leur indépendance. Ces stratégies sont nées à partir d'accords tournés vers la réalisation de tâches dans les secteurs-moyens des organisations et ont évolué pour atteindre aujourd'hui de nombreuses activités-fin des entreprises.

« De nos jours, une grande entreprise se définit moins par la taille que par la recherche de capacités spécifiques dont elle a besoin et par le potentiel d'actions qu'elle représente, grâce, entre autres, à ses rapports externes »⁶⁶

Un réseau de base comprend une entreprise coordinatrice - soit l'entreprise-pivot - autour de laquelle gravitent des opérateurs spécialisés en accord avec leurs compétences, comme par exemple les fournisseurs, les producteurs, les concepteurs, les distributeurs, etc.

L'organisation en réseau s'appuie sur les relations d'échange entre les acteurs qui mettent à la disposition dudit réseau leurs compétences spécifiques en articulation avec celles des autres acteurs, sous le contrôle de l'entreprise coordinatrice, ceci pour au moins cinq raisons :

⁶⁶ Paché, Gilles et Paraponares, c- op.Cit page 15

- a) les marchés de grande consommation arrivent à saturation et, en outre, la production standardisée est de plus en plus associée au faible niveau de rentabilité ;
- b) l'existence d'organisations hautement hiérarchisées se justifie dans un contexte dépourvu d'une réelle pression concurrentielle, protégé par des procédures et des méthodes stables ;
- c) la technologie occupe de plus en plus un rôle déterminant dans la réussite, loin d'être un simple apanage propre aux grandes entreprises. Ainsi, toutes les entreprises peuvent avoir accès aux technologies récentes et de pointe, préservant l'indépendance juridique et organisationnelle de tous les partenaires ;
- d) la réputation, la confiance et même la complicité guident actuellement le système d'échanges dans la mesure où pour un réseau, les différentes unités existent et ne se justifient qu'au travers des relations qu'elles maintiennent avec ou en faveur d'autres unités ;
- e) enfin, la réduction des coûts de transactions dans la chaîne des valeurs revêt, et de loin, une importance majeure dans la justification et la viabilité économique de l'emploi de compétences situées hors des frontières légales de l'entreprise.

5. Mondialisation ou régionalisation - Un champ planétaire d'action

Principalement depuis la deuxième moitié du XIXe , par le biais des premières associations techniques universelles, la mondialisation est indissociable de la création de normes à l'échelle planétaire.⁶⁷

Ainsi, à l'issue de la Seconde guerre mondiale, et sur inspiration des Etats-Unis, on assiste à la formation de diverses et nombreuses organisations à vocation mondiale telle que l'Organisation des nations unies (ONU), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), et la Banque mondiale,

⁶⁷ Defarges, Philippe Morean, La mondialisation, Que sais-Je ? PUF, Paris, 1997, Page 87

soit d'un groupe d'institutions spécialisées dont les activités requièrent une intense coopération internationale.

D'autre part, dans le sillage de la guerre, la décolonisation apparaît comme un changement radical du système politique mondial, formant pour la première fois dans l'histoire de l'humanité un espace politique mondial.

L'existence d'un système institutionnel universel qui par conséquent se précise, impose une réflexion sur deux questions fondamentales :⁶⁸

- « Si les normes universelles se multiplient, peuvent-elles s'appliquer à tous ? et ces normes détiennent-elles un pouvoir politique mondial ? »

Des réponses à ces questions pourraient être apportées en analysant des domaines aussi distincts que ceux du maintien de la paix, de l'énergie atomique, des droits de l'homme, du commerce, de la monnaie et des finances. Le présent travail s'attachera à développer quelques réflexions quant à ce dernier domaine d'étude.

Pour les Etats-Unis, principal vainqueur de la Seconde guerre mondiale, la paix devrait être mondiale ne se limitant pas uniquement au maintien de l'équilibre entre les différentes puissances mais veillant à l'élargissement d'une prospérité grâce à des mécanismes permettant d'enrayer des crises économiques similaires à celle de 1929.

S'inspirant de ce point de vue, les accords de Bretton Woods de juillet 1944, ont lancé les bases d'un système monétaire à vocation mondiale dans lequel des règles sont établies et d'un Fonds monétaire international chargé de faire respecter ces règles et d'apporter son soutien aux Etats en difficulté dans le souci de rétablir leur équilibre, en particulier budgétaire.

Defarges⁶⁹ indique cependant trois faits qui contribuèrent à affaiblir le système par rapport à sa conception d'origine :

- a) la suspension par les Etats-Unis, en août 1971, de la convertibilité du dollar en or dans le but de protéger leur monnaie contre une éventuelle attaque et de rétablir la liberté de gestion monétaire mettant ainsi fin à son *indifférence bienveillante* * ;
- b) l'entrée de nouveaux protagonistes dans les circuits financiers internationaux , représentés par les exportateurs de pétrole du Moyen-Orient et par les pays nouvellement industrialisés et, en raison de la croissance économique mondiale, le développement du commerce et l'incitation à l'endettement permettant la participation de pays plus pauvres au sein des circuits financiers internationaux ;

le développement d'un marché international de capitaux. Dans ce contexte on voit s'articuler entre elles diverses dynamiques parmi lesquelles nous pouvons au moins en citer cinq :

⁶⁸ Defarges, Philippe Moreau, Op, Cit, Page 87

⁶⁹ Defarges, Philippe Moreau, Op, Cit, Page 88

- a) l'explosion de la demande de ressources financières de la part des Etats afin de financer leurs déficits et, pour ce qui est des entreprises, une recherche accrue de capitaux pour s'implanter à l'étranger ;
- a) l'augmentation de l'offre, suscitée par l'enrichissement général et par l'augmentation des fonds de pension ;
- b) l'intensification et le perfectionnement des connexions entre les divers marchés grâce à l'expansion rapide de l'industrie des ordinateurs et des télécommunications ;
- c) le déséquilibre général qui concerne désormais le monde entier ;
- d) la mondialisation qui se manifeste dans le domaine de la régulation monétaire et financière grâce à la présence de plus en plus accentuée d'opérateurs privés, jouant constamment entre les marchés dans la mesure où l'espace financier international échappe aux Etats et aux institutions financières traditionnelles.

La mondialisation s'érige en un champ planétaire d'actions, auquel tous peuvent avoir accès. Ainsi, certains colosses s'imposent dans ce nouveau décor, tels que les fonds de pension et les hedges-funds (fonds d'arbitrage), outre les grandes institutions financières déjà établies.

Un autre aspect important de la mondialisation du secteur financier se traduit par la soumission des autorités publiques vis-à-vis des marchés. A mesure que les flux financiers augmentent, l'écart abyssal entre les masses de capitaux en circulation et les ressources détenues par les différentes banques centrales excluent bien évidemment toute forme possible de contrôle que pourraient exercer les autorités monétaires sur les marchés, lesquelles se limitent dans la plupart des cas, à jouer au plus fin avec les opérateurs.

D'autre part, le dérapage de la discipline légale amorcée au cours des années 70 par l'abandon des parités fixes, a conduit les Etats les plus intégrés dans les circuits financiers, c'est à dire les plus sensibles à ses remous, à recourir au consensus de manière systématique. C'est le cas notamment du G7 composé des sept principales démocraties industrielles de la planète que l'on peut considérer comme un réseau de réseaux, régissant d'innombrables liaisons entre les entreprises, les banques et les Etats⁷⁰ et illustrant fort bien les ambiguïtés liées à la mondialisation en particulier lorsque ses participants se réunissent, organisent des échanges d'informations, comparent systématiquement leurs performances, dissipent leurs craintes et confirment de conserve que tous se heurtent aux mêmes incertitudes.

Une des grandes expressions de la mondialisation est le développement de mécanismes de contrôle des crises et de la solidarité, dictée non par l'idéalisme mais par la conviction que l'échec de l'un entraînera la faillite des autres. Face à cette évidence, Defarges⁷¹ s'interroge : « la mondialisation implique t-elle que l'humanité soit plus solidaire et plus consciente de son destin commun ? » . Paradoxalement il répond lui-même : « au travers de la mondialisation, les peuples s'accrochent à ce qu'ils ont de plus cher : leur histoire, leurs légendes et leurs mythes ».

⁷⁰ Defarges, Philippe Moreau, Op.Cit, Page 91

⁷¹ Defarges, Philippe Moreau, Op. Cit , Pages 91 et 93

Cette affirmation signifie qu'à l'instar de la mondialisation, la régionalisation représente une des plaques tournantes révélatrices de la fin du XXe. Il existe des constructions régionales d'intégration tant au niveau de l'économie que de la sécurité en Europe, dans les Amériques, en Asie, en Océanie, l'Afrique en étant exclue. Il s'agit de constructions hétérogènes il est vrai mais qui suscitent un doute : ces espaces d'intégration, une fois concrétisés, auront-ils réellement vocation à se fusionner ou risqueront-ils de se replier sur eux-mêmes comme de véritables forteresses ?

En ce début du XXIe, de nombreux facteurs contribuent et s'opposent à la fois à la création de forteresses : ⁷²

- a) aussi amples qu'ils soient, ces marchés régionaux sont encore trop restreints pour bon nombre d'entreprises multinationales ;
- b) en termes de matières premières, produits et techniques de toutes sortes, les besoins des économies industrialisées sont de telles ampleur et multiplicité qu'aucune d'entre elles ne peuvent envisager de se limiter aux ressources d'une seule région ;
- c) la complexité et la connexion des échanges permettent de contourner toute éventuelle norme de protection .

Nous pouvons ainsi conclure que la mondialisation et la régionalisation sont des phénomènes qui interagissent de façon permanente. En effet, ce nouvel espace planétaire d'actions qui est le monde globalisé se caractérise avant tout par l'hétérogénéité.

6. La mondialisation du capital financier

Actuellement, le développement de l'industrie informatique et des télécommunications, accélèrent le processus d'internationalisation des entreprises, éliminant les frontières et étendant la configuration de l'espace mondial de compétition, où toute grande entreprise se doit nécessairement d'agir à partir de considérations stratégiques recouvrant l'offre et la demande mondiales ainsi que les perspectives d'évolution des marchés.

Par la recherche frénétique du bien-être individuel, la demande croissante se déplace, créant des besoins considérables en équipements collectifs et en produits d'utilisation individuelle.

L'offre se mondialise également, les industries se déplaçant hors d'une orbite exclusivement occidentale.

De plus, la croissance de l'offre ne se limite pas aux produits, mais s'étend également aux services de natures diverses. La planète entière devient ainsi un

⁷² Defarges, Philippe Moreau, Op. Cit, Page 118

terrain commun d'action des entreprises. La chute des coûts de transport, la baisse des coûts de main-d'œuvre, les impératifs d'adaptation immédiats et constants dus aux variations de la demande, incitent les entreprises à ignorer les distances, à exploiter toutes les opportunités et à faire évoluer sans relâche leurs réseaux, de la matière première au consommateur final.

L'évolution des flux d'investissement internationaux met en évidence la complexe dynamique de la mondialisation. A partir des années 80, ces flux ont fortement évolué, se développant principalement en Amérique du Nord, en Europe occidentale et au Japon. A partir des années 90, ils se sont mondialisés, provoquant ainsi des déplacements permanents et des transferts d'entreprises vers des régions de plus faible coût de production.

La mondialisation accélère l'organisation des entreprises en réseau. Elles tendent à n'être plus que des centres d'impulsion et de développement, sous-traitant tout ce qui ne constitue pas le centre de leurs compétences. Dans ce nouveau système, toute relation est précaire et sujette à une négociation permanente.

Une caractéristique fondamentale de la mondialisation consiste en l'explosion de flux de toute nature. Ils sont évidemment inégaux, intenses dans les régions développées, se réduisant drastiquement dans les régions les plus pauvres et marginalisées. Selon l'enseignement de Defarges⁷³ : « Il y a un besoin de réseaux, de liaisons permanentes et organisées. Ces réseaux sont innombrables et vont d'un extrême à l'autre: des dispositifs reconnus, officiels et une profusion de structures distinctes et mouvantes. Ces réseaux couvrent toutes les activités sociales, allant de l'interaction entre intellectuels jusqu'aux services. Les flux et les réseaux peuvent combiner entre eux, s'associer ou rivaliser. Ils naissent, vivent et meurent. »

Entre les différents flux que crée et fait vivre la mondialisation, se détache le flux financier. L'argent est fait pour circuler. Il s'est transformé en l'un des langages le plus spontanément universel, intégrant toutes les choses et toutes les activités en une unique échelle de valeurs. L'argent est l'un des principaux vecteurs de la mondialisation dans la mesure où tout a un prix. L'argent permet que tout soit objet de comparaisons et de calculs, réduisant les valeurs morales à des restrictions irrationnelles car tout se vend et tout s'achète. C'est pour cela que le système financier a réellement été le premier domaine effectivement mondialisé.

Depuis que l'argent existe, la préoccupation de ceux qui le manipulent reste la même : le faire circuler et fructifier en l'appliquant, se prévenant en même temps contre les risques qu'entraînent de telles opérations. Ce qui a changé ces dernières années, ce sont les sommes engagées et les techniques utilisées qui deviennent chaque jour de plus en plus sophistiquées.

La connexion entre les différents marchés est soumise à d'énormes pressions afin de rendre aussi fluide que possible la circulation de l'argent, rendant la mondialisation indissociable de la multiplication des canaux et des moyens de communication. La notion d'espace et de temps se trouve ainsi définitivement réduite.

⁷³ Defarges, Philippe Morean, Op. Cit. Pg 27

Selon Braudel⁷⁴ cette économie globale, dans laquelle l'accumulation de capitaux avance dans le monde entier existe au minimum, en Occident, depuis le seizième siècle. Aujourd'hui elle s'est transformée en une économie munie d'une capacité de fonctionner comme une unité en temps réel et à l'échelle planétaire. Bien que le mode capitaliste de production soit caractérisé par son expansion continue, tentant toujours de dépasser les limites temporelles et spatiales, ce n'est qu'à la fin du vingtième siècle que l'économie réussit à devenir véritablement mondiale grâce à sa nouvelle infrastructure et à la facilité apportée par les technologies de l'information et de la communication. Cette mondialisation renferme les principaux processus et éléments du système économique.

Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire, le capital est géré 24 heures par jour, dans des marchés financiers globalement intégrés et fonctionnant en temps réel. Les transactions s'élevant à des sommes considérables, sont réalisées en quelques secondes, au moyen des circuits électroniques disséminés sur toute la planète.

Castells⁷⁵ affirme que les nouvelles technologies ont permis que les capitaux soient transportés entre les différentes économies d'un endroit vers un autre et cela dans un très bref délai. De cette manière le capital et, par conséquent, l'épargne et les investissements sont connectés à travers le monde, des banques aux fonds de pension, aux Bourses et aux maisons de change. Quand les monnaies sont interdépendantes les économies le sont aussi. Bien que les principaux centres financiers mondiaux fournissent les ressources humaines et les installations nécessaires à la gestion de ce réseau chaque fois plus complexe, c'est à travers les réseaux d'information que se connectent ces centres et que se produisent les véritables opérations de capitaux. Les flux de capitaux sont mondiaux et en même temps, de plus en plus autonomes par rapport au résultat réel obtenu par les économies.

La révision des opérations des processus économiques actuels nous poussent à penser que la nouvelle économie informationnelle fonctionne à l'échelle mondiale. Mais le concept de mondialisation a subi de nombreuses attaques, spécialement de Cohen⁷⁶. Une partie de la critique se base sur une observation fréquemment oubliée : l'économie internationale n'est pas encore mondialisée. Les marchés, même pour les secteurs stratégiques des plus grandes entreprises, sont encore bien loin d'être totalement intégrés. Les flux de capitaux sont limités par les réglementations monétaires et bancaires, cependant l'établissement de centres financiers à l'étranger et la prédominance de transactions informatiques indiquent une tendance croissante au contournement de ces règlements. La mobilité de la main d'œuvre est entravée par les contrôles d'immigration ainsi que par la xénophobie des individus; chaque entreprise multinationale maintient encore la plus grande partie de ses actifs et son centre de commandement stratégique dans son pays d'origine. En fait il n'y a pas et il n'y aura pas, dans un futur prévisible, de marché mondial, ouvert et totalement intégré pour la main d'œuvre, la technologie, les biens et les services, tant qu'existeront des Etats-nations, des associations

⁷⁴ Braudel, Fernand. *Civilisation matérielle et capitalisme. Siècle* ; Paris 1967

⁷⁵ Castells, Manoel. *Op. Cit.* Pg. 115 et suivantes.

⁷⁶ Cohen, Stephen. *Declaraçoes para o Joint Economic Committee di Congresso norte-americano*, 1990.

d'Etats-nations, et tant qu'il y aura des gouvernements pour promouvoir, au nom de la concurrence, les intérêts de leurs citoyens et des entreprises implantées dans les territoires placés sous leur juridiction.

La nationalité corporative a également une importance au niveau du comportement des entreprises. Tout le monde sait que les entreprises multinationales au Japon ont été largement soutenues par leur gouvernement et ont maintenu dans leurs pays leurs principaux actifs financiers et technologiques. Les multinationales européennes ont bénéficié de l'appui systématique de leurs gouvernements, ainsi que de l'Union européenne, tant sur le plan technologique que par le biais d'un marché protectionniste.

Les multinationales allemandes, comme par exemple Volkswagen, ont annulé leurs investissements dans les pays d'Europe occidentale pour réaliser des investissements financiers à risques en Allemagne orientale, répondant ainsi à l'idéal national allemand. Des entreprises américaines, comme par exemple IBM, ont suivi les instructions de leur gouvernement. Le gouvernement des Etats-Unis a soutenu des projets technologiques d'entreprises nord-américaines ou est intervenu dans des transactions commerciales, sous le couvert d'intérêt relatifs à la sécurité nationale. Tout cela pour ne citer que quelques exemples.

De plus on affirme fort à propos que la pénétration des marchés n'est pas réciproque. Bien que les économies d'Amérique du Nord et, à une plus petite échelle, celles d'Europe, soient des marchés relativement ouverts au commerce et aux investissements étrangers directs, l'économie japonaise, ainsi que la chinoise, taiwanaise, indienne et d'autres continuent fortement protégées.

Toutefois, la tendance générale prédominante indique une interpénétration croissante des marchés et montre le rôle de plus en plus important joué par le commerce et l'investissement étranger dans la croissance économique de tout pays.

De plus l'intégration quasi totale des marchés de capitaux confère une interdépendance mondiale à toutes les économies.

Actuellement rien n'est plus lié que le réseau planétaire des marchés financiers. Ceci implique en une corrélation intrinsèque entre la production de biens réels et le mouvement de ces marchés dont le capital virtuel a créé, à la fin du siècle, un système industriel à son image, à savoir, une économie de deuxième ordre.

Depuis le début du siècle cette tendance a conduit à une permutation discrète mais inexorable entre le capital industriel et le capital financier. Si, en dépit des petites crises spéculatives le capital financier s'est révélé un secteur plutôt secondaire à la fin du XIXe lorsque le développement était dicté par le capital industriel, aujourd'hui cette relation s'est inversée de manière décisive.

Aussi bien la production industrielle, dont les besoins étaient croissants en fonction de l'évolution technique, que les nombreuses tâches incombant à l'Etat en faveur de la société, notamment dans les domaines de l'infrastructure, de la prévoyance sociale et des armements, ne pouvaient plus être financés par les gains industriels. C'est pour cette raison que les Etats ont commencé à dépendre de plus

en plus de l'anticipation virtuelle de recettes futures, du crédit, sous ses différentes formes.

Ce processus a conduit à deux conséquences diverses. En premier lieu, les monnaies ont dû être désindexées de l'étalon or et par conséquent de toute couverture objective, substantielle. En second lieu, le centre du capitalisme s'est déplacé des cartels industriels vers le système bancaire. Néanmoins, cette formation virtuelle a conservé des liens avec l'ancienne société industrielle.

Le capital financier devait réellement se transformer en investissements industriels et étatiques et se consolider à long terme afin de générer des recettes. Il était également nécessaire de relier le virtuel futur capitaliste au présent en une stratégie qui ne faisait que prolonger la réalité d'une économie industrielle.

Comme les capitaux internationaux circulaient par l'intermédiaire des banques et étaient soumis à des mécanismes de régulation et de contrôle de la part des Etats nationaux respectifs, la Bourse resta pendant un certain temps liée à la performance de l'industrie, virtuellement anticipée.

Au début des années 80, cependant, le capital financier entra dans une nouvelle phase de développement de qualité. Le nouveau contexte fut ainsi, une fois de plus, la transformation de la propre industrie motivée par la technologie microélectrique qui provoqua un bond qualitatif en matière de virtualité économique des produits industriels.

A l'image des biens de consommation, ces marchandises restaient tangiblement matérielles comme avant mais devenaient également des objets de représentation sociale exigeant, face aux nouvelles conditions techniques, une dépense si minime d'énergie humaine qu'elles finirent par appartenir à la catégorie de simples marchandises virtuelles.

La conséquence logique fut la rupture du lien qui unissait encore le capital financier et le capital industriel, dont il cessait de représenter l'avenir virtuel, favorisant ainsi dorénavant uniquement sa propre virtualité future.

Ce nouveau stade de passage virtuel à la deuxième puissance entraîna à son tour, des résultats importants, Pendant toute la durée du XXe, le centre du capitalisme se déplaça des cartels industriels vers le système bancaire et, à partir de là, des banques commerciales vers les grands fonds d'investissement.

Il ne s'agit plus désormais de prolonger la réalité industrielle de la création manufacturière de valeur. Ce n'est qu'apparemment que nous nous retrouvons face à une anticipation virtuelle de performances industrielles futures.

De plus, ce fonds de capital qui aujourd'hui domine les formes traditionnelles du capital financier ne se trouve plus confiné aux limites de l'Etat national. Grâce aux réseaux planétaires, reliés par satellites, on peut effectuer des transferts en temps réel de n'importe quel point et vers n'importe quel point de la Terre.

Les mouvements de fonds d'investissements ne représentent plus une circulation de capitaux effectuée à travers l'intermédiation des banques commerciales dont les limites sont les nations; c'est avant tout le capital financier transnational qui, dès le début, agit en second plan indépendamment des contrôles jusqu'à présent exercés par les Etats-nations. C'est pour cette raison que les fonds transnationaux passent facilement sur toutes les formes de régulation et sur tous les mécanismes de contrôle nationaux.

Ceci signifie également que ce nouveau capital financier ne réussit plus à s'appliquer dans les seuls investissements industriels. Il est clair que le capital financier traditionnel a également fait l'objet d'une négociation sous forme de papier, de circulation ample mais que cette circulation est restée directement liée aux gains industriels. En tant que virtualité de deuxième plan, les fonds transnationaux ne sont plus liés à la performance du secteur réel mais plutôt à la virtualité de premier ordre.

En d'autres termes, il s'agit d'une capitalisation des expectatives d'expectatives, sans aucun lien avec la réalité industrielle. Ce succédané potentialisé du capital financier traditionnel est malgré tout le simple revers du processus de virtualité économique des produits industriels.

Il en découle ainsi que les investissements industriels effectifs deviennent virtuels et que les fonds transnationaux ne se multiplient pas à travers des gains effectifs avec le secteur réel mais plutôt au moyen d'une augmentation de la valeur des titres.

Ce tableau va bien au-delà de la spéculation traditionnelle, puisque les propres investissements effectifs ne sont plus basés sur des gains industriels mais indirectement sur des augmentations du prix de négociation des titres. C'est ainsi que le chef d'entreprise doit veiller à ce que la valeur de ses actions monte, coûte que coûte, de manière à attirer les fonds transnationaux et à élever de cette manière, et de plus en plus ses prix.

Une fois ébauchée la spirale, les chefs d'entreprise peuvent s'endetter afin de solder leurs investissements effectifs. La garantie de la valeur réellement empruntée n'est cependant pas un quelconque investissement immobilisé pas plus que la production attendue de cet actif, mais uniquement l'afflux présent et attendu des fonds transnationaux. Ceci n'est pas seulement valable pour les investissements réels mais également pour une parcelle croissante de la consommation. Plus on transfère d'investissements privés vers les fonds de capitaux, plus est importante la parcelle du crédit au consommateur qui n'engage pas le revenu effectif des salaires, ce qui s'ajoute au gain virtuel du fonds.

Il en est de même, à vue d'œil, des recettes publiques. Lorsqu'il réalisait un emprunt en engageant ainsi ses futures recettes budgétaires, l'Etat recourait autrefois à des recouvrement dont l'essentiel était représenté par les salaires et les gains de l'économie réelle. Mais, dans la mesure où les investissements industriels effectifs et la consommation réelle elle-même sont financés à partir de revenus virtuels, la recette qui en émane commence à acquérir également des bases virtuelles. Le système de crédit cesse alors d'être une articulation entre la création réelle de valeur et son anticipation virtuelle.

Toute l'économie réelle, avec son capital immobilisé et ses produits, y compris les investissements industriels ou publics et la consommation, représentent de plus en plus une façade, qui ne tient debout que grâce à l'afflux de fonds transnationaux. Tel est le véritable cœur du problème de la mondialisation.

Mais comme le fonds de capital n'est pas limité à des gains industriels réels et à un mécanisme national quelconque de contrôle ou de régulation, il peut à tout moment sortir de scène. Dans ce cas, la façade de l'apparente économie réelle ne tarde pas à s'effondrer.

Cette chute fulgurante menace les entreprises, les particuliers et les Etats qui, il y a peu de temps encore, semblaient solides car le crédit sans ancrage réel se dévalue rapidement. D'autre part il est capable de se recomposer avec la même rapidité dès que les fonds transnationaux recommencent à affluer.

Il est évident qu'il n'existe aucun lien entre la création réelle de valeur et les oscillations des Bourses de valeurs. Ce que l'on désigne, sous forme d'euphémisme, comme volatilité du secteur n'est autre que le résultat de ce passage au monde virtuel. Dans l'espace virtuel, tout mouvement se fait en temps réel et est déterminé en termes de probabilité. Comme les fonds transnationaux, virtualité économique de deuxième ordre, ne possèdent plus basé sur l'effective création réelle de valeur, ce sont les interprétations subjectives, les mises en scène des médias, les rumeurs et les déclarations éparses d'hommes politiques ou d'administrateurs de fonds qui déterminent le flux des fonds de capital, non seulement dans leurs oscillations quotidiennes mais également dans leurs propres principes. De là une insécurité extrême pour toute la société. Un seul mot prononcé par inadvertance par M. Greenspan peut ruiner des nations entières⁷⁷.

Cette insécurité et ce comportement arbitraire dans le mouvement des fonds transnationaux sont naturellement excessifs. Après les échecs de toutes les tentatives en vue d'assurer la stabilité de cette nouvelle forme du capital financier, à travers les règles nationales traditionnelle, les voix s'élèvent de plus en plus nombreuses exigeant des formes internationales de régulation.

La déréglementation, comme l'explique Musso, qui n'est en réalité qu'une *transréglementation* ou une régulation de la transition telle qu'elle a été implantée sous l'impact de la pensée néolibérale, est actuellement considérée comme une erreur politique. Le FMI lui-même s'est montré favorable à un mouvement mondial des fonds transnationaux et à de nouvelles formes de régulation et de contrôle.

Ce n'est par hasard que toutes les considérations de ce genre restent vagues et imprécises. Ce manque de fermeté puise surtout ses racines dans les institutions. Pour obtenir un résultat valable, il ne suffirait pas que ce contrôle s'applique à des ajustements internationaux il devrait, avant tout, assumer un caractère transnational. Or, il n'existe aucune instance politique transnationale légitime capable de régler le mouvement des fonds transnationaux.

⁷⁷ Castels, Manuel. *Sociedade em Rede*. São Paulo:Paz e Terra, 1999, p.182

De plus, les Etats-Unis d'Amérique, puissance mondiale hégémonique, se refusent à tout type de discussion sur les mécanismes de contrôle, s'opposant ainsi franchement à de nombreux gouvernements. Et ce n'est pas uniquement pour des raisons idéologiques mais principalement parce que les Etats-Unis sont les premiers à bénéficier de l'économie virtuelle car c'est dans ce pays qu'afflue la plus grande partie des capitaux du monde entier.

C'est la raison pour laquelle les Etats-Unis, ultime instance et réceptacle de cette virtualité mondiale, n'ont aucun intérêt à établir des mécanismes de contrôle qui entraîneraient des fonds transnationaux vers d'autres pays. A chaque crise sur les marchés financiers, augmente le volume des investissements qui, soucieux d'arriver paisiblement à bon port, affluent aux Etats-Unis.

Par ailleurs, la tentative de contrôle des marchés financiers contredirait le caractère même de cet état virtuel qui ne peut pas se transformer en création de valeur par simple décret. La fin de l'économie virtuelle ne surviendra que lorsque les marchés perdront confiance dans les Etats Unis mais, dans ce cas, sans aucun doute d'autres graves problèmes à résoudre figureront à l'ordre du jour.

Cette analyse nous permet de conclure que la mondialisation est un phénomène aussi naturel qu'inexorable. Ses effets cependant doivent être dominés, humanisés afin de permettre à l'être humain de profiter de toutes les potentialités que cette nouvelle réalité lui offre. Lutter contre la mondialisation reviendrait à lutter contre les rayons solaires ou la clarté de la lune...L'important est cependant de savoir gérer les spécificités des sociétés locales, ce qui permettra de dépasser les restrictions imposées par les économies centrales, dominantes.

Aujourd'hui, les réseaux relient le monde: "le village est dans le monde. Il est même devenu monde..."⁷⁸

Les réseaux sont devenus les piliers d'une nouvelle religion de communication universelle qui, comme pontifiait déjà Saint-Simon, sera "construite sur cette exclusion des médiations sociales qui empêchent la circulation continue, c'est-à-dire la communication des flux financiers (argent), intellectuels (considération), et du commerce (réseau de communication). La source de tout pouvoir n'est pas tant la force physique que le consentement obtenu par le dominant »⁷⁹.

A partir du développement technologique des télécommunications et de l'informatique, le processus de transnationalisation a acquis des traits nouveaux et atteint une rapidité dévastatrice.

Ce phénomène a provoqué un changement de la nature de la domination capitalistes. Le monde est relié par des réseaux et « la menace est dessinée. Si les réseaux sont stratégiques, leur contrôle est décisif. Autrement dit, celui qui contrôle les réseaux - celui qui, à son tour, est censé aider au contrôle de l'économie – contrôle la société et la planète»⁸⁰ ce qui se fera dans un contexte géopolitique

⁷⁸ Sfez, Lucien. La symbolique politique. PUF – 2ème ed.- Paris – Pg123

⁷⁹ Musso, Pierre. Saint-Simon et le Saint Simonisme. PUF- Paris – 1999 – Pg.27.

⁸⁰ Musso, Pierre. Télécommunications et philosophie des réseaux. Op.cit.pg 331.

international, celui de l'évolution vers « une société civile internationale » comme l'enseigne Zorgbibe.⁸¹

Aujourd'hui le capital financier doit être compris comme l'unification du capital de tous les secteurs économiques sous le contrôle du secteur bancaire.« Dans son élan, le capital financier investit tous les rouages de l'Etat ; la domination des monopoles met un terme aux politiques de libre-échange et impose la généralisation du protectionnisme – la concurrence sur le marché intérieur est supprimée, les produits sont écoulés à vil prix à l'extérieur par le biais de pratiques de dumping.... L'exportation des capitaux, conséquence de la quête des taux de profits les plus élevés, implique le contrôle politique des territoires concernés, afin de protéger politiquement les investissements ; »⁸²

Le Consensus de Washington a fixé les directives des projets de l'économie mondiale, préservant les intérêts du capital financier international et privilégiant, ce qu'on était en droit d'attendre, les EUA qui constituent le port paisible vers lequel se dirige le capital international.

Les pays périphériques ont perdu leur autonomie en matière de décision de leurs destins. Tout le commandement politique est dépendant des intérêts du capital financier international. Les décisions d'intérêt local sont prises en dehors du pays. Par le FMI, la BID, la BIS, dont le rôle consiste à offrir le support logistique à l'internationalisation du capital, partageant dans un certain sens le risque des investissements réalisés avec le capital privé international.

Au plan interne le processus de gestion de l'économie et d'élaboration des lois est autoritaire, dogmatique. Il n'existe pas de communication. Il n'y a rien de plus à décider."Communiquer est condition préalable pour bien décider »⁸³.

Au Brésil, les décisions ont été imposées à la société par le processus autoritaire des mesures provisoires, sans cesse rééditées et amendées indéfiniment, sans que le Congrès National se manifeste.

Le commandement de l'économie est exercé par ceux qui ont eu l'opportunité de passer par un processus de domestication sociale en dehors du pays et qui sont les gardiens des intérêts du capital international. Ces représentants de la haute bureaucratie ont comme mission principale, sinon exclusive, celle de maintenir un système financier solide qui assure la ponctualité du paiement des taux d'intérêt exigés sur les emprunts réalisés à l'étranger et prêts à effectuer des opérations de transferts de ressources sans que les banques internationales aient besoin de courir des risques et d'assumer les coûts élevés d'implantation dans ces pays. Le système financier doit rester solide et transparent car c'est à travers lui qu'affluent dans le pays les ressources financières obtenues et les applications réalisées par les fonds d'investissement.

La solidité des systèmes financiers nationaux viabilise la régularité des flux d'emprunts et d'investissements étrangers et assure le paiement ponctuel du service

⁸¹ Zorgbibe, Charles. L' imperialisme. PUF – Paris – 1996 – pg.125.

⁸² Zorgbibe, Charles. Op. Cit. Pg. 47

⁸³ Sfez, Lucien. Critique de la décision. Presses de la FNSP – 4 ème éd. – 1992 – Pg 18.

de la dette. Payer le principal n'est ni important, ni souhaitable. Que feraient les banques et où pourraient-elles investir tant d'argent de forme rentable et en courant un risque relatif, si tous les débiteurs payaient leurs dettes?

Dans ce contexte, la politique monétaire restrictive ne sert que les intérêts des créanciers et des banques, à des niveaux de plus en plus élevés, car c'est le trait dominant du nouveau régime mondial d'accumulation, d'être rentier et parasite, subordonné aux besoins propres de centralisation du capital. Le pouvoir repose sur les institutions financières internationales multilatérales et sur les gouvernements les plus forts de la planète. A n'importe quel prix.

La logique est cruelle.. En maintenant le réseau et le financement sous contrôle plus rien, au sein de la société, n'échappera à ce contrôle. L'information globale assume les traits d'une information manipulée pour servir les intérêts de ceux qui contrôlent l'économie globale. Or contrôle équivaut à domination. En conséquence, parallèlement à l'exclusion sociale, fleurit l'individualisme narcissique, l'idéologie d'une humanité jetable, ce qui favorise la culture de l'éphémère, du transitoire, de la mode, dont bénéficient les grandes entreprises en cette époque où la consommation de masses a succédé à la consommation sélective de biens éphémères. L'information mondialisée a la tâche de vendre la légitimité de tout cela en imposant des standards uniformes de culture, de valeurs et de comportements et même de « l'être », différents, - dans l'apparence non dans le contenu.

Jamais on n'a connu un aussi grand volume d'information mais jamais l'information n'a été autant dirigée et contrôlée. La multiplicité des informations cache la réalité de leur monotonie essentielle. La démocratisation et la variété de l'information sont apparentes. « Contrôlée par les élites, l'information est l'instrument de la domestication sociale »⁸⁴

⁸⁴ Castels, Manuel. Op.Cit. pgs 47.

7. L'impact de la mondialisation sur le système financier brésilien.

Le modèle de développement implanté de forme autoritaire au cours de la dernière dictature militaire brésilienne se basait sur le renforcement du rôle de l'Etat, l'endettement externe, la substitution des importations, l'attrait exercé par les sociétés multinationales et le maintien des excédents de la balance commerciale.

La dette externe, qui était de US\$ 3 milliards en 1964, au début du régime dictatorial passa à US\$ 81,5 milliards, à la fin, en 1985. Au début des années 70, le projet économique des militaires au pouvoir est en crise et de nouveaux acteurs sociaux entrent en jeu qui exigent une réponse à leurs demandes concrètes.

Si au cours de l'après-guerre, l'économie du pays connaît une croissance historique de son produit interne brut, avec une moyenne annuelle de 7% jusqu'aux années 80 et une croissance par habitant quadruplant au cours de cette période, d'autre part, pendant ces mêmes années 80, le Brésil traverse une longue période de stagnation économique. En dépit de cette situation, c'est le pays qui, dans le continent latino-américain, possède l'industrie la plus avancée, même s'il est dépourvu d'un projet de développement cohérent et d'exploitation stratégique de son potentiel géoéconomique.

Les années 80, sont connues sous le nom de décennie perdue pour l'économie. La structure productive a vieilli, le flux positif de l'épargne s'inverse face à l'accroissement de la dette extérieure. Au cours de cette période, l'économie brésilienne perd en compétitivité et s'efforce de conserver ses positions sur le marché international, se servant de tous les moyens dont elle dispose à savoir la contention des salaires, la réduction du coût de la production, l'avalissement du change et la combinaison de ces deux éléments, tous ces efforts dans l'espoir de rendre ses produits plus attrayants et d'accroître la compétitivité de ses exportations.

L'Etat se fragilise peu à peu, incapable de retourner la situation en dépit des mesures adoptées et la situation économique et sociale s'aggrave. Les taux d'inflation s'élèvent au cours de cette période marquée par des plans successifs de stabilisation économique qui s'efforcent en vain de les contrôler. Le processus inflationniste persiste et les échecs successifs des plans qui prétendent la stopper provoquent, de forme perverse, une plus grande concentration des revenus. A la fin des années 80, le Brésil se trouve confrontée à la superinflation.

Parallèlement, entre 75 et 85, la société civile s'organise à vue d'œil pour faire face à un système d'Etat autoritaire. C'est l'époque où se font jour les mouvements d'inspiration ecclésiastique qui plaident en faveur d'une plus grande justice sociale. Les mouvements populaires se font plus présents et les organisations syndicales

plus combattives. Les organisations non gouvernementales et, en particulier, les centres de défense des droits de l'homme et les organisations tournées vers l'éducation populaire s'insurgent à leur tour. En partant de questions immédiates et spécifiques comme le coût de la vie, le sacrifice imposé aux salariés, la crise de l'éducation et de la santé publique, entre autres, les mouvements gagnent une connotation politique plus vaste et c'est alors que surgissent les grandes mobilisations nationales s'articulant dans la lutte en faveur de l'amnistie, des élections directes à la présidence de la République. Face à l'épuisement du régime dictatorial, deux projets alternatifs de développement se font jour, le néolibéralisme dont l'élite dominante se fait le héraut et le socialisme démocratique et écologique que défendent les secteurs populaires.

En 1989, avec l'élection de Collor de Mello à la présidence, on assiste à la fin du cycle de confrontation entre le projet néolibéral et le socialisme démocratique dont le premier proposait le libre marché et la réduction de la taille de l'Etat sort victorieux.

Le projet néolibéral gagne les élections en grande partie grâce à l'emploi politique de techniques sémiotiques de production de subjectivités – utilisées surtout par la chaîne de télévision Globo. Le président Collor présente un programme de développement et de modernisation qui va entraîner des changements importants dans l'économie du pays. Ce projet assujettit le Brésil à un modèle de modernisation conservateur, basé sur les pressions exercées par le capital international mondialisé et accélère l'ouverture de l'économie brésilienne. Le gouvernement, suivant la ligne néolibérale hégémonique, recherche une insertion plus forte au sein de la communauté internationale et participe activement à la construction et au développement du Mercosul, créé par le Traité d'Assomption en 1991.

Le gouvernement Collor réduit le rôle régulateur de l'Etat et fait d'innombrables concessions au FMI, au Club de Paris et aux créanciers internationaux. Il provoque des vagues de récession dans le but de lutter contre l'inflation et met en risque la capacité industrielle et productive du pays. Deux ans après l'implantation de son gouvernement, le Brésil traverse l'une des crises les plus aiguës de son histoire.

Le processus d'empêchement de Fernando Collor en 1992, déclenché par les nombreuses accusations de corruption, survient en pleine crise politique et les élites se réorganisent afin de rétablir leurs positions de force et de garantir la continuité de ce même projet hégémonique.

Le gouvernement Itamar Franco n'apporte aucune nouveauté par rapport aux politiques implantées par la gestion antérieure. La politique monétaire est la même que celle adoptée par la gestion antérieure. La lutte contre le déficit public se fait au prix d'une précarisation des services fournis par l'Etat, affectant surtout les secteurs de l'éducation, de la santé publique et de l'introduction d'un nouvel impôt – l'IPMF – Impôt provisoire sur les mouvements financiers. Quelques rares initiatives en faveur des retraités, des indigents et de la récupération des pertes salariales n'eurent qu'un caractère purement administratif – comme dans le cas des retraités – ou un exercice

de pure démagogie politique. En réalité, les actions effectives, exigées par des demandes réelles, si elles furent envisagées, ne furent pas été implantées.⁸⁵

Fernando Henrique Cardoso assume alors le portefeuille de ministre des Finances du gouvernement Itamar Franco et, de forme orthodoxe, adopte les propositions du Consensus de Washington, formulant un plan économique de stabilisation de la monnaie basé sur l'adoption d'un ancrage cambiaire, l'élévation des taux d'intérêt, l'introduction d'un mécanisme de conversion des prix – l'Unité réelle de valeur – URV, la contention des salaires et la coupe des dépenses publiques gouvernementales.

Le prestige politique, obtenu à partir du contrôle de l'inflation, assure à Fernando Henrique son élection à la présidence de la République de 1994 à 1998.

Au cours de son premier mandat il présente à la nation un ensemble de réformes structurelles: la réforme de la prévoyance sociale qui modifie les critères du système de retraites par temps de service en diminuant les dépenses engagées pour le paiement des pensions; la réforme fiscale et budgétaire, en augmentant les recouvrements grâce à un élargissement de la base fiscale, à savoir du nombre de personnes payant des impôts, et en réduisant le nombre et la valeur des impôts payés par les entreprises; la réforme économique tournée vers la privatisation des entreprises et des services publics; et finalement la réforme politique en faisant voter la loi sur la réélection présidentielle, des gouverneurs et des maires, réduisant les attributions de l'Etat fédéral et lançant une réforme électorale marquée par l'introduction du *vote districtal mixte*, entre autres.

La surévaluation du change, au cours de cette période rend attractifs les prix des produits importés ce qui, provoquant l'entrée massive des importations, contribue à la chute de l'inflation. En contrepartie cela freine les exportations et rend déficitaire la balance commerciale.

L'élévation des taux d'intérêt, en freinant la consommation, contribue à la stabilisation des prix et attire le capital étranger ce qui a pour effet d'équilibrer la balance des paiements mais provoque également un haut niveau d'impayés, la faillite de nombreuses petites entreprises, l'augmentation du chômage et un accroissement fabuleux de la dette interne. Au cours des périodes de crises économiques internationales les taux d'intérêt atteignent des niveaux encore plus élevés. De petits commerçants commencent alors à liquider leurs stocks afin de payer leurs dettes. Les médias voient cependant dans ces liquidations un des bénéfices du plan économique en faveur des consommateurs, puisqu'elles intensifient la concurrence et concourent ainsi à améliorer le niveau de vie de tous les Brésiliens.

Le crédit direct au consommateur et les retraits des livrets de caisse d'épargne constituent les principaux vecteurs d'incitation à la consommation populaire après la stabilisation de la monnaie. Cependant, l'élévation des taux d'intérêt, suite à la crise du Mexique, provoque une nouvelle augmentation des impayés qui font plus que doubler. En 1997, environ 20% des consommateurs avaient pris du retard dans le paiement de leurs crédits et 20 millions de chèques

⁸⁵ Barros e Silva, Fernando de. Os Dois Lados da Moeda. Folha de São Paulo, 03/07/94

sans provision étaient émis alors qu'ils n'étaient que 12 millions en 1996 et de 11,6 millions en 1995, niveau sans précédent au Brésil.

Tous les analystes économistes concordaient sur un point, à savoir que le nombre d'impayés des consommateurs finals était principalement dû au chômage, au manque de contrôle des dépenses et à la réduction des salaires. D'autre part, les commerçants eux-mêmes, privés des recettes des ventes déjà réalisées, cessaient également de payer leurs fournisseurs avec comme conséquence finale de cette chaîne l'élévation du chômage, la faillite de nombreuses entreprises ou leur incorporation à des entreprises internationales.

Un des réflexes supplémentaires et tout aussi graves de l'élévation des taux d'intérêt est la hausse de la dette interne, en partie constituée par la rémunération du capital investi en titres publics par des spéculateurs internationaux. Avec la hausse des taux en mars 1995, déclenchée pour affronter de possibles conséquences provenant de la crise du Mexique, les taux des titres publics dépassent 50% annuels, en valeur réelle, au-dessus de l'inflation; à partir de la crise des dragons d'Asie, ces taux passent nominalement de 20,7 à 43,7% annuels, ce qui représente 35,7% d'augmentation des intérêts réels, fait inédit dans le monde entier.

C'est en ces termes qu'un éditorial du journal Folha de São Paulo commente les taux d'intérêts pratiqués au Brésil: "supposons que d'ici à la fin de l'année, pour empêcher l'explosion de la bombe à retardement qu'il tient dans ses mains, le gouvernement propose au marché les taux moyens actuels de 4% environ mensuels, la dépense s'élèvera à plus de US\$ 40 milliards, une somme suffisante pour payer pendant plus de dix ans toutes les hospitalisations de l'INAMPS – Institut national d'assistance médicale et de prévoyance sociale."⁸⁶

Au cours de cette période, les taux d'intérêt réels brésiliens atteignent des niveaux 13 fois supérieurs aux taux moyens pratiqués dans les pays développés. Le gouvernement adopte alors une chute lente et graduelle des taux d'intérêts ce qui, conformément aux paroles d'Ives Gandra Martins, a pour effet de propulser la dette mobilière du pays, passant de R\$ 61,8 milliards en 1994 à 304,9 milliards en juillet 1998, avec un léger déclin deux mois après.⁸⁷ En réalité, la chute de la dette entre juillet et septembre 1998, s'explique par la sortie de capitaux quittant le pays à cause de la crise internationale et de la crainte, pour les investisseurs, d'une dévaluation du change imposée par le gouvernement.

La dette mobilière du gouvernement fédéral n'est cependant qu'une partie de la dette publique qui ne cesse de s'accroître par absorption de dettes découlant de l'accumulation de réserves internationales et des dettes des états fédérés. Bien que certains analystes considèrent que la dette a quintuplé au Brésil depuis 1994, croissant à un rythme de R\$ 240 millions par jour, certains l'analysant sous un autre

⁸⁶ ⁸⁶ Alcoforado, Fernando. Globalização e Caminhos Alternativos par o Brasil. Folha de São Paulo, 19/12/97

⁸⁷ JR. Batista, Paulo Nogueira - Globalização, Dependência e Exclusão Social – Unicamp – 1998 – Textos Internet.

angle et s'appuyant sur des données de la Banque centrale du Brésil, en déduisent que la dette nette totale a varié entre 31,2% et 38,4% du PIB entre juillet 1994 et août 1998, atteignant 50% du PIB en trois ans. Le fait est que, en 1998, le gouvernement dépense environ R\$ 70 milliards en paiements des intérêts de la dette interne alors que les dépenses de la prévoyance sociale s'élèvent à 53,8 milliards.

La méfiance du marché vis-à-vis de l'avenir de l'économie du pays ne fait qu'intensifier la recherche des titres publics indexés à la variation du change. En conséquence ces titres représentent en novembre 1998, 29,5% de l'ensemble de la dette alors qu'en janvier 1997 ils n'en représentaient que 10,3%.

Le Brésil restait cependant encore prisonnier d'une autre dette, la dette extérieure ; cette dernière ne cessait de s'accroître à un rythme accentué depuis la dictature militaire qui avait contracté des emprunts ne faisant l'objet d'aucune discussion au sein du pouvoir législatif ou des partenaires sociaux. Une partie de cet argent avait été utilisé dans des travaux d'infrastructure et d'intégration nationale qui contribuèrent au développement économique des années 70, une autre partie avait été affectée aux dépenses militaires, plus précisément à l'achat d'armements et dans le développement des technologies de guerre. On estime qu'un montant considérable fut également dévié dans des manœuvres de corruption.

Face à l'augmentation des taux d'intérêts internationaux qui, de 4,5% à la fin des années 60 étaient passés à 21,5% pendant les années 90, ce qui constitue pour les pays riches une stratégie destinée à combattre l'inflation, la dette extérieure du Brésil commence à s'accroître de forme significative. De 1975 à 1990, le Brésil verse ainsi US\$ 100 milliards d'intérêts et de service. La dette cependant qui était de 25 milliards en 1975, passe à US\$ 115 milliards en 1989 et à 159 milliards en 1995. De 1994, date à laquelle Fernando Henrique était encore ministre des Finances jusqu'en 1998, fin de son premier mandat présidentiel, le pays avait déjà payé environ 62 milliards de dollars en intérêts et services de la dette extérieure.

Lors de la dernière négociation avec le FMI, le gouvernement a assumé de nouveaux et lourds engagements. Le Fonds, en échange d'un prêt d'urgence d'environ 45 milliards de dollars, impose une série de conditions récessives et la sauvegarde des intérêts du capital financier mondialisé au détriment des intérêts de la majorité de la population brésilienne. Le Brésil devait donc adopter une politique de restriction du crédit, le maintien de taux d'intérêts élevés, l'ajustement fiscal basé, en premier sur un excédent primaire, le maintien de l'ouverture de l'économie et la non imposition d'obstacles au capital étranger. Ces mesures étaient clairement récessives et exigeaient des coupes dans les dépenses sociales et les investissements alors que le paiement des intérêts au capital financier restait le même.

Les autorités gouvernementales considèrent cependant que la dette extérieure brésilienne, 29% du PIB n'est pas très élevée et que le terme moyen de ses échéances est relativement long. Le poids du secteur public dans la dette extérieure ne représente qu'un tiers du total et la dette à court terme du secteur public est inférieure à 6 milliards US\$. Les autorités déclarent que "l'intention du gouvernement est de maintenir l'augmentation de la dette publique extérieure dans des limites prudentes, autour de US\$ 10 milliards. Le gouvernement a également

l'intention de promouvoir une prorogation graduelle de l'échéance moyenne du total de la dette extérieure, conformément aux conditions du marché."⁸⁸

Si l'on prend en compte l'ensemble des dépenses fédérales de l'ordre de R\$ 251,5 milliards en 1995, on constate qu'une grande partie – R\$ 117,6 milliards – concerne le service de la dette publique fédérale intérieure et extérieure, alors que la parcelle totale destinée aux dépenses sociales fédérales s'élève à 79 milliards, quantité bien inférieure à la somme attribuée au service de la dette.

La dépendance envers les agents financiers étrangers est de plus en plus grande. La passivité a atteint des niveaux absolument indignes. Un exemple en est le dernier accord signé avec le FMI. Pour honorer ses engagements, le gouvernement sera évidemment obligé d'effectuer des coupes dans ses dépenses et comme ces dernières ne peuvent affecter le paiement des intérêts de la dette mobilière, une fois de plus les investissements sociaux seront pénalisés.

La ligne de crédit permettra à peine de recomposer les réserves et de maintenir la parité cambiaire. Les privatisations, suivies de la déréglementation du marché du travail et de la désorganisation syndicale, assureront la marge de manœuvre suffisante pour donner suite à l'ajustement structurel néolibéral implanté dans le pays.

L'instrument principal de cette stratégie est, une fois de plus, les intérêts élevés et le train de mesures fiscales, des coupes devant atteindre R\$ 12,2 milliards dans les dépenses publiques avec comme cible principale les salaires payés à la fonction publique, les investissements en infrastructure et encore une fois, les dépenses sociales. Les coupes déjà réalisées de 8,7 milliards dans les dépenses courantes et de capital, représentent au moins 20% de toutes les dépenses y compris éducation et santé publique.

Dans ce contexte, la politique de privatisations s'est attachée à élargir la participation du capital étranger dans le pays afin de réduire les dépenses et de diminuer la dette interne. De 1994 à 1998, 39 entreprises publiques ont ainsi été privatisées. Les privatisations réalisées entre 1991 et décembre 1997 ont rapporté au gouvernement R\$ 37,6 milliards en argent ou titres publics, valeur bien inférieure à la dette interne contractée au cours de la même période. Prenons comme exemple la privatisation de l'entreprise Vale do Rio Doce au prix de R\$ 3,1 milliards et qui illustre parfaitement les caractéristiques de la politique néolibérale implantée au Brésil. La compagnie Vale do Rio Doce est tout simplement la plus grande exportatrice du pays et rapportait annuellement, avant sa privatisation, un bénéfice supérieur à R\$ 500 millions. Le gouvernement prétendait grâce à sa vente réduire de 1,5% sa dette publique⁸⁹.

En temps normal les politiques de privatisations sont justifiées par l'allégation que le gouvernement a besoin de dépenser davantage et mieux dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et en programme sociaux. Cependant, dans une logique d'ajustement structurel de l'économie, tout l'argent obtenu des

⁸⁸ Nóbrega, Maílson da. A dívida melhorou? Folha de São Paulo, 27/11/98, p.22

⁸⁹ Trevisan, Cláudia. Estado gasta mais hoje do que há 4 anos. Folha de S. Paulo, 28/12/98, p.1-6.

privatisations d'entreprises publiques a disparu dans le trou noir de la dette interne que la valeur du Real maintient au même niveau. En 1994, par exemple, le gouvernement a dépensé R\$ 7 milliards dans le domaine de la santé publique alors que, parallèlement et au cours de la même période, les intérêts payés par l'Union, les Etats fédérés et les municipalités ont été de R\$ 20,3 milliards, trois fois plus que l'investissement réalisé dans le domaine de la santé.

Alors que les coupes de dépenses gouvernementales s'attaquent, en général, aux politiques publiques, les dépenses liées aux paiement des intérêts augmentent de jour en jour. En 1988 et en 1989, avant de lancer le programme de privatisations, le gouvernement fédéral accordait des ressources plus importantes à la santé publique et à l'éducation qu'actuellement.

Vu sous un autre angle et considérant l'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral on constate en 1998 que les dépenses liées aux salaires des fonctionnaires publics correspondent à 10% de l'ensemble, les intérêts de la dette extérieure à 8%, les ressources destinées aux hôpitaux, à l'entretien des routes et aux écoles, à peine à 1%. Pendant les dépenses destinées au paiement de la dette interne s'élèvent à 60%.

Un bilan général portant sur la concentration de la richesse et l'exclusion sociale au cours des dix années d'ajustement du Brésil au nouvel ordre mondial montre que la pauvreté est devenue encore plus dramatique au Brésil. En 1990 la situation des revenus était déjà critique et les organismes internationaux désignaient le Brésil comme le pays de plus grande concentration de revenu en Amérique latine... Environ 44% des pauvres du continent latino-américain vivent sur le territoire brésilien, bien que le pays ne possède qu'un tiers de la population de l'Amérique du Sud. En 1980 les 20% plus pauvres détenaient 2,6% de la richesse du pays, en 1989 à peine 2,1%. La concentration, en 1990, était la suivante: 50% des plus pauvres possédaient 11,2% du revenu national, les 10% plus riches possédaient 49,78% et le 1% plus fortuné détenait 14,6%. En 1994 environ 22% de la population du Brésil – approximativement 32 millions de personnes - vivaient en situation d'indigence et ne mangeaient pas à leur faim, 40% des familles possédaient un revenu *per capita* équivalent à 50% du salaire minimum et 15% un revenu *per capita* de 25% de ce même salaire minimum.

Un autre vecteur de propagation de l'exclusion sociale dans le pays est l'excessive concentration foncière, rurale et urbaine qui n'a fait que s'accroître à partir du modèle de développement adopté sous la dictature et qui persiste de nos jours, imprimant à la mondialisation des caractéristiques assez particulières au Brésil. Le pays possède en tout et pour tout 5 millions de propriétaires ruraux. Les 20 plus grands possèdent plus de 20 millions d'hectares et les 3 millions 300 mille petits propriétaires ne possèdent ensemble que 20 millions d'hectares ce qui donne une moyenne d'un million d'hectares pour chaque grand propriétaire et de 6,6 hectares pour chaque petit propriétaire. En 1980, 0,8% des propriétaires ruraux possédant mille hectares ou davantage contrôlaient 45,8% des terres cultivables dans le pays, avec 75% de ces terres abandonnées à l'état de friche, alors que 4,8 millions de familles de Sans terre se battaient pour avoir un lopin de terre où ils puissent planter quelque chose.

Le SFN ne vit pas en marge de ces dures réalités il s'y intègre en qualité de bénéficiaire privilégié. Rentier par excellence, il représente aujourd'hui au Brésil l'une des restrictions les plus sérieuses au développement économique avec lequel il n'éprouve aucune affinité. Habitué à obtenir l'aide du gouvernement, à parier sur l'évolution du taux de change, à pratiquer des tarifs élevés et des *spreads* gigantesques, le SFN est loin d'offrir à la population des services de qualité. Il a réalisé au cours des dernières décennies des investissements importants dans le domaine de la technologie de l'information en vue de réduire ses coûts de fonctionnement mais n'offre encore qu'un service de qualité médiocre à la grande masse de la population. Il est évident que les couches les plus aisées reçoivent une attention et des services exclusifs et des gâteries délicieuses. Tout cela a un prix sans parler des rémunérations implicites.

Seuls 29% des crédits du secteur bancaire s'adressent au secteur privé. Au Chili, 62%, au Canada 69%, en Corée du Sud 74%, aux Etats-Unis 71% et en Israël 82%. Ceci prouve bien le caractère « rentier » du SFN qui puise la plupart de ses ressources dans le financement de la dette publique interne.

Moins de 25% de la population économiquement active utilise les services bancaires au Brésil alors que dans les pays développés de l'hémisphère Nord la moyenne est de 95%.

La dernière grande réforme du SFN, celle de 1988, qui autorisait la formation de banques universelles connues sous le nom de banques multiples, ne présentait aucune inspiration macroéconomique. Elle ne visait pas davantage à segmenter les institutions financières par spécialité mais plutôt à différencier certaines opérations au sein d'une même institution financière.

Cette réforme prétendait générer une économie d'échelle au sein de l'activité bancaire et unifier l'opération de services financiers similaires en une même institution, permettant ainsi le partage d'informations, de technologie et de ressources humaines spécialisées, dans les différents secteurs d'une banque, en tirant également parti des démonstrations financières établies désormais de forme unifiée ce qui réduit ainsi les coûts comptables.

Cette configuration a empêché la réforme de faire bénéficier les banques d'un changement opérationnel significatif, n'officialisant que les conglomérats déjà formés et permettant également, au niveau de l'organisation, une plus grande rationalisation des activités internes.

Ces changements au sein de la législation, motivés par l'Accord de Bâle signé cette année entre différents pays qui fixaient essentiellement des niveaux minimums de capital propre et les limites de dépôt minimum pour les institutions financières en prenant en compte le niveau de risques des actifs de chacune d'elles.

Avec le maintien, pendant plusieurs décennies d'une politique monétaire de contention, avec des taux d'intérêt élevés et l'étatisation de la dette extérieure, la situation financière de l'Union est devenue très délicate avec, après la crise de 1982, le flux des capitaux étrangers déviant son cours vers les dragons

d'Asie ; c'est alors que l'économie brésilienne est entrée dans une période de stagnation accompagnée d'inflation.

Divers plans de combat à l'inflation sont alors élaborés mais à chaque échec, la spirale inflationniste ne cesse de s'accélérer – en partie pour contenir la demande et en partie pour neutraliser l'effet de l'augmentation des réserves face aux excédents de la balance commerciale – et le besoin de financement du secteur public élève les taux d'intérêt de forme significative. C'est ainsi que l'investissement productif s'est vu doublement lésé par des intérêts élevés accompagnés d'instabilité économique.

Cette situation a poussé les agents économiques à adopter un comportement défensif. Les entreprises gagnaient beaucoup plus en appliquant leurs ressources sur le marché financier qu'en investissant dans leur branche d'activité. Les petits épargnants se défendaient de l'inflation en utilisant des comptes à la rémunération journalière, connues sous le nom de "*overnight*". Ces comptes constituaient le principal moyen de captation de la part des banques qui utilisaient leurs ressources pour financer la dette publique par l'achat d'émissions du gouvernement.

Pour maintenir cette ronde financière, mécanisme de financement de sa dette, le gouvernement devait garantir aux acheteurs de ses titres des taux d'intérêt supérieurs à ceux qui rémunéraient les opérations "*overnight*" et éviter en même temps le risque de manque de liquidité immédiate des banques exigée par ce type de comptes courants. C'est pour cette raison qu'un mécanisme de compensation automatique de débits et de crédits est alors mis au point, consistant en gros à garantir le rachat de titres publics et nivelant quotidiennement, grâce à cet artifice, les réserves des banques. De cette manière l'offre de monnaie devenait passive car, une fois fixé le taux d'intérêt par la Banque centrale, cette dernière assurait la liquidité exigée par les banques.

La recherche de ce gain inflationniste poussa les banques à élargir leur réseau d'agences et à offrir des services différenciés afin d'attirer la clientèle en plus grand nombre. La stratégie consistait à augmenter les captations à quelque coût que ce soit. Cette augmentation du nombre d'agences provoqua un gonflement du secteur bancaire qui de temps en temps réduisait ses coûts en opérant des coupes parmi le personnel et par le biais de l'automatisation de certaines opérations.

Les années 90 font miroiter de nouvelles perspectives à l'ensemble de l'économie brésilienne et tout particulièrement au secteur bancaire. L'ouverture de l'économie à l'international ne commence à se refléter dans le secteur bancaire, de manière consistante, qu'après l'implantation du Plan Real lorsque les banques étrangères commencent à investir plus activement dans le pays.

Il convient de mentionner un autre fait important, à savoir le retour graduel du capital international en Amérique latine, dû en partie à la chute des gains en provenance du Sud-Est asiatique, en partie aux processus de renégociation de la dette extérieure brésilienne. La nouvelle conjoncture permet ainsi un redressement de l'économie brésilienne et le taux réel de l'économie atteint 4,78% entre 1993 et 1997 s'opposant au modeste chiffre de 0,3%, pour la période comprise entre 1987

et 1992. On vivait alors une orgie de gains faciles, provoqués par l'abondance des ressources financières dans une situation d'inflation galopante. Et le gouvernement payait comme il continue à payer, tout, sans que pour autant sa dette ne cesse de grandir, sans cesse alimentée par l'énergie des taux d'intérêt les plus élevés de la planète.

La conséquence la plus dramatique de la stabilisation fut pour les banques la quasi totale élimination de leurs recettes inflationnistes découlant du "floating" ; ces dernières chutèrent à des seuils et à une participation de pourcentage au PIB insignifiants, dégringolant ainsi d'une moyenne proche de 4,0%, entre 1990 et 1994 à pratiquement zéro en 1995.

On calcule qu'au cours des trois premiers mois du Plan Real, la perte des banques s'éleva, avec la fin du *floating*, à environ US\$ 755 millions. Le *float* une fois réduit, la taille du secteur bancaire se rétrécit également au sein de l'économie. La participation en pourcentage des banques commerciales, des banques multiples et des caisses d'épargne, dans la composition du PIB chute d'une moyenne supérieure à 8,5% entre 1990 et 1994 à 6,0% en 1995. En période d'inflation ce pourcentage s'élevait au chiffre vertigineux de plus de 20%

Actuellement la participation relative des institutions financières dans la composition du PIB est considérée raisonnable et compatible avec le poids relatif qu'occupe ce secteur dans d'autres pays comme les Etats-Unis, l'Allemagne et la France, dont les institutions financières représentent 4,5% du PIB.⁹⁰

Avec la fin du *floating* les banques ont adopté, pour compenser une partie des pertes inflationnistes, le recouvrement de tarifs sur les services portant sur les comptes courants : paiement de carnets de chèques, fourniture de soldes et d'extraits, etc. services jusqu'alors théoriquement gratuits mais en réalité présentant une rémunération implicite. En 1993, les recettes obtenues à partir des tarifs ne couvraient que 6,07% des dépenses administratives et représentaient 0,46% des recettes opérationnelles des banques. En 1998, elles couvraient 27% des dépenses administratives et 6,26% des recettes opérationnelles.⁹¹

Cependant la réaction la plus marquante du secteur bancaire à la nouvelle phase qui se faisait jour est l'expansion du crédit. Selon la Banque centrale, entre juin 1994 et mars 1995, le crédit a atteint 80,9% alors que le PIB réel s'accroît de 7,8%.⁹² Cette expansion est due presque exclusivement aux prêts accordés aux consommateurs et tire parti de la demande élevée mentionnée antérieurement. Les taux d'intérêt élevés freinent les investissements à la production; alors que dans ce dernier cas l'octroi d'un prêt passe par une étude de faisabilité, le consommateur, principalement celui possédant les revenus les plus modestes, se contente de comparer la valeur des traites à son salaire et, après avoir effectué une simple soustraction, prend la décision d'acheter ou non le bien ou le service. Il lui arrive éventuellement d'ajouter à son raisonnement le calcul de la valeur totale du bien acquis en fonction du nombre de traites à payer, ce qui a généralement comme

⁹⁰ Relatório IBGE/Andima, 1995, p. 44.

⁹¹ Relatório do Banco Central do Brasil – 1999, p. 4

⁹² Conjuntura Econômica, Out/95 – p. 3

résultat de le lancer dans l'utilisation du découvert automatique, de chèques à *terme* de cartes de crédit ou de tout autre mécanisme d'achat à crédit.

Les ajustements introduits au sein du système bancaire n'étaient guère inquiétants lorsque seules les institutions de moindre port et inconnues du public étaient absorbées par des établissements plus grands ou, dans des cas extrêmes, liquidées par la Banque centrale. Les seules banques importantes qui présentaient des problèmes d'insolvabilité étaient généralement les banques officielles. Les difficultés affrontées par les banques les moins capitalisées commencèrent alors à s'approfondir en fonction de la brutale réduction de la liquidité du marché interbancaire, phénomène désigné par l'expression *empoçamento*, ou enlisement de liquidité et dû au fait que les banques craignaient d'accorder des prêts à des institutions en difficulté, préférant remplacer ces opérations par l'achat de titres publics. Cette procédure marque la fin du marché interbancaire.

D'une part, cette procédure peut être considérée bénéfique au système car elle empêche l'engagement des actifs des institutions saines, évitant ainsi qu'une probable faillite des banques preneuses de ressources sur le marché interbancaire ne compromette irrémédiablement tout le secteur. De plus, en augmentant les réserves des banques saines, elle empêche une possible course aux banques dans le cas où le public perdrait confiance dans l'ensemble du secteur.

En contrepartie, cependant, cet enlisement a entraîné dans son sillage des aspects dangereusement négatifs, aggravant une situation qui pourrait n'être que passagère et menant des institutions connaissant des problèmes temporaires de liquidité à une véritable insolvabilité en cas de besoins urgents de trésorerie les obligeant à vendre leurs actifs à perte ou à recourir à des ressources de la Banque centrale à des taux pénalisants. Ce phénomène qui commence à se manifester fin 1994 s'aggrave considérablement au cours de l'année 1995.

Face aux difficultés du secteur le gouvernement va s'efforcer de redresser la liquidité du secteur interbancaire par l'intermédiaire de Banco do Brasil et Caixa Economica Federal permettant de renégocier les dettes entre banques et clients et de réduire les impayés. Ceci ne résolvait pas le problème et ne faisait que prolonger son acte final. Le marché lui-même avait perdu toute confiance dans certaines institutions et la Banque centrale savait parfaitement quelles étaient les banques qui connaissaient les plus grandes difficultés et leurs chances de les dépasser. Cependant elle ne fit pas grand chose ou en d'autres termes, rien.

Le moment était critique pour le système bancaire brésilien. La menace d'une crise systémique planait dans l'air, menace pressentie et exposée par les médias. C'est alors que la Banque centrale commença à percevoir qu'il n'existait dans l'ossature législative aucune attribution légale lui permettant de régler cette situation avant qu'elle n'échappe à toute possibilité de contrôle.

Les lois en vigueur ne possédaient aucune clause préventive et de plus leur utilisation n'était pas en mesure d'apporter une amélioration à la situation, pouvant conduire même le système au chaos. Le décret-loi n'avait été appliqué que dans les cas des banques officielles.

La loi n° 6.024 établissait un mécanisme d'intervention qui, une fois déclenché, accorderait six mois à l'institution pour essayer de résoudre ses problèmes. Dans le cas contraire elle courait le risque d'être liquidée ou de bénéficier d'un nouveau délai de six mois. Tel était l'instrument légal utilisé pour régler la question des banques privées. Cependant la lenteur de la Banque centrale pour décider son application fut telle qu'une fois appliquée, le marché tout entier s'était déjà anticipé et, face à la gravité des problèmes affrontés par les banques, l'unique solution possible n'était souvent que la liquidation. La situation était d'autant plus dramatique et son final évident que les accusations de participation de la banque à des fraudes diverses se succédaient.

Afin d'éviter que le système bancaire ne soit anéanti par un véritable ébranlement sismique le gouvernement décida de créer un programme de caractère préventif capable d'accélérer le processus de restructuration imposé au système, en offrant aux institutions plus solides des incitations à l'achat d'institutions en difficulté. En novembre 1995 le président de la République signe la mesure provisoire n° 1179 et la Banque centrale publie la résolution n° 2.208. Le PROER était ainsi créé – Programme d'incitation à la restructuration et au renforcement du système financier national.

Les réformes du système financier entreprises au Brésil, au cours des dernières décennies, ont toujours été ciblées sur un objectif d'obtention d'un niveau d'ajustement macroéconomique plus important de ce système financier. Son souci n'a pas été de structurer et de faire fonctionner le système de forme harmonieuse et adaptée aux besoins de développement économique et social du pays. Il s'est attaché uniquement à trouver des formes d'organisation permettant une plus grande efficacité au niveau microéconomique et à assurer aux actionnaires de ces entreprises une plus grande valeur de leurs actions dans l'avenir.

Conclusion.

Deux lois votées au cours des premières années suivant le coup d'Etat de 1964 - qualifié, par ses auteurs, de politiquement démocratique et économiquement libéral - forment la structure de base du Système financier national.

Il s'agit respectivement de la loi de réforme bancaire (loi 4595, du 31.12.64) et de la loi sur les marchés de capitaux (loi 4728 du 14.07.65).

Dans les deux cas, ces lois, à leur promulgation, se révélaient déjà incomplètes et présentaient des défauts congénitaux. Par la suite, les modifications complémentaires qui leur furent apportées au fil des ans, non seulement se révélèrent incapables de corriger les imperfections mais déformèrent encore plus leurs contenus et leurs objectifs.

La loi de réforme bancaire avait une proposition de base qui consistait à définir, du point de vue institutionnel, une organisation normative supérieure en matière de politique monétaire, cambiaire et de crédit au Brésil - en l'occurrence le Conseil monétaire national - et à créer une Banque centrale du Brésil, Banco Central do Brasil - jouissant également d'une relative indépendance vis-à-vis de l'Exécutif et chargée de la gestion spécialisée des décisions émanant du CMN.

En réalité, lors du processus de promulgation de la loi 4595, l'opposition de la Banque du Brésil - Banco do Brasil qui n'a jamais vraiment transféré toutes les fonctions d'autorité monétaire à la Banque centrale, impose dans le pays la figure inédite et anachronique de deux autorités monétaires ; en effet, Banco do Brasil continue à recevoir et à stocker les réserves bancaires, pratique qui constitue une erreur fondamentale dans la mesure où la Banque centrale, n'avait au tout début aucun pouvoir sur le principal instrument de contrôle de la monnaie.

Paradoxalement, la Banque centrale voit s'ajouter à ses attributions classiques, celles de supervision bancaire et celles de banque de développement.

La loi de réforme bancaire se révèle en fait un point d'arrivée et non le début de la modernisation du SFN puisque après sa promulgation les modifications qui lui furent apportées n'engendrèrent que des retours en arrière.

De son côté la loi portant sur les marchés de capitaux a comme objectif principal la spécialisation des institutions du marché à, partir de leurs attributions dans la captation et le placement de ressources. Sa création découle de la constatation selon laquelle le niveau de sophistication, nul ou insuffisant, dont faisaient preuve les institutions opérant sur le marché des capitaux au Brésil à cette époque, compromettait le développement d'une économie qui, elle, s'était hissée à un niveau de sophistication raisonnable.

La loi prévoyait un marché de capitaux possédant des institutions aux fonctions bien définies, tenues à l'écart des conflits d'intérêts et maintenant des conditions d'équilibre entre les sociétés de capital ouvert, le système d'intermédiation et l'actionnaire.

Cette loi répondait au caractère idéologique de démocratisation et de capitalisation des sociétés par la création d'incitations fiscales. Elle sombra cependant presque totalement lorsque ce qui représentait son essence même - à savoir sa mission de spécialisation - capitula également face aux incitations aux fusions et à la création des dénommés conglomerats financiers.

C'est à partir de cette phase que le pouvoir d'hégémonie exercé sur le SFN se déplace de l'Etat vers le secteur privé.

Par la suite, ce processus dégénératif ne cesse de s'approfondir avec la création des banques universelles ou banques multiples et, plus récemment encore, au cours des années 90, avec le nouveau processus de restructuration du SFN, actuellement en cours, tourné vers l'assainissement du secteur bancaire privé, la

réduction de la présence de l'Etat dans le secteur financier et l'internationalisation du secteur financier brésilien.

Analysée dans son contexte politique plus ample, toute l'évolution du SFN, à partir de 1964, se fait dans le contexte d'une évidente contradiction intrinsèque.

Se présentant comme démocrate en matière politique, le gouvernement brésilien a, en gros, légiféré sur le marché financier au moyen d'instruments discrétionnaires et par conséquent autoritaires : actes institutionnels, décrets-lois et mesures provisoires limitant la liberté de l'organisation sociale et brisant le droit à la citoyenneté.

Le Conseil monétaire national s'est transformé rapidement, laconiquement, en une simple instance d'homologation des décisions du ministre des Finances.

L'état libéral promis évolue vers une fonction publique fédérale hypertrophiée, sans engagement face à la société et incontrôlable sur le plan politique.

L'analyse de l'évolution du SFN, sous l'optique de la théorie de la communication tout en utilisant la notion de réseau a permis de mieux comprendre les conditions du passage d'une structure centralisée, étatisée et discrétionnaire, dans laquelle le symbolique était le fruit de la technobureaucratie étatique, vers une structure en mutation et ciblée sur le fait économique et financier que l'Etat, actuellement paupérisé et discrédité, ne peut plus pontifier de forme hégémonique puisque son pouvoir politique est à présent partagé avec les institutions internationales multilatérales et les institutions financières privées, brésiennes et internationales.

L'actuelle situation du SFN comporte une contradiction politique extraordinaire. La Constitution de 1988 définit, dans son article 192, sa vocation de base :

«Le système financier national, structuré de manière à promouvoir le développement équilibré du pays et à servir les intérêts de la collectivité, sera réglé par une loi complémentaire,.... »

D'autre part les réformes que la bureaucratie officielle s'efforce d'implanter, appuyée par le fort lobbying du secteur, vont dans la direction de réformes auto-condescendantes, inspirées de néolibéralisme et qui peuvent être synthétisées de la forme suivante :

- a) recherche de l'indépendance de la Banque centrale ;
- b) supervision bancaire, auto-effectuée par le marché ;
- c) plus grande stabilité ou conservatisme dans la réglementation du système ;
- d) création de mécanismes jurisprudentiels privés ;
- e) réduction du poids fiscal sur les opérations bancaires ;
- f) réduction des taux de dépôts obligatoires exigés ;
- g) gestion de la dette publique de forme à favoriser sa titrisation ;
- h) évolution vers un marché de capitaux plus actif ; et

i) obtention d'un ajustement des comptes publics

On sait qu'une intermédiation financière plus élevée a souvent des résultats positifs sur la croissance de la productivité. Le système financier brésilien a coûté en moyenne 13,9% du PIB entre 1990 et 1994, suite à l'adoption du Plan Real. Ce chiffre est assez élevé surtout si on le compare à celui d'économies stables comme les Etats-Unis et l'Allemagne, pays où ce coût ne dépasse pas 5% du PIB. Il revient donc de procéder à une analyse pour en déduire si ce coût élevé au Brésil revient à la société sous la forme d'une bonne performance dans l'accomplissement de ses tâches.

De plus au Brésil, le transfert inflationniste du secteur non bancaire vers le secteur bancaire de l'économie se situe aux environs de 4,2%, ce qui ne laisse aucune marge de doute. L'appareil institutionnel auquel est inséré le SFN, depuis sa création, ne s'est pas révélé efficace et doit par conséquent être modifié, principalement parce que sa structure et son fonctionnement actuel peuvent porter tort à toute la société car ils privilégient le gouvernement fédéral comme agent déficitaire et empêchent une allocation compétitive et efficiente de ressources dans l'ensemble de l'économie.

Pour que le système financier joue de forme satisfaisante le rôle qui lui est dévolu, une condition de base s'impose, le besoin pressant d'un ajustement des comptes publics qui se sont visiblement dégradés au cours des dernières années. Faute d'ajustement, la Banque centrale se verra dans la contingence de continuer, de forme endogène, à réguler et à opérer dans le seul but de pourvoir le gouvernement d'un crédit à meilleur prix.

Annexe1.

Structure actuelle du système financier brésilien

La structure du système financier brésilien comporte des organes de régulation et de suivi, des institutions financières et des entités auxiliaires.

Organes de régulation et suivi:

a) Conseil monétaire national – CMN.

Le CMN est l'organe le plus important au sein du SFN. C'est à lui que revient la formulation de la politique monétaire et de crédit; il veille à la liquidité et à la solvabilité des institutions du système financier national et coordonne les politiques monétaires, de crédit, budgétaire, fiscale et la dette publique, interne et externe.

En font actuellement partie le ministre des Finances, qui le préside, le ministre chargé du Plan, du Budget et de la Gestion et le président de la Banque Centrale du Brésil. Les directeurs de la Banque Centrale siègent au Conseil mais n'ont pas le droit de vote.

b) Banque Centrale du Brésil – BCB.

La Banque Centrale du Brésil observe et fait observer les décisions prises par le Conseil monétaire national. Elle détient le monopole de l'émission de monnaie, du remplacement et de la surveillance de la monnaie; elle contrôle les institutions financières, perçoit les

recouvrements obligatoires de ces institutions, effectue le suivi des créances et des capitaux étrangers; elle est également la dépositaire des réserves internationales et la représentante du pays auprès des organismes financiers internationaux et c'est donc à elle que revient l'exécution et le contrôle de la politique monétaire élaborée par le CMN. Banque des banques, elle est chargée de gérer le système financier national, de fixer les normes, de veiller au fonctionnement, au suivi du marché et d'intervenir si besoin est. Elle est le banquier du Trésor National.

- c) La Commission des valeurs mobilières– CVM:
La Commission des valeurs mobilières est l'organe régulateur et le contrôleur du marché des valeurs mobilières.

- d) Conseil national des assurances privées et Surintendance des assurances privées:
Le Conseil est chargé d'établir les directives et les normes sur le marché des assurances, régulant et orientant le fonctionnement de chaque secteur du système; de son côté, la Surintendance est chargée d'exécuter les politiques tracées et de surveiller les compagnies d'assurances en réglementant leurs plans opérationnels.

- e) Conseil de prévoyance complémentaire et Secrétariat à la prévoyance complémentaire:
Le Conseil de prévoyance complémentaire est l'organe délibératif et régulateur qui établit la politique de prévoyance complémentaire dans le pays.
Le Secrétariat à la prévoyance complémentaire du ministère de la Prévoyance et de l'Assistance sociale, est chargé du contrôle et du suivi des plans de bénéficiaires et des activités des entités de prévoyance des entreprises.

Institutions financières et entités auxiliaires:

- a) Les institutions chargées de capter les dépôts à vue, les banques multiples possédant un portefeuille commercial, les banques commerciales, Caixa Econômica Federal et les coopératives de crédit.

- b) Les autres institutions financières, représentées par les banques multiples sans portefeuille commercial, les banques d'investissement, les banques de développement, les sociétés de crédit, de prêts et d'investissement, les sociétés de crédit immobilier, les compagnies hypothécaires, les associations d'épargne et de prêts et les sociétés de crédit aux petites entreprises.

- c) Autres intermédiaires ou auxiliaires financiers: les Bourses de marchandises et à terme, les Bourses de valeur, les agences

d'encouragement et de développement, les sociétés de courtage de titres et de valeurs mobilières, les sociétés de distribution de titres et de valeurs mobilières, les sociétés de crédit-bail, les maisons de change, les représentations d'institutions financières étrangères et d'agents autonomes d'investissement.

- d) Les entités liées aux systèmes de prévoyance et assurances: les entités de prévoyance, les compagnies d'assurance, les sociétés de capitalisation et les sociétés d'assurance santé.
- e) Les entités chargées de la gestion de ressources de tiers: fonds mutuels, club d'investissements et portefeuille d'investisseurs; portefeuille d'investisseurs étrangers et sociétés d'administration de consortiums.
- f) Les systèmes de liquidation et garde: le système spécial de liquidation et de garde – SELIC; la centrale de garde et liquidation financière de titres – CETIP et les caisses de liquidation et garde.

Il est important de souligner que, au Brésil, est considérée institution financière, loi n°7428 de 1986, toute personne morale de droit public ou privé dont l'activité principale ou accessoire est représentée, de forme cumulative ou non, par la captation, l'intermédiation ou l'application de ressources financières provenant de tiers, en devise nationale ou étrangère, ou la garde, l'émission, la distribution, la négociation, l'intermédiation ou la gestion des valeurs mobilières.

A les mêmes droits qu'une institution financière la personne morale qui capte ou gère des portefeuilles d'assurances, des changes, des consortiums, des plans de capitalisation ou tout autre système d'épargne ainsi que les ressources de tiers et la personne naturelle qui exerce l'une de ces activités, même de forme éventuelle.

Pour la législation brésilienne, les entreprises d'affacturage, les gestionnaires de cartes de crédit et les sociétés d'assurance santé, sont considérées des sociétés mercantiles et n'intègrent donc par le système financier national.

Annexe 2.

Restructuration du système des banques dans les états fédérés - (déc. 2000)

Banques des états en phase de liquidation ou d'extinction

BANQUES	SITUATION
Banco do Estado do Acre S/A	En phase de liquidation ordinaire
Banco do Estado do Amapá S/A	En phase de liquidation ordinaire
Banco do Estado do Mato Grosso S/A	En phase de liquidation ordinaire
Banco do Estado do Rio G. do Norte S/A	En phase de liquidation ordinaire
Banco do Estado de Rondônia S/A	En phase de liquidation ordinaire
Banco do Estado de Alagoas S/A	En phase de liquidation extra-judiciaire
Banco do Estado de Roraima S/A	Supprimé—assumée par le BASA
Caixa Econ. Estadual do Rio G.do Sul	Absorbée par Banrisul

Banques des états fédérés privatisées

BANQUES	SITUATION / CONTRÔLE
Banco do Estado do Rio de Janeiro S/A	Privatisée le 26.06.97 – Itaú
Banco de Crédito Real de M. Gerais S/A	Privatisée le 07.08.97 – Bradesco
Banco do Estado de Minas Gerais S/A	Privatisée le 14.09.98 – Itaú
Banco do Estado de Pernambuco S/A	Privatisée le 17.11.98 – ABN-AMRO
Banco do Estado da Bahia S/A	Privatisée le 22.06.99 – Bradesco
Banco do Estado do Paraná S/A	Privatisée le 18.10.00 – Itaú
Banco do Estado de S. Paulo S/A	Privatisée le 20.11.00 – Santander

Banques des états fédéralisées – procédure de privatisation dirigée par l'Union ou par l'état superviseur

BANQUES	SITUATION
Banco do Estado do Amazonas S/A	Privatisation prévue pour 2001
Banco do Estado do Ceará S/A	Privatisation prévue pour 2001
Banco do Estado de Goiás S/A	Privatisation prévue pour 2001
Banco do Estado do Piauí S/A	Privatisation prévue pour 2001
Banco do Estado do Maranhão S/A	Privatisation prévue pour 2001
Banco do Estado de Santa Catarina S/A	Privatisation prévue pour 2001
Banco do Estado da Paraíba S/A	Privatisation prévue pour 2001

Banques des états fédérés assainies avec des ressources fédérales et qui restent sous le contrôle des états

BANQUES	SITUATION
Banco do Estado do Espírito Santo S/A	Reste sous le contrôle de l'Etat
Banco do Estado do Pará S/A	Reste sous le contrôle de l'Etat
Banco do Estado do Rio G. do Sul S/A	Reste sous le contrôle de l'Etat
Banco do Estado de Sergipe S/A	Reste sous le contrôle de l'Etat
Nossa Caixa – Nosso Banco S/A	Reste sous le contrôle de l'Etat

BANQUES DES ETATS FEDERES QUI N'ONT PAS OPTÉ EN FAVEUR DU PROES ET QUI RESTENT SOUS LE CONTRÔLE DES ETATS FEDERES

BANQUE	SITUATION
Banco de Brasília S/A	Reste sous le contrôle du DF

Agences d'encouragement autorisées

Etats: Alagoas, Amapá, Amazonas, Goiás, Mato Grosso, Paraná, Pernambuco, Piauí, Rio Grande do Norte, Rio Grande do Sul, Rondônia e Roraima.

Source: Banque Centrale du Brésil.

Bibliographie

- Amaral prevê saída de estrangeiros – Gazeta Mercantil – S. Paulo
- Barros e Silva, Fernando de. Os Dois Lados da Moeda. Folha de São Paulo.
- Braudel, Fernand. Civilisation matérielle et capitalisme. Siècle ; Paris 1967
- Callógeras, João Pandiá, A política Monetária do Brasil, S. Paulo, Cia Ed. Nacional, 1960.
- Casttels, Manuel. Sociedade em Rede. São Paulo:Paz e Terra, 1999.
- Circular nº 1.364, du 4 octobre 1988 et Resolução nº1.523, du 21 septembre 1988, de la Banque centrale du Brésil.
- Cohen, Stephen. Déclarations faites au Joint Economic Committee du Congrès nord-américain, 1990
- Conjuntura Econômica, Out/95 ,
- Constituição da República Federativa do Brasil.
- Costa, Fernando N. Opinião Econômica – Acesso Bancário, Folha de S. Paulo,
- Defarges, Philippe Morean, La mondialisation, Que sais-je ?PUF,Paris,1997.
- Exposição de Motivos nº403, du 3 novembre 1995, Ministério da Fazenda.
- Finanças e Política da República. Ministério da Fazenda, Relatório, Rio de Janeiro, 1912.
- Franco, Afonso A.M, História do Banco do Brasil, Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil, Rio de Janeiro, 1973.
- Furtado, Celso. The economic Growth of Brazil: a survey from colonial to modern times. Berkeley Univ. of California Press, 1963.
- Galvêas, Ernane. Sistema Financeiro e Mercado de Capitais.Rio de Janeiro : IBMEC,1985.
- História do Banco do Brasil - Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil, Brasilia,1988.
- Jornal do Commercio - Rio de Janeiro, édition du 23 juillet 1867, page 2.
- ^{JR.} Batista, Paulo Nogueira - Globalização, Dependência e Exclusão Social – Unicamp – 1998 – Textos Internet.
- Kafka, Alexandre – Brazil. In: Beckhart, Benjamin H. – Banking Systems. New York, Columbia Univ. Press, 954.
- Lei nº 7.492 de 16.6.86.
- Mais vale um Boavista ou Bandeirantes na mão que um Banespa voando”–Rapport Technique de la Banque de Santander – 14.07.2000 – S. Paulo.
- Marques, Newton Ferreira da Silva, in Sistema Financeiro Nacional, 1998, Brasilia, texte inédit.
- Mattelart, Armand et Michele – Histoire des théories de la Communication – Ed. La Decouverte – Paris – 1997 .

Musso, Pierre. Notas de aulas – Brasilia – Brésil – Mai – 2000

Musso, Pierre. Télécommunications et philosophie des réseaux.PUF – Paris - 1^{ère} éd – Février, 1977.

Musso,Pierre. Saint-Simon et le Saint-Simonisme. PUF - Paris - 1999

Neuhaus, Paulo.História Monetária do Brasil– Instituto Brasileiro de Mercado de Capitais, Rio de Janeiro, 1975.

Neves, Tancredo de Almeida. In O Banco Central do Brasil – Aspectos e Considerações, texte de l'intervention réalisée à l'Ecole supérieure de guerre, Rio de Janeiro, 1957.

Nóbrega, Maílson da. A dívida melhorou? Folha de São Paulo, 27/11/98.

O Banco Central e as Novas Técnicas de Saneamento do SFN após a Estabilização Monetária, Banco Central do Brasil, Brasilia. 1996.

Paché, Gieles et Paraponares, Claude. L'entreprise em réseau – PUF – Que sais-je? – Paris – 1993 .

Plano Real – Relatório Econômico. Andima. Rio de Janeiro, octobre 1994.

Relatório Anual do Banco do Brasil, Service de communication sociale du cabinet de la présidence de la Banque du Brésil, Brasília, 1964.

Relatório do Banco Central do Brasil – 1999.

Relatório IBGE/Andima, 1995.

Resolução nº 1.524, du 21 septembre 1988, de la Banque du Brésil.

Retrospecto Commercial. Jornal do Comercio, Rio de Janeiro, 1906..

Rudio, Franz Victor. Introdução ao projeto de pesquisa científica. Petropolis. Ed.Vozes. 1993.

Sfez,Lucien. La polytique symbolique, 2^{ème} ed corrigée – PUF – Paris, 1996.

Sfez,Lucien. Critique de la comunication.....

Sfez,Lucien. Critique de la decision.....

Trevisan, Cláudia. Estado gasta mais hoje do que há 4 anos. Folha de S. Paulo, 28/12/98.

Zorgbibe,Charles. L' impérialisme.....